

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

.....  
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

.....  
COMMUNE DE KOBDOMBO

.....  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES



REPUBLIC OFU CAMEROON  
Peace-work-Fatherland

.....  
CENTER REGION

.....  
NYONG AND MFOUMOU DIVISION

.....  
KOBDOMBO COUNCIL

.....  
INTERNE TENDERS BOARD

-V/Réf 0000043/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/RLNM.amf/2025

-L/001/FABOZ/SEC/2025

-Réf 025/02/18/ALOUMA/2025

25 FEV 2025

ADDITIF N°01 DU  
RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT :

- N°001/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.  
LOT 1: ENTRETIEN DE LA ROUTE NGALLA - SALLA - SOBIA - MVIANGA - MBONI - YENASSA - MBIEDE - MBOGUE  
LOT 2: RÉHABILITATION DE LA ROUTE BRIGADE - PLACE DES FÊTES RESTAURANT MUNICIPAL;
- N°002/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.  
LOT 1: CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE KOBDOMBO  
LOT 2: CONSTRUCTION D'UN MINI CHAMPS SOLAIRE À EBOKOK (SIS AU PALAIS POLYVALENT PRÈS DU CSI BOUQUET MINKONDA);
- N°003/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE POUR LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE;
- N°004/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.  
LOT 1 : CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES MUNIS DE PMH AU CSI DE NGOMBO ET À FANGBILOUN EYENDE AKOA  
LOT 2: APPUI AUX CTD POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RÉHABILITATION DE DOUZE (12) FORAGES ÉQUIPES DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES
- N°005/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BÂTIMENTS DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.  
LOT 1 : CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE MBENG  
LOT 2: FINITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EBEBOK  
LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE BILINGUE DE TOMBO

L'additif ci-dessous fait suite aux lettres d'observations sus référencées.

**Au lieu de:**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**DAO N°001 ; 002 ; 003 ; 004 ET 005**

**7- Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission hors ligne.

**DAO N°004**

**8- Caution de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à

COMMUNE	LIBELLE DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Construction de deux (02) forages munis de PMH au CSI de Ngombo et à Fang-Biloun Eyende Ako	1		340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA
	Appui aux CTD pour alimentation en eau potable (réhabilitation de douze (12) forages équipés de pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune de Kobdombo : Nkoloboudou, Epkwassong, Ngombo, Ka'a, Awo'o Eba Engonga, Salla, Ndamvo, Ngada, Efoufoup Chefferie, Koutbenono, Fang-Bikang Et Ngalla)	2		1 000 000 (Un million) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**DAO N°001**

#### **8- Caution de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

LIBELLÉ DU PROJET	Nº LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
Entretien de la route Ngalla - Salla - Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue Réhabilitation de la route Brigade - Place des fêtes - Restaurant Municipal	01	COMMUNE KOBDOMBO	1 300 000 (Un million Trois cent mille) francs CFA
Réhabilitation de la route Brigade - Place des fêtes - Restaurant Municipal	02	COMMUNE KOBDOMBO	1 000 000 (Un million) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

#### **DAO N°002**

#### **8- Caution de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	Nº LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Construction des équipements d'éclairage public dans la ville de Kobdombo	01	KOBDOMBO	2 000 000 (Deux millions) francs CFA
KOBDOMBO	Construction d'un mini champ solaire à Ebekok (sis au palais polyvalent près du CSI bouquet minkonda)	02	EBEKOK	1 000 000 (Un million) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### **DAO N°003**

#### **8- Caution de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
Acquisition d'un camion benne	01	KOBDOMBO	1 660 000 (Un million six cent soixante mille) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### DAO N°005

##### 8- Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Construction du poste agricole de Mbeng	01	MBENG	300 000 (Trois cent dix mille) francs CFA
KOBDOMBO	Finition des travaux de construction de l'école publique d'Ebebok	02	EBEKOK	196 000 (Cent quatre-vingt-seize mille) francs CFA
KOBDOMBO	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école bilingue de Tombo	03	TOMBO	440 000 (Quatre cent quarante mille) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### DAO N°004

##### 10- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Kobdombo (Recette Municipale), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, délivrée par ladite Recette Municipale, représentant les frais d'achat du dossier dans le cas d'un DAO contenant plusieurs lots, le montant prévisionnel du marché à prendre en compte pour la détermination du prix d'acquisition du DAO est celui du montant maximum cumulé du nombre de lot qu'une soumission peut être aplidicataire (voir point 2 article 2 de l'arrêté 093/CAB/PM du 05/11/2022). Ce montant est de quatre-vingt mille (80.000) francs. En cas de non délivrance de la quittance pour l'achat du DAO, le soumissionnaire est tenu de présenter une preuve qui montre le refus (voir circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB/ du 25 -04 (2022, V3 point 82 et 86))

LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	FRAIS D'ACQUISITION
Construction de deux (02) forages munis de	01	CSI de Ngombo et à Fang Biloun Eyende Akoa -	Quinze mille (15 000) francs CFA

PMH au CSI de Ngombo et à Fang-Biloun Eyende Akoa			
Appui aux CTD pour alimentation en eau potable (réhabilitation de douze (12) forages équipes de pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune de Kobdombo : Nkoloboudou, Epkwassong, Ngombo, Ka'a, Awo'o Eba Engonga, Salla, Ndamvo, Ngada, Efoufoup Chefferie, Koutbenono, Fang-Bikang Et Ngalla)	02	COMMUNEKOBDOMBO	(50 000)Cinquante mille francs CFA

#### 11- Remise et présentation des offres

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le \_\_\_\_\_ à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° \_\_\_\_\_ /DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU \_\_\_\_\_ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

**LOT 1 : CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES MUNIS DE PMH AU CSI DE NGOMBO ET À FANGBILOUN EYENDE AKOA**

**LOT 2 : APPUI AUX CTD POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RÉHABILITATION DE DOUZE (12) FORAGES ÉQUIPES DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO : NKOLOBOUDOU, EPKWASSONG, NGOMBO, KA'A, AWO'O EBA ENGONGA, SALLA, NDAMVO, NGADA, EFOUFOUP CHEFFERIE, KOUTBENONO, FANG-BIKANG ET NGALLA)**

(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme « COLEPS » ou toute autre moyen de communication électronique officiel préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le \_\_\_\_\_ à 11 heures (heure locale). Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis. Taille et format des fichiers : Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière. Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

#### 14- Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types :

- Les critères éliminatoires,
- Les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

#### 14-1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire Il s'agit notamment de :

1. Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. Non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années;
6. Non-respect du format de fichier des offres ;
7. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
8. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, (le cas échéant) ;
9. Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, (le cas échéant) ;
10. Absence de l'attestation de catégorisation (le cas échéant) ;
11. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
12. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
13. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
14. Attestation et rapport du lien du site et photos en couleur

#### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- i. La présentation de l'offre ;
- ii. Les références du soumissionnaire ;
- iii. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- iv. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- v. La qualification et l'expérience du personnel ;
- vi. Les moyens logistiques ;
- vii. La méthodologie ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 26 sur 37 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

DAO N°001 ; N°002 ; N°003 et N°005

#### 14-1. Critères éliminatoires

1. Absence ou non-conformité à du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;

DAO N°001 ; 002 ; 003 ET 005

#### 11. Remise des Offres

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRE**

DAO N°001

#### 10- Acquisition du DAO

En cas de non délivrance de la quittance par l'achat du DAO le soumissionnaire est tenu de présenter une preuve qui démontre une preuve du refus Voir circulaire n°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25/04/2022 (V.3; 82, 86)

LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	FRAIS D'ACQUISITION
Entretien de la route Ngalla - Salla - Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue	01	COMMUNE DE KOBDOMBO	(50 000) Cinquante mille francs CFA
Réhabilitation de la route Brigade - Place des fêtes - Restaurant Municipal	02	COMMUNE DE KOBDOMBO	(50 000) Cinquante mille francs CFA

#### 10- Acquisition of the DAO

The Tender Documents can be obtained as of publication of this opinion, with the Town hall of Kobdombo (Municipal Receipt), against presentation of a receipt of payment of a non-refundable sum, delivered by the aforementioned Municipal Receipt, representing the expenses of purchase of the file.

THE WORDING OF THE PROJECT	N° BATCH	PLACE	EXPENSES OF ACQUISITION
Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue	01	KOBDOMBO COUNCIL	(200 000) Fifty thousand francs CFA
Rehabilitation work of road Brigade – party Square – Council Restaurant	02	KOBDOMBO COUNCIL	(200 000) Fifty thousand francs CFA

DAO N°002

#### 10- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Kobdombo (Recette Municipale), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, délivrée par ladite Recette Municipale, représentant les frais d'achat du dossier. En cas de non délivrance de la quittance pour achat du DAO, le soumissionnaire est tenu de présenter une preuve qui démontre le refus : voir circulaire n°00001/C/PR/MINMAP/CAB/ du 25/04/2022 v3; 82; 86

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	FRAIS D'ACQUISITION
KOBDOMBO	Construction des équipements d'éclairage public dans la ville de Kobdombo	1	KOBDOMBO	(100 000) Cent mille francs CFA
KOBDOMBO	Construction d'un mini champ solaire à Ebekok (sis au palais polyvalent près du CSI bouquet minkonda)	2	EBEKOK	(50 000) Cinquante mille francs CFA

#### 10- Acquisition of the DAO

The Tender Documents can be obtained as of publication of this opinion, with the Town hall of Kobdombo (Municipal Receipt), against presentation of a receipt of payment of a non-refundable sum, delivered by the aforementioned Municipal Receipt, representing the expenses of purchase of the file

COUNCIL	THE WORDING OF THE PROJECT	N° BATCH	PLACE	EXPENSES OF ACQUISITION
KOBDOMBO	Construction of public lighting equipment in the city of Kobdombo	01	KOBDOMBO	(100 000) One hundred thousand francs CFA

KOBDOMBO	Construction of a mini solar field in Ebekok (located at the multipurpose palace near the CSI bouquet minkonda)	02	EBEKOK	(50 000) Fifty thousand francs CFA
----------	---	----	--------	------------------------------------

## DAO N°005

### 10- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Kobdombo (Recette Municipale), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, délivrée par ladite Recette Municipale, représentant les frais d'achat du dossier.

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	FRAIS D'ACQUISITION
KOBDOMBO	Construction du poste agricole de Mbeng	01	MBENG	(15 000) Quinze mille francs CFA
KOBDOMBO	Finition des travaux de construction de l'école publique d'Ebebok	02	EBEBOK	(10 000) Dix mille francs CFA
KOBDOMBO	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école bilingue de Tombo	03	TOMBO	(25 000) Vingt-cinq mille francs CFA

## DAO N°002

### 14-1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire Il s'agit notamment de :

1. Absence ou non-conformité à du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. Non la production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
7. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
8. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
9. Absence de l'attestation et rapport des visites des lieux accompagnés des photos en couleurs

### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- i. La présentation de l'offre ;
- ii. Les références du soumissionnaire ;
- iii. Le service après-vente (disponibilité des pièces de recharge, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- iv. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- v. La qualification et expérience du personnel ;
- vi. Les moyens logistiques ;
- vii. La méthodologie ; Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 28 sur 39 des critères essentiels soit 71% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

## **REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

### **C. PREPARATION DES OFFRES**

#### **A-VOLUME I : PIECES ADMINISTRATIVES**

**DAO N°001 ; 002 ; 003 ; 004 et 005**

A2. Le cautionnement de soumission timbrée et accompagné du récépissé de la CEDEC certifié par un notaire (suivant modèle joint)

**DAO N°004**

#### **8- Caution de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

COMMUNE	LIBELLE DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Construction de deux (02) forages munis de PMH au CSI de Ngombo et à Fang-Biloun Eyende Akoa	1		340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA
	Appui aux CTD pour alimentation en eau potable (réhabilitation de douze (12) forages équipes de pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune de Kobdombo : Nkoloboudou, Epkwassong, Ngombo, Ka'a, Awo'o Eba Engonga, Salla, Ndamvo, Ngada, Efoufoup Chefferie, Koutbenono, Fang-Bikang Et Ngalla)	2		1 000 000 (Un million) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le \_\_\_\_\_ à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° 04 /DAOU/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU \_\_\_\_\_ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.**

**LOT 1 : CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES MUNIS DE PMH AU CSI DE NGOMBO ET À FANG-BILOUN EYENDE AKOA**

**LOT 2 : APPUI AUX CTD POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RÉHABILITATION DE DOUZE (12) FORAGES ÉQUIPES DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO : NKOLOBOUDOU, EPKWASSONG, NGOMBO, KA'A, AWO'O EBA ENGONGA, SALLA, NDAMVO, NGADA, EFOUFOUP CHEFFERIE, KOUTBENONO, FANG-BIKANG ET NGALLA)FANG-BIKANG ET NGALLA  
(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme « COLEPS » ou toute autre moyen de communication électronique officiel préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le \_\_\_\_\_ à 11 heures (heure locale).

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis. Taille et format des fichiers : Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière. Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

### **13- Ouverture des plis :**

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le \_\_\_\_\_ à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune à la salle de conférence sis à l'Hôtel de Ville de Kobdombo.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

### **14- Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation sont de deux types :

- Les critères éliminatoires,
- Les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

#### **14-1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire Il s'agit notamment de :

1. Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;

2. Non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années;
6. Non-respect du format de fichier des offres ;
7. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
8. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

#### **14-2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- viii. La présentation de l'offre ;
- ix. Les références du soumissionnaire ;
- x. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- xi. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- xii. La qualification et l'expérience du personnel ;
- xiii. Les moyens logistiques ;
- xiv. La méthodologie ;
- xv. Attestation et rapport de visite des lieux ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 21 sur 30 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

#### **GRILLE D'EVALUATION**

Fiche N°	SOUMISSIONNAIRE :	Téléphone	
A	<b>PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS</b>		
A.1	<b>CONDUCTEUR DES TRAVAUX</b>	OUI	NON
A.1.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien Supérieur du Génie Hydraulique / Génie Rural ou plus		
A.1.2	CV signé et daté		
A.1.3	Attestation de disponibilité		
A.1.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien Supérieur du Génie Hydraulique / Génie Rural		
<b>TOTAL A1</b>	<b>TOTAL DU CONDUCTEUR DES TRAVAUX</b>	.....	Sur 04
A2	<b>CHEF DE CHANTIER</b>	OUI	NON
A2.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien du Génie Hydraulique / Génie Rural ou plus		
A2.2	CV signé et daté		
A2.3	Attestation de disponibilité		
A2.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien du Génie Hydraulique / Génie Rural		
<b>TOTAL A2</b>	<b>TOTAL DU CHEF DE CHANTIER</b>	.....	Sur 04
<b>TOTAL A</b>	<b>TOTAL DES PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS</b>	.....	Sur 08
B	<b>MOYENS MATÉRIELS</b>	OUI	NON
B1	Listing du matériel signé par soumissionnaire		
B2	Foreuse Contrat de location ou preuve de la propriété Carte grise		
B3	Compresseur Contrat de location ou preuve de la propriété Carte grise		
B4	Petit matériel de chantier		
<b>TOTAL B</b>	<b>TOTAL DES MOYENS MATÉRIELS</b>	.....	Sur 05
C	<b>RÉFÉRENCES</b>	OUI	NON

C1	La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années.		
C2	<p>Référence N° 1</p> <p>D'un marché réalisé au cours des trois dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>• PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li>• Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.</li> </ul>		
C3	<p>Référence N° 2</p> <p>D'un marché réalisé au cours des trois dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>• PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li>• Autres justificatifs le cas échéant et à préciser</li> </ul>		
<b>TOTAL C</b>	<b>TOTAL DE L'EXPÉRIENCE</b>	.....	<b>Sur 03</b>
<b>D</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE (sur 04 critères)</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
D1	Les états financiers certifiés ou autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les trois dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat		
D2	L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1er ordre,		
D3	Les chiffres d'affaires annuels des trois (03) dernières années selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe		
<b>TOTAL D</b>	<b>TOTAL DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	.....	<b>Sur 03</b>
E	<b>PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
E1	Installation de chantier, sécurité et communication		
E2	L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux		
E3	Rapport commenté de visite du site des travaux		
E4	Attestation de visite du site signée sur l'honneur		
E5	Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux		
E6	Dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) et notion genre		
E7	Dispositions relatives au respect des mesures environnementales		
E8	Travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter		
E9	Approvisionnement en matériaux de chantier		
E10	Contrôle interne		
<b>TOTAL E</b>	<b>TOTAL DES PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	.....	<b>Sur 10</b>
F	<b>ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
F1	CCTP Paraphé et signé		
F2	CCAP Paraphé et signé		
F3	La charte d'intégrité		
F4	La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales		
<b>TOTAL F</b>	<b>TOTAL ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE</b>	.....	<b>Sur 04</b>
G	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
G1	Lisibilité de l'offre		
G2	Nombre de copie tel qu'exige le RPAO		
G3	Reliure		

G4	Intercalaires de couleur		
<b>TOTAL G</b>	<b>TOTAL PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>		..... sur 04

RECAPITULATIF			
A	<b>TOTAL A</b>		Sur 08
B	<b>TOTAL B</b>		Sur 05
C	<b>TOTAL C</b>		Sur 03
D	<b>TOTAL D</b>		Sur 03
E	<b>TOTAL E</b>		Sur 10
F	<b>TOTAL F</b>		Sur 04
G	<b>TOTAL G</b>		Sur 04
	<b>TOTAL GENERAL</b>		Sur 37
	<b>NOMBRE DE « OUI » SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 26</b>		

**DÉCISION (QUALIFIÉ À L'ANALYSE FINANCIÈRE / ÉLIMINÉ) :**

**DAO N°001**

**14-2. Critères essentiels**

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 21 sur 30 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

**14-2. Critères essentiels**

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 28 sur 47 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques

**DAO N°005**

**14-2. Critères essentiels**

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 21 sur 30 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 26 sur 37 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques

**DAO N°001 ; N°002 ; N°003 et N°004**

**16- Nombre maximum de lots**

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire de plus de deux lot (02) ces lots.

**DAO N°003**

**14-2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- vi. La présentation de l'offre ;
- vii. Les références du soumissionnaire ;
- viii. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- ix. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- x. La qualification et l'expérience du personnel ;
- xi. Les moyens logistiques ;
- xii. La méthodologie ;

xiii. Attestation et rapport de visite des lieux ;

## GRILLE D'EVALUATION

DAO N°001

Fiche Nº.....	SOUMISSIONNAIRE :	Téléphone :	
A	PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS		
A1	CONDUCTEUR DES TRAVAUX	OUI	NON
A1.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien Supérieur du Génie Civil / Génie Rural ou plus		
A1.2	CV signé et daté		
A1.3	Attestation de disponibilité		
A1.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien Supérieur du Génie Civil / Génie Rural		
<b>TOTAL A1</b>	<b>TOTAL DU CONDUCTEUR DES TRAVAUX</b>	..... sur 04	
A2	CHEF DE CHANTIER	OUI	NON
A2.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien du Génie Civil / Génie Rural ou plus		
A2.2	CV signé et daté		
A2.3	Attestation de disponibilité		
A2.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien du Génie Civil / Génie Rural		
<b>TOTAL A2</b>	<b>TOTAL DU CHEF DE CHANTIER</b>	..... sur 04	
<b>TOTAL A</b>	<b>TOTAL DES PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS</b>	..... sur 08	
B	MOYENS MATÉRIELS	OUI	NON
B1	Listing du matériel signé par soumissionnaire		
B2	Camion Benne		
	Contrat de location ou preuve de la propriété		
	Carte grise		
B3	Niveleuse		
	Contrat de location ou preuve de la propriété		
	Carte grise		
B4	Pick up de liaison		
	Contrat de location ou preuve de la propriété		
	Carte grise		
B5	Petit matériel de chantier		
<b>TOTAL B</b>	<b>TOTAL DES MOYENS MATÉRIELS</b>	..... sur 05	
C	RÉFÉRENCES	OUI	NON
C1	La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années dans le domaine identique		

C2	<u>Référence N° 1</u>  D'un marché réalisé au cours des trois dernières années  • Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ; • Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.		
C3	<u>Référence N° 2</u>  D'un marché réalisé au cours des trois dernières années  • Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ; • Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.		
<b>TOTAL C</b>	<b>TOTAL DE L'EXPÉRIENCE</b>	.....	<b>sur 03</b>
D	<b>SITUATION FINANCIÈRE (sur 04 critères)</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
D2	L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1 <sup>er</sup> ordre,		
D3	Les chiffres d'affaires annuels des trois (03) dernières années selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe		
<b>TOTAL D</b>	<b>TOTAL DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	.....	<b>sur 03</b>
E	<b>PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
E1	Installation de chantier, sécurité et communication		
E2	L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux		
E3	Rapport commenté de visite du site des travaux		
E4	Attestation de visite du site signée sur l'honneur		
E5	Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux		
E6	Dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) et notion genre		
E7	Dispositions relatives au respect des mesures environnementales		
E8	Travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter		
E9	Approvisionnement en matériaux de chantier		
E10	Contrôle interne		
<b>TOTAL E</b>	<b>TOTAL DES PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	.....	<b>sur 10</b>
F	<b>ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
F1	CCTP Paraphé et signé		
F2	CCAP Paraphé et signé		
F3	La charte d'intégrité		
F4	La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales		
<b>TOTAL F</b>	<b>TOTAL ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ</b>	.....	<b>sur 04</b>

G	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE	OUI	NON
G1	Lisibilité de l'offre		
G2	Nombre de copie tel qu'exige le RPAO		
G3	Reliure		
G4	Intercalaires de couleur		
<b>TOTAL G</b>	<b>TOTAL PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	..... sur 04	

RÉCAPITULATIF			
A	<b>TOTAL A</b>		<b>Sur 08</b>
B	<b>TOTAL B</b>		<b>Sur 05</b>
C	<b>TOTAL C</b>		<b>Sur 03</b>
D	<b>TOTAL D</b>		<b>Sur 03</b>
E	<b>TOTAL E</b>		<b>Sur 10</b>
F	<b>TOTAL F</b>		<b>Sur 04</b>
G	<b>TOTAL G</b>		<b>Sur 04</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>Sur 47</b>
	<b>NOMBRE DE « OUI » SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 28</b>		

DÉCISION (QUALIFIÉ À L'ANALYSE FINANCIÈRE / ÉLIMINÉ) :			

DAO N°005

Fiche N°.....	SOUMISSIONNAIRE :	Téléphone	:
A	PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS		
A1	CONDUCTEUR DES TRAVAUX	OUI	NON
A1.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien Supérieur du Génie Civil / Génie Rural ou plus		
A1.2	CV signé et daté		
A1.3	Attestation de disponibilité		
A1.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien Supérieur du Génie Civil / Génie Rural		
<b>TOTAL A1</b>	<b>TOTAL DU CONDUCTEUR DES TRAVAUX</b>	..... sur 04	
A2	CHEF DE CHANTIER	OUI	NON
A2.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien du Génie Civil / Génie Rural ou plus		
A2.2	CV signé et daté		
A2.3	Attestation de disponibilité		
A2.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien du Génie Civil / Génie Rural		
<b>TOTAL A2</b>	<b>TOTAL DU CHEF DE CHANTIER</b>	..... sur 04	

<b>TOTAL A</b>	<b>TOTAL DES PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS</b>	..... sur 08
<b>B</b>	<b>MOYENS MATÉRIELS</b>	<b>OUI</b> <b>NON</b>
B1	Listing du matériel signé par soumissionnaire	
B2	Camion benne de 20 tonnes ou plus Contrat de location ou preuve de la propriété Carte grise	
B3	Pick-Up de liaison Contrat de location ou preuve de la propriété Carte grise	
B4	Petit matériel de chantier	
<b>TOTAL B</b>	<b>TOTAL DES MOYENS MATÉRIELS</b>	..... sur 05
<b>C</b>	<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>OUI</b> <b>NON</b>
C1	La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années.	
C2	<u>Référence N° 1</u>  d'un marché réalisé au cours des trois dernières années  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>• PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li>• Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.</li> </ul>	
C3	<u>Référence N° 2</u>  d'un marché réalisé au cours des trois dernières années  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>• PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li>• Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.</li> </ul>	
<b>TOTAL C</b>	<b>TOTAL DE L'EXPÉRIENCE</b>	..... sur 03
<b>D</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE (sur 04 critères)</b>	<b>OUI</b> <b>NON</b>
D1	Les états financiers certifiés ou autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les trois dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat	
D2	L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1 <sup>er</sup> ordre,	
D3	Les chiffres d'affaires annuels des trois (03) dernières années selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe	
<b>TOTAL D</b>	<b>TOTAL DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	..... sur 03
<b>E</b>	<b>PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	<b>OUI</b> <b>NON</b>
E1	Installation de chantier, sécurité et communication	
E2	L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux	

E3	Rapport commenté de visite du site des travaux		
E4	Attestation de visite du site signée sur l'honneur		
E5	le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux		
E6	Dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) et notion genre		
E7	Dispositions relatives au respect des mesures environnementales		
E8	Travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter		
E9	Approvisionnement en matériaux de chantier		
E10	Contrôle interne		
<b>TOTAL E</b>	<b>TOTAL DES PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	.....	sur 10
<b>F</b>	<b>ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
F1	CCTP Paraphé et signé		
F2	CCAP Paraphé et signé		
F3	La charte d'intégrité		
F4	La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales		
<b>TOTAL F</b>	<b>TOTAL ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE</b>	.....	sur 04
<b>G</b>	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
G1	Lisibilité de l'offre		
G2	Nombre de copie tel qu'exige le RPAO		
G3	Reliure		
G4	Intercalaires de couleur		
<b>TOTAL G</b>	<b>TOTAL PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	.....	sur 04

<b>RÉCAPITULATIF</b>			
A	<b>TOTAL A</b>	.....	sur 08
B	<b>TOTAL B</b>	.....	sur 05
C	<b>TOTAL C</b>	.....	sur 03
D	<b>TOTAL D</b>	.....	sur 03
E	<b>TOTAL E</b>	.....	sur 10
F	<b>TOTAL F</b>	.....	sur 04
G	<b>TOTAL G</b>	.....	sur 04
	<b>TOTAL GENERAL</b>	.....	sur 37
	<b>NOMBRE DE « OUI » SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 26</b>	.....	

<b>DÉCISION (QUALIFIÉ À L'ANALYSE FINANCIÈRE / ÉLIMINÉ) :</b>	
---	--

DA0 N°001 ; 002 ; 003 ; 004 ET 005

**PIECE N°IV : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE**

**Article 3 : Définitions et Attributions**

Le Chef de Service du Marché (CSM), est le Secrétaire Général de la Commune de Kobdombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :

- La direction générale de l'exécution des prestations. Il arrête toutes les dispositions technicofinancières (Art 44 CDM),
- La définition, l'élaboration, l'exécution et la réception des prestations objets du marché. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et sur les délais contractuels ;

**PIECE N°VI : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

DANO N°004

**LOT 2 : APPUI AUX CTD POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RÉHABILITATION DE DOUZE (12) FORAGES ÉQUIPES DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO : NKOLOBOUDOU, EPKWASSONG, NGOMBO, KA'A, AWO'O EBA ENGONGA, SALLA, NDAMVO, NGADA, EFOUFOUP CHEFFERIE, KOUTBENONO, FANG-BIKANG ET NGALLA)**

N°	Désignation des tâches Prix unitaire hors TVA en lettres (Francs CFA)	PRIX Unitaire En chiffres (Francs CFA)
<b>C) ÉTUDES ET INSTALLATION DE CHANTIER</b>		
1	<p><b>Prospection hydrologique et études géophysiques</b>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au FORFAIT (FF) la prospection hydrogéologique et les études géophysiques, Il s'applique au forfait et toutes sujétions comprises.</p> <p><b>Le FORFAIT (FF) à :</b></p>	
2	<p><b>Amené et repli du matériel.</b>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au FORFAIT (FF) l'Amené et repli du matériel. Il s'applique au forfait et toutes sujétions comprises.</p> <p><b>Le FORFAIT (FF) à :</b></p>	
3	<p><b>Implantation de l'ouvrage</b>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au FORFAIT (FF) l'implantation du point de forage telle que prescrite par les études géophysiques, Il s'applique au forfait et toutes sujétions comprises.</p> <p><b>Le FORFAIT (FF) à :</b></p>	
<b>D) FORATIONS</b>		
4	<p><b>Foration au rotary en terrain Ø 9" 7/8 ou 12" 1/4.</b>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au MÈTRE LINÉAIRE (ml) la foration au rotary des terrains d'altération en Ø 9" 7/8 ou 12" 1/4. Il s'applique au mètre linéaire et toutes sujétions comprises</p> <p><b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
5	<p><b>Pose et arrachage du tubage provisoire en PVC plein diamètre 175-195 mm</b>            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au MÈTRE LINÉAIRE (ml) la pose et l'arrachage d'un tubage provisoire en PVC plein Ø 175-195 mm. Il s'applique au mètre linéaire et toutes sujétions comprises</p> <p><b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
6	<p><b>Foration de socle au marteau fond de trou diamètre 06"</b></p>	

	<p><b>1/2 en 165 mm</b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au MÈTRE LINÉAIRE (ml) la foration du socle au marteau fond-de-trou (<math>\varnothing 6'' \frac{1}{2}</math> à <math>6'' \frac{3}{4}</math>) en 165 mm. Il s'applique au mètre linéaire  <b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
7	<p>Fourniture et équipement forage en PVC plein et crépinés de <math>\Phi 112/125</math> de 10 bars de pression.  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au MÈTRE LINÉAIRE (ml) Fourniture et équipement forage en PVC plein et crépinés de <math>\Phi 112/125</math> de 10 bars de pression. Il s'applique au mètre linéaire  <b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
8	<p>Fourniture et pose de massif filtrant de gravier calibré (1-3 mm)  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au MÈTRE LINÉAIRE (ml) la Fourniture et la mise en place d'un massif filtrant de gravier (quartz blanc) calibré (1 - 2 mm), (2 - 4 mm). Il s'applique au mètre linéaire.  <b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
9	<p>Fourniture et mise en place d'un bouchon d'argile  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au MÈTRE LINÉAIRE (ml) la fourniture et la mise en place d'un bouchon d'argile pour étanchéité annulaire à la base des altérites. Il s'applique au mètre linéaire.  <b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
10	<p>Fourniture et mise en place de tout – venant  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au MÈTRE LINÉAIRE (ml) la fourniture et la mise en place de tout-venant Il s'applique au mètre linéaire.  <b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
11	<p>Mise en place d'une tête de forage (cimentation en tête du forage)  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'UNITÉ (u) la Mise en place de tête de forage. Il s'applique au mètre linéaire.  <b>L'UNITÉ (u) à :</b></p>	
12	<p>Nettoyage et développement à l'air lift  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'HEURE (h) le Nettoyage et le développement à l'air – lift. Il s'applique à l'heure  <b>L'HEURE (h) à :</b></p>	
<b>C- ESSAI DE POMPAGE, SUPERSTRUCTURE ET POMPE</b>		
13	<p>Essai de pompage par pallier  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'HEURE (h) l'essai de pompage pour déterminer le débit du forage. Il s'applique à l'heure  <b>L'HEURE (h) à :</b></p>	
14	<p>Construction d'une margelle  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'UNITÉ (u) la construction d'une margelle. Il s'applique à l'unité  <b>L'UNITÉ (u) à :</b></p>	
15	<p>Construction de la dalle anti-bourbier et du réseau d'assainissement et puits perdu</p>	

	Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'UNITÉ (u) la construction de la dalle de propreté en béton armé et du réseau d'assainissement et puits perdu. Il s'applique à l'unité <b>L'UNITÉ à :</b>	
16	Construction d'un muret en agglos de 15 x 20 x 40 de dimension intérieure de 3 x 3 x 1,2 avec portillon, y compris l'application de la peinture Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'UNITÉ (u) la règle la Construction d'un muret en agglos de 15 x 20 x 40 de dimension intérieure de 3 x 3 x 1,2 avec portillon, y compris l'application de la peinture, il comprend : - les fournitures de matériaux ; - le moulage des agglomérés ; - le jointolement des agglomérés. - la mise en œuvre de la peinture après la mise en œuvre de l'enduit Il s'applique à l'unité <b>L'UNITÉ à :</b>	
17	Fourniture et pose de la pompe à motricité humaine Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'UNITÉ (u) la Fourniture et la pose d'une pompe à motricité humaine types : India Mark II, Vergnet, SWN, AFRIPUMP livrées par les structures agréées. Il s'applique à l'unité <b>L'UNITÉ (u) à :</b>	
18	Prélèvement et analyse physico chimique et bactériologique de l'eau. Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'UNITÉ (u) le Prélèvement et l'analyse physico chimique et bactériologique de l'eau. Il s'applique à l'unité <b>L'UNITÉ (u) à :</b>	
19	Sensibilisation du comité de gestion sur les maladies d'origine hydrique et formation de deux (02) artisans réparateurs assortie de deux rapports de sensibilisation Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à la SÉANCE (sc) la sensibilisation du comité de gestion sur les maladies d'origine hydrique et formation de deux (02) artisans réparateurs assortie de deux rapports de sensibilisation Il s'applique à la séance <b>La SÉANCE (sc) à :</b>	

DAO N°001

**LOT 2 : RÉHABILITATION DE LA ROUTE BRIGADE - PLACE DES FÊTES - RESTAURANT MUNICIPAL**

Nº	Désignation des tâches Prix unitaire hors TVA en lettres (Francs CFA)	Unité	PRIX Unitaire en chiffres (FCFA) HTVA.	Prix unitaires en lettres (FCFA) HTVA.
<b>SÉRIE 100 : INSTALLATIONS ET ÉTUDES</b>				

	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b> Ce prix rémunère au FORFAIT la construction d'une baraque de chantier de 6 m x 4 m avec magasin et bureau telle que décrite au CCTP. Ce prix comprend également la fourniture des équipements de sécurité (EPI) pour tous les ouvriers du chantier, la fourniture de la boîte à pharmacie. Le Forfait à :		
101	<b>AMENÉE ET REPLI DU MATÉRIEL</b> Ce prix rémunère au FORFAIT dans les conditions générales prévues au contrat l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution du chantier. Il rémunère la prestation telle que décrite dans le CCTP. Ce prix sera payé après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée et les lieux occupés remis en état. Le Forfait à :	ff	
102	<b>ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET D'EXÉCUTION</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), les études géotechniques et techniques : Ce prix comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études géotechniques à réaliser au droit de l'ouvrage à construire, pour déterminer la profondeur d'affouillement et notamment les reconnaissances suivantes : sondages pressiométriques ou au pénétromètre léger.</li> <li>• Les études hydrauliques et hydrologiques ;</li> <li>• Les études techniques d'exécution, entre autres : les notes de calcul, les plans d'exécutions, etc.</li> </ul> Ce prix sera payé après la mise à disposition du projet d'exécution avant le début des travaux et le dossier de récolement à la fin des travaux Le Forfait à :	ff	

**SÉRIE 200 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

	<b>DÉBROUSSAILLAGE</b> Cette tâche consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur et de l'emprise hors chaussée conformément aux directives du Maître d'Œuvre et aux prescriptions du présent CCTP. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'Œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations et haies sur l'emprise des accotements, des fossés latéraux et des talus,</li><li>• L'abattage, le dessouchage, l'enlèvement des racines, le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur à 20 cm,</li><li>• L'élagage des arbres hors emprise,</li><li>• Le ramassage, l'enlèvement, le transport, l'évacuation des arbres, arbustes, souches et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre Délégué,</li><li>• Le remblaiement des trous créés par le dessouchage,</li><li>• L'enlèvement des produits de curage des fossés, son chargement, son transport quelle que soit la distance, son déchargement et sa mise en dépôt provisoire ou définitif dans un lieu agréé par le Maître d'Œuvre,</li><li>• Toutes les indemnisations éventuelles des riverains,</li><li>• Toutes sujétions liées à l'environnement.</li></ul> La quantité à prendre en compte, constatée contradictoirement, est le MÈTRE CARRE ( $m^2$ ) mesuré horizontalement, quel que soit l'état de chacun des deux accotements. Le mètre carré à :		
201	<b>ABATTAGE D'ARBRES ISOLES</b> Ce prix rémunère l'abattage d'arbres isolés dont la définition est fournie aux articles 16 et 17 du présent CCTP. Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• La coupe de tout arbre de diamètre supérieur à cinquante (<math>&gt; 50</math>) cm,</li><li>• Le dessouchage, le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits en des endroits agréés par le Maître d'œuvre,</li><li>• Toutes indemnisations éventuelles de riverains,</li><li>• Toutes sujétions liées à l'environnement.</li></ul> La quantité à prendre en compte, constatée contradictoirement, est l'unité à	$m^2$	
300	<b>SÉRIE 300 TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>		
301	<b>DÉFORESTATION ET DÉGAGEMENT DE L'EMPRISE A L'ENGIN LOURD.</b> Ce prix rémunère au mètre cube la déforestation et le dégagement de l'emprise à l'engin lourd en vue d'obtenir une largeur roulable de 4 à 6 mètres Le mètre cube à	$m^3$	

	<b>MISE EN FORME DE LA PLATEFORME Y/C FOSSES ET EXUTOIRES.</b> Ce prix rémunère, au kilomètre (km) de route traitée quel que soit sa largeur, la mise en forme de la plate-forme avant mise en œuvre de la couche de roulement ou du rechargement. Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le nettoyage éventuel de la chaussée</li><li>• L'évacuation en dépôt des terres végétales existantes et des produits de curage des fossés,</li><li>• La scarification éventuelle de la chaussée,</li><li>• La remise en forme de la plate-forme scarifiée,</li><li>• Le compactage de la chaussée,</li><li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li></ul> La quantité à prendre en compte est la longueur en KILOMÈTRE, mesurée selon la pente de l'axe de la chaussée réellement traitée entre bords intérieurs des fossés, s'ils existent. Le kilomètre à _____		
302	<b>PURGES EN ZONE MARÉCAGEUSE</b> Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) l'extraction de matériaux de mauvaise tenue dans l'emprise de la chaussée et des accotements et leur substitution par des matériaux de bonne qualité répondant aux spécifications du présent CCTP. Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'extraction des matériaux,</li><li>• Le chargement, le transport sur toutes distances et le déchargement aux lieux de dépôt agréés par le Maître d'Œuvre Délgué,</li><li>• Le remblaiement de la fouille avec des matériaux d'emprunt de bonnes caractéristiques pour la reconstitution du niveau initial du remblai avant exécution de la purge et la reconstitution des couches de chaussée, ce prix comprenant la fourniture à pied d'œuvre des matériaux et leur mise en œuvre conformément aux spécifications du présent CCTP, aux règles de l'art, compactage par couches de 20 cm maximum en particulier, et aux prescriptions du Maître d'Œuvre</li><li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li></ul> La quantité à prendre en compte résulte du métré contradictoire des quantités totales, après compactage, de matériaux réellement remis en place. Le mètre cube à _____	$m^3$	
303	<b>REMBLAIS EN GRAVELEUX LATÉRITIQUES PROVENANT D'EMPRUNT.</b> Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au mètre cube, les remblais provenant de terre de nature latéritique sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre Le mètre cube à _____	$m^3$	
304	<b>DÉBLAI MIS EN REMBLAI</b> Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au mètre cube, les déblais mis en remblais provenant de terre de nature latéritique sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre Le mètre cube à _____	$m^3$	
305			

	<b>COUCHE DE ROULEMENT (RECHARGEMENT)</b> Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) sur une distance de 5,6 km la mise en œuvre d'une couche de roulement en graveleux latéritiques, sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre.		
306	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La préparation des lieux de carrières ou d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation,</li> <li>• L'ouverture des emprunts et des carrières, y compris le débroussaillement, abattage d'arbres, enlèvement de terre végétale et découverte,</li> <li>• L'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels,</li> <li>• La fourniture des matériaux à pied d'œuvre y compris le chargement, le transport n'excédant pas 5000 m, le déchargement et le stockage,</li> <li>• Le répandage des matériaux en une seule couche d'une épaisseur minimale de 15 cm après compactage avec les moyens appropriés,</li> <li>• L'arrosage ou l'aération nécessaire pour obtenir la teneur en eau requise,</li> <li>• Le compactage,</li> <li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte résulte du calcul géométrique effectué à partir des profils en travers implantés sur le terrain. Le mètre cube _____</p>	$m^3$	
307	<b>REPROFILAGE SIMPLE.</b> <p>Ce prix rémunère, au kilomètre (km) de route traitée quel que soit sa largeur, la mise en forme de la plate-forme avant mise en œuvre de la couche de roulement ou du recharge.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nettoyage éventuel de la chaussée</li> <li>• L'évacuation en dépôt des terres végétales existantes et des produits de curage des fossés,</li> <li>• La scarification éventuelle de la chaussée,</li> <li>• La remise en forme de la plate-forme scarifiée,</li> <li>• Le compactage de la chaussée,</li> <li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte est la longueur en KILOMÈTRE, mesurée selon la pente de l'axe de la chaussée réellement traitée entre bords intérieurs des fossés, s'ils existent. Le kilomètre à _____</p>	km	

**SÉRIE 400 : ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE**

	<p><b>FOURNITURE ET POSE DE BUSES MÉTALLIQUES Ø 800 mm</b>  Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre, le montage et la mise en place de buses métalliques diamètre 800 conformément au plan type du dossier d'appel d'offres, au dossier d'exécution et aux spécifications du présent CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture des buses y compris tous les éléments nécessaires au montage et à la pose,</li> <li>• L'implantation et le piquetage de l'ouvrage,</li> <li>• La mise en place éventuelle d'une déviation provisoire,</li> <li>• L'exécution des fouilles en terrain de toutes natures et l'évacuation des déblais aux lieux agréés par le Maître d'Œuvre et la substitution éventuelle des terrains d'assise,</li> <li>• Le montage et la mise en place des buses,</li> <li>• La mise en œuvre du revêtement anti corrosion</li> <li>• La réalisation du bloc technique (apport de matériau et mise en œuvre) jusqu'à <math>\varnothing/2 + 10</math> cm au moins, (<math>\varnothing</math> étant le diamètre de la buse), au-dessus de la génératrice supérieure de la buse ;</li> <li>• Toutes sujétions de pose (épuisement, pompage, étaiement) et de prise en compte des tassements différentiels de l'ouvrage,</li> <li>• Le nettoyage éventuel des ouvertures amont et aval des buses en vue d'assurer un parfait écoulement,</li> <li>• Le raccordement avec des pentes inférieures à 4 % du dos d'âne créé par le bloc technique avec la chaussée existante.</li> <li>• Toutes sujétions liées en particulier aux prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>Ces prix s'appliquent au <b>MÈTRE LINÉAIRE (ml)</b> de buse mis en œuvre selon le diamètre. Les longueurs à prendre en compte résultent du projet d'exécution approuvé.</p> <p>Le mètre linéaire à :</p>		
--	---	--	--

	<b>FOURNITURE ET POSE DE BUSES MÉTALLIQUES Ø 1 000 mm</b> Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre, le montage et la mise en place de buses métalliques diamètre 1 000 conformément au plan type du dossier d'appel d'offres, au dossier d'exécution et aux spécifications du présent CCTP. Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>• La fourniture des buses y compris tous les éléments nécessaires au montage et à la pose,</li><li>• L'implantation et le piquetage de l'ouvrage,</li><li>• La mise en place éventuelle d'une déviation provisoire,</li><li>• L'exécution des fouilles en terrain de toutes natures et l'évacuation des déblais aux lieux agréés par le Maître d'Œuvre et la substitution éventuelle des terrains d'assise,</li><li>• Le montage et la mise en place des buses,</li><li>• La mise en œuvre du revêtement anti corrosion</li><li>• La réalisation du bloc technique (apport de matériau et mise en œuvre) jusqu'à <math>\text{Ø}/2 + 10</math> cm au moins, (<math>\text{Ø}</math> étant le diamètre de la buse), au-dessus de la génératrice supérieure de la buse ;</li><li>• Toutes sujétions de pose (épuisement, pompage, étalement) et de prise en compte des tassements différentiels de l'ouvrage,</li><li>• Le nettoyage éventuel des ouvertures amont et aval des buses en vue d'assurer un parfait écoulement,</li><li>• Le raccordement avec des pentes inférieures à 4 % du dos d'âne créé par le bloc technique avec la chaussée existante.</li><li>• Toutes sujétions liées en particulier aux prescriptions environnementales.</li></ul> Ces prix s'appliquent au <b>MÈTRE LINÉAIRE (ml)</b> de buse mis en œuvre selon le diamètre. Les longueurs à prendre en compte résultent du projet d'exécution approuvé. Le mètre linéaire à :		
402	<b>CONSTRUCTION DE TÊTES DE BUSES EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 800</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des têtes maçonnés pour buses de diamètre 80 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li><li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li><li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoointoientement ;</li><li>➤ Et toutes sujétions ;</li></ul> L'Unité à _____	ml	
403		u	

	<b>CONSTRUCTION DE TÊTES DE BUSES EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 1 000</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des têtes maçonnés pour buses de diamètre 100 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li> <li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li> <li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoointoientement ;</li> <li>➤ Et toutes sujétions ;</li> </ul> L'Unité à _____		
405	<b>CONSTRUCTION DE PUISARDS EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 800</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des puisards maçonnés pour buses de diamètre 80 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li> <li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li> <li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoointoientement ;</li> <li>➤ Et toutes sujétions ;</li> </ul> L'Unité à _____	U	

	<b>CONSTRUCTION DE PUISARDS EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 1 000</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des puisards maçonnés pour buses de diamètre 100 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li> <li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li> <li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejointoiement ;</li> <li>➤ Et toutes sujétions ;</li> </ul> L'Unité à _____		
406	<b>DÉPOSE / DÉMOLITION DES OUVRAGES EXISTANTS</b> Ce prix rémunère à L'UNITÉ (U) la dépose / démolition des ouvrages existants selon les plans fournis et aux emplacements agréés par le Maître d'Œuvre. L'unité à _____	U	
407		U	

#### PIECE VII : CADRE DU DÉTAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

DAO N°002

LOT N°1

Prix N°202 : Fourniture et pose de lampadaires photovoltaïques complet 16 ampoules LED- PHILLIPS

DAO N°005

LOTS : N°1&2

LOT 800 : PEINTURE

Prix N°801 : Plafond en Pantex 800 de couleur blanche

Prix N°802 : Murs extérieurs en Pantex 1300 de couleur orange

Prix N°803 : Murs intérieurs en Pantex 800 de couleur orange

DAO N°001 ; 002 ; 003 ; 004 ET 005

#### PIECE N°14 : LISTE DES ORGANISMES HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

##### I BANQUES

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun

10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala
16. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR);
17. Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), BP :30 388, Yaoundé ;
18. La regionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé, Tél : (+237) 222 22 02 39

## II - COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Chanas assurances;
2. Activa Assurances
3. Atlantique Assurances S .A., B.P. 2933 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A. ;
5. Pro-Assur S.A ;
6. Aréa Assurances S.A, B.P . 1531 Douala ;
7. Bénéficial General Insurance S .A., B.P. 2328 Douala ;
8. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

# POUR LE DAO N°01

## Lire plutôt : Pièce I AAO

### 7- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission hors ligne ou en ligne.

### 8- Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Entretien de la route Ngalla - Salla - Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue	01		1 300 000 (Un million Trois cent mille) francs CFA
KOBDOMBO	Réhabilitation de la route Brigade - Place des fêtes - Restaurant Municipal	02		1 000 000 (Un million) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de la lettre circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements, ces cautionnements doivent être accompagnés chacun d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC. En cas de chèque-banque ou certifié délivré en lieu et place des cautionnements, lesdits chèques doivent être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins (07) jours ouvrables avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.

### 9- Consultation du DAO :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Mairie de Kobdombo, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme « COLEPS » aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

### 10- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Kobdombo (Recette Municipale), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, délivrée par ladite Recette Municipale, représentant les frais d'achat du dossier. La quittance est acquise contre un versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Dossier de Consultatif. Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant son adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

#### 11- Remise et présentation des offres

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le 28 FEVRIER 2025 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE

### POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

LOT 1 : ENTRETIEN DE LA ROUTE NGALLA - SALLA - SOBIA - MVIANGA - MBONI - YENASSA - MBIEDE - MBOGUE .

LOT 2 : RÉHABILITATION DE LA ROUTE BRIGADE - PLACE DES FÊTES - RESTAURANT MUNICIPAL

(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme « COLEPS » ou toute autre moyen de communication électronique officiel préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le 28 FEVRIER 2025 à 11 heures (heure locale). Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers : Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

#### 14- Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types :

- Les critères éliminatoires,
- Les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

##### 14.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire

Il s'agit notamment de :

1. Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. Non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. Non-respect du format de fichier des offres ;

7. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
8. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, (le cas échéant) ;
9. Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, (le cas échéant) ;
10. Absence de l'attestation de catégorisation (le cas échéant) ;
11. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
12. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
13. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

#### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- i. La présentation de l'offre ;
- ii. Les références du soumissionnaire ;
- iii. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- iv. La capacité financière (attestation de solvabilité financière) ;
- v. La qualification et l'expérience du personnel ;
- vi. Les moyens logistiques ;
- vii. La méthodologie ;
- viii. Attestation et rapport de visite des lieux ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 22,4 sur 32 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

#### 7-Mode of tender

The mode of tender retained for this consultation is the tender off line or line.

#### 8-Bid bond

Each tenderer must join to his administrative parts a guarantee of tender, discharged with the hand, delivered by an organization or a financial institution approved by the Minister in charge of finances to emit the guarantees in the field of the public markets whose list appears in the part 14 of the CAD whose amount rises with:

COUNCIL	THE WORDING OF THE PROJECT	N BATCH	PLACE	BID BOND
KOBDOMBO	Road maintenance of section Ngalla - Salla - Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue	01		1 300 000 (One million three hundred thousand) francs CFA
KOBDOMBO	Rehabilitation work of road Brigade – party Square – Council Restaurant	02		1 000 000 (One million) francs CFA

That is to say equal to 2% of the estimated cost all-inclusive of tax (including all taxes) of the market in accordance with the decree in force and valid up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond delivered by a bank of first order or a financial organization of first category authorized by the Ministry in charge of Finances to emit guarantees within the framework of the public markets, will involve the pure and simple rejection offer. A produced bid bond but not having any relationship with the consultation concerned is regarded as absent. The bid bond presented by a tenderer during the meeting of opening of the folds is inadmissible.

In addition, in accordance with the prescriptions of the circular n°00019/LC/MINMAP of june, 2024 relating to the methods of constitution, consignment, conservation, restitution, and deconstatation of the surety, these surety must be accompanied by a receipt of consignment issued by the CDEC. In the event of a bank or certified check issued in place of the guarantees, said checks must be

transmitted to the CDEC by the issuing financial institution at least seven (07) working days before the opening of the bids. The absence of this part leads to the immediate rejection of the offer.

#### 9-Consultation of the DAO:

The Tender Documents (DAO) physical can be consulted free at the business hours with the Town hall of Kobdombo, as of publication of this Invitation to tender.

It can also be consulted online on platform "COLEPS" with the addresses <<http://www.marchespublics.cm/>> and <<http://www.publiccontracts.cm/>> on Internet site of the ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm) <<http://www.armp.cm/>>) or on any other electronic mean of communication indicated by the Building Owner.

#### 10-Acquisition of the DAO

The tender file can be obtained upon publication of this notice, at the town hall Kobdombo (municipal recipe) against presentation of a receipt of payment of a non-refundable sum, issued by said municipal recipe, representing the folder purchase costs. The receipt is acquired against a non-refundable sum of one hundred thousand (100,000) FCFA. The receipt must specify the number of the advisory file notice. When the file is withdrawn, the tenderer must, necessarily, be recorded by leaving his full address/ postal box, telephone, fax, e-mail.

#### 11-Handing-over and presentation of the offers

For the tender off line, English or French the offers written in seven (07) specimens whose original and six (06) marked copies as such will have to arrive at the Town hall of Kobdombo at the latest **the 28 FEB 2025 at 11 hours** (standard time), and will have to be marked:

## OPEN INVITATION TO TENDER NATIONAL IN EMERGENCY

N\_01/ONIT/C-KOBDOMBO/ITB/2025 OF THE 30 JAN 2025

### FOR THE EXECUTION OF THE ROAD MAINTENANCE AND REHABILITATION WORKS OF SOME ROADS IN THE COUNCIL OF KOBDOMBO, NYONG AND MFOUMOU DIVISION, CENTRE REGION

BATCH 1: ROAD MAINTENANCE OF SECTION NGALLA - SALLA - SOBIA - MVIANGA - MBONI -  
YENASSA - MBIEDE - MBOGUE

BATCH 2: REHABILITATION WORK OF ROAD BRIGADE - PARTY SQUARE - COUNCIL  
RESTAURANT

(To be opened only during the meeting examination)

For the tender on line, the offer will have to be transmitted by the tenderer on platform "COLEPS" or any other electronic mean of communication official to specify by the building owner at the latest **the 28 FEB 2025 at 11 hours** (standard time). A backup copy of the offer recorded on key USB or CD/DVD will have to be transmitted under fold sealed with the clear and readable indication: "backup copy", in addition to the mention above within the time limits.

Cut and format of the files: For the tender on line, the maximum sizes of the documents which will forward on the platform and constituting the offer of the tenderer are as follows:

- 5 MO for the Administrative Offer;

- 15 MO for the Technical Offer;
- 5 MO for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- Format pdf for the textual documents;
- JPEG for the images.

The candidate will take care to use software of compression in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted. ]

#### 14-Criteria of evaluation

The criteria of evaluation are of two types:

    Eliminatory criteria.

    Essential criteria.

A criterion cannot be at the same time eliminatory and essential

##### 14-1. Eliminatory criteria

The eliminatory criteria fix the minimal conditions to fill to be allowed with the evaluation according to essential criteria's. They should not be the subject of notation. The non-observance of these criteria involves the rejection of the offer of the tenderer

It is in particular about:

1. Absence of the guarantee of tender to the opening of the folds;
2. Not production beyond the deadline of 48 Hours after the opening of the folds, a part of the administrative file considered to be non in conformity or absent at the time of the opening of the folds, (except the guarantee of tender);
3. Misrepresentations, fraudulent schemes or falsified parts;
4. File having obtained at the end of the technical Analysis less than 70% of the essential criteria;
5. Absence of the declaration on the honor of non-abandonment of the building sites during three last years;
6. Non-observance of the format of file of the offers;
7. Absence of a unit price quantified in the financial Offer;
8. Absence of leaflet accompanied by the charts of the manufacturer, (if necessary);
9. Absence of the approval or the authorization of the manufacturer, (if necessary);
10. Absence of the certificate of categorization (if necessary);
11. Absence of an element of the financial offer (the tender, BPU, the DQE);
12. Absence of the charter of dated and signed integrity;
13. Absence of the declaration of engagement to the respect of the environmental and social clauses dated and signed;

## 14-2.Essential criteria

The criteria essential with the qualification of the tenderers will relate to:

- I. Presentation of the offer;
- II. References of the tenderer;
- III. After-sales service (availability of the spare parts, repair shop, technical staff), if necessary;
- iv. Financial capacity (, certificate of financial solvency);
- v. The qualification and the experience of the personnel;
- VI. Average logistics;
- vii. Methodology;
- viii. Certificate and report/ratio of visit of the places;

Each offer to be declared conforms technically must have satisfied all the criteria eliminatory and obtained at least 22, 4 out of 32 of the essential criteria is 70% enumerated below to evaluate in accordance with the Grid of notation of the technical offers.

## Lire plutôt : Pièce III RPAO

RÉGLEMENT P	B-Volume II : Offre technique
	<p>Elle comprend notamment :</p> <p><b>B.1 Les renseignements sur la qualification</b></p> <p>La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>B.1.2 La lettre de soumission de la proposition technique</b></li><li><b>B.1.3 Références du soumissionnaire</b></li></ul> <p>La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années.</p> <p>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Copies de la première, deuxième et dernière page du contrat ;</li><li>PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li><li>Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.</li></ul> <p>Dans le cadre de la passation des marchés relevant du seuil des lettres• commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises.</p> <p><i>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) <i>CV</i>;</li><li>b) <i>Contrats de travail</i>;</li><li>c) <i>Divers actes de promotion intervenus dans la carrière</i> ;</li></ul>

	<p><b>B.1.4 Personnel d'encadrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO</li> </ul> <p>À savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conducteur des travaux : Un Technicien Supérieur du Génie civil/Génie Rural ayant une expérience d'au moins trois ans dans le domaine du bâtiment ;</li> <li>- Chef de chantier : Un Technicien du Génie civil/Génie Rural ayant une expérience d'au moins trois ans dans le domaine du bâtiment ;</li> </ul> <p><i>NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>• Attestation d'inscription aux ordres nationaux le cas échéant ;</li> <li>• Curriculum vitae signé et daté de l'expert ;</li> <li>• Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert ;</li> <li>• Une attestation ou contrat de travail, ou journal de chantier justifiant l'expérience le cas échéant.</li> </ul> <p><i>NB :</i></p> <p><i>Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres</i></p>
	<p><b>B.1.5 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux</b></p> <p>La liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nivelleuse</li> <li>• Un Pick-Up de liaison,</li> <li>• Le petit matériel de Génie Civil.</li> </ul> <p><i>NB :</i></p> <p>Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.</p>
	<p><b>B.2 Organisation et Méthodologie</b></p> <p>Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Installation de chantier, sécurité et communication</li> <li>b) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux et l'attestation signée sur l'honneur ;</li> <li>c) Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;</li> <li>d) Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;</li> <li>e) Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales ;</li> <li>f) Les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;</li> <li>g) Contrôle interne,</li> </ol>
	<p><b>B.3 La charte d'intégrité</b></p> <p>Le soumissionnaire remplira et souscrira le formulaire joint en annexe</p>
	<p><b>B.4 La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales</b></p> <p>Le soumissionnaire remplira et souscrira le formulaire joint en annexe</p>

	<p><b>B.5 Les preuves d'acceptations des conditions du marché</b>  Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> », des documents ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;</li> <li>b) Les cahiers des clauses techniques Particulières.</li> </ul> <p><u>NB</u> : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.</p>												
	<p><b>B.6 Commentaires CCAP et CCTP</b>  Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions</p>												
	<p><b>B.7 La capacité financière</b>  Les Soumissionnaires devront présenter notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,</li> </ul>												
	<p><b>8- Caution de soumission</b>  Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>LIBELLÉ DU PROJET</th> <th>N° LOT</th> <th>LIEU</th> <th>CAUTION DE SOUMISSION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entretien de la route Ngalla - Salla - Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue</td> <td>01</td> <td></td> <td>1 300 000 (Un million trois cent mille) francs CFA</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation de la route Brigade - Place des fêtes - Restaurant Municipal</td> <td>02</td> <td></td> <td>1 000 000 (Un million) francs CFA</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Par ailleurs, conformément aux prescriptions de la lettre circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements, ces cautionnements doivent être accompagnés chacun d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC. En cas de chèque-banque ou certifié délivré en lieu et place de des cautionnements, lesdits chèques doivent être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins (07) jours ouvrables avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.</p>	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION	Entretien de la route Ngalla - Salla - Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue	01		1 300 000 (Un million trois cent mille) francs CFA	Réhabilitation de la route Brigade - Place des fêtes - Restaurant Municipal	02		1 000 000 (Un million) francs CFA
LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION										
Entretien de la route Ngalla - Salla - Sobia - Mvianga - Mboni - Yenassa - Mbiede - Mbogue	01		1 300 000 (Un million trois cent mille) francs CFA										
Réhabilitation de la route Brigade - Place des fêtes - Restaurant Municipal	02		1 000 000 (Un million) francs CFA										

**11- Remise et présentation des offres**

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le **28 FEB 2025 à 11 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE**

**N° 01 /DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JAN 2025**

**POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DE CERTAINS AXES ROUTIERS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.**

**LOT 1 : ENTRETIEN DE LA ROUTE NGALLA - SALLA - SOBIA - MVIANGA - MBONI - YENASSA - MBIEDE - MBOGUE**

**LOT 2 : RÉHABILITATION DE LA ROUTE BRIGADE - PLACE DES FÊTES - RESTAURANT MUNICIPAL**

(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme « COLEPS » ou toute autre moyen de communication électronique officiel préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le **28 FEVRIER 2025 à 11 heures** (heure locale). Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers : Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

## **14- Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation sont de deux types :

- Les critères éliminatoires,
- Les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

### **14-1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire

Il s'agit notamment de :

1. Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. Non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. Non-respect du format de fichier des offres ;
7. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
8. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, (le cas échéant) ;
9. Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, (le cas échéant) ;
10. Absence de l'attestation de catégorisation (le cas échéant) ;
11. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
12. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
13. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

### **14-2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- ix. La présentation de l'offre ;
- x. Les références du soumissionnaire ;
- xi. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- xii. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- xiii. La qualification et l'expérience du personnel ;
- xiv. Les moyens logistiques ;
- xv. La méthodologie ;
- xvi. Attestation et rapport de visite des lieux ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 21 sur 30 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

## **15- Attribution :**

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

## **16- Nombre maximum de lots**

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire de plus de tous ces lots.

#### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- i. La présentation de l'offre ;
- ii. Les références du soumissionnaire ;
- iii. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- iv. La capacité financière (l'attestation de solvabilité financière) ;
- v. La qualification et l'expérience du personnel ;
- vi. Les moyens logistiques ;
- vii. La méthodologie ;
- viii. Attestation et rapport de visite des lieux ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 22,4 sur 32 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

#### 16- Nombre maximum de lots

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire au plus de deux lots.

**La grille d'évaluation est la suivante :**

Fiche N°.....	SOUMISSIONNAIRE :	Téléphone :
A	PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS	
A1	CONDUCTEUR DES TRAVAUX	OUI NON
A1.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien Supérieur du Génie Civil / Génie Rural ou plus	
A1.2	CV signé et daté	
A1.3	Attestation de disponibilité	
A1.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien Supérieur du Génie Hydraulique / Génie Rural	
TOTAL A1	TOTAL DU CONDUCTEUR DES TRAVAUX	..... sur 04
A2	CHEF DE CHANTIER	OUI NON
A2.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien du Génie Civil / Génie Rural ou plus	
A2.2	CV signé et daté	
A2.3	Attestation de disponibilité	
A2.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien du Génie Hydraulique / Génie Rural	
TOTAL A2	TOTAL DU CHEF DE CHANTIER	..... sur 04
TOTAL A	TOTAL DES PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS	..... sur 08
B	MOYENS MATÉRIELS	OUI NON
B1	Listing du matériel signé par soumissionnaire	
B2	Niveleuse Contrat de location ou preuve de la propriété Carte grise	
B3	Pickup de liaison Contrat de location ou preuve de la propriété Carte grise	
B4	Petit matériel de chantier	
TOTAL B	TOTAL DES MOYENS MATÉRIELS	..... sur 04
C	RÉFÉRENCES	OUI NON
C1	La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années.	

	<u>Référence N° 1</u>  D'un marché réalisé au cours des trois dernières années  • Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ; • Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.		
C2	<u>Référence N° 2</u>  D'un marché réalisé au cours des trois dernières années  • Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ; • Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.		
<b>TOTAL C</b>	<b>TOTAL DE L'EXPÉRIENCE</b>	..... sur 03	
D	<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>	OUI	NON
D1	L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1 <sup>er</sup> ordre,		
<b>TOTAL D</b>	<b>TOTAL DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	..... sur 01	
E	<b>PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	OUI	NON
E1	Installation de chantier, sécurité et communication		
E2	L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux		
E3	Rapport commenté de visite du site des travaux		
E4	Attestation de visite du site signée sur l'honneur		
E5	Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux		
E6	Dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) et notion genre		
E7	Dispositions relatives au respect des mesures environnementales		
E8	Travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter		
E9	Approvisionnement en matériaux de chantier		
E10	Contrôle interne		
<b>TOTAL E</b>	<b>TOTAL DES PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	..... sur 10	
F	<b>VISITE DE SITE</b>	OUI	NON
F1	Attestation de visite de site		
F2	Rapport de visite des lieux		
<b>TOTAL F</b>	<b>TOTAL ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ</b>	..... sur 02	
G	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	OUI	NON
G1	Lisibilité de l'offre		
G2	Nombre de copie tel qu'exige le RPAO		
G3	Reliure		
G4	Intercalaires de couleur		
<b>TOTAL G</b>	<b>TOTAL PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	..... sur 04	
	<b>RÉCAPITULATIF</b>		
A	<b>TOTAL A</b>	Sur 08	
B	<b>TOTAL B</b>	Sur 04	
C	<b>TOTAL C</b>	Sur 03	
D	<b>TOTAL D</b>	Sur 01	
E	<b>TOTAL E</b>	Sur 10	
F	<b>TOTAL F</b>	Sur 02	
G	<b>TOTAL G</b>	Sur 04	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	Sur 32	
	<b>NOMBRE DE « OUI » SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 22,4</b>		
	<b>DÉCISION (QUALIFIÉ À L'ANALYSE FINANCIÈRE / ÉLIMINÉ) :</b>		

## Lire plutôt : Pièce IV CCAP

### Article 3 : Définitions et Attributions

#### 3.1. Définitions générales

- *Le Maître d’Ouvrage* est le Maire de la Commune de Kobdombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :
  - La préparation de la procédure et la passation du marché (Art 6 CDM),
  - La transmission des rapports périodiques de la passation et l’exécution du marché au MINMAP et à l’ARMP (Art 6 CDM),
  - La signature, la conservation des documents générés et la transmission des copies desdites documents au MINMAP, l’ARMP ainsi que des autres acteurs concernés,
  - La bonne exécution des prestations.
- *Le Chef de Service du Marché (CSM)*, est le Service Technique de la Commune de Kobdombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :
  - La direction générale de l’exécution des prestations. Il arrête toutes les dispositions technico-financières (Art 44 CDM),
  - La définition, l’élaboration, l’exécution et la réception des prestations objets du marché. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et sur les délais contractuels ;
- *L’Ingénieur* du marché est  
*LOT 1, 2 et 3* : le Délégué Départemental des Travaux Publics du Nyong et Mfoumou.

À ce titre, il est responsable entre autres du suivi et du contrôle technique et financier de l’exécution du marché (Art 45 CDM) :

- *La Maitrise d’œuvre Publique* externe est assurée l’Ingénieur du Marché, (Article 6, Arrêté N°401/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019), À ce titre, il est chargé de garantir les intérêts du Maître d’Ouvrage aux stades de la définition, de l’élaboration, de la direction de l’exécution et de la réception des prestations (Art 46 CDM) ;
- *L’Organisme chargé du Contrôle Externe* de l’exécution du marché est le Ministère des Marchés Publics à travers la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Nyong et Mfoumou (démembrement déconcentré compétent). Assure le contrôle de l’effectivité, de conformité et de la qualité des prestations objet du marché. À ce titre,
  - Il vérifie à travers les contrôles inopinés l’effectivité et la qualité des prestations réalisées ;
  - Il vérifie l’adéquation du marché avec les autres documents de Passation ;
  - Il signale au Chef de Service du Marché, à l’Ingénieur du Marché les manquements observés ;
  - Il reçoit des autres acteurs (Maître d’Ouvrage, Chef de Service du Marché, Ingénieur du Marché et Maître d’œuvre) copie de toute la documentation nécessaire à la réalisation de ses missions
  - Il délivre les visas préalables requis au paiement du décompte général et définitif.
- *L’Organisme chargé de la régulation du Marché* est l’ARMP, il est le surveillant et le facilitateur du système. (Art 48 CMD)
- *La Commission de Passation* compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Kobdombo ;
- *Le poste comptable assignataire* est la Recette municipale de Kobdombo ;
- *Le Cocontractant* est \_\_\_\_\_

#### 3.2. Nantissement

En vue de l’application du régime de nantissement institué par le décret n° 2018/366 du 30 juin 2018 portant code des marchés publics, sont désignés comme suit :

- Autorité chargée de la liquidation des dépenses : le Maire de la Commune de Kobdombo.

- Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements : le Maire de la Commune de Kobdombo ;
- responsable chargé du paiement : le Receveur Municipal de la Commune de Kobdombo ;
- responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché : le Maire de la Commune de Kobdombo et le Chef service du Marché.

## Lire plutôt : Pièce V CCTP

### SOMMAIRE DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

#### **CHAPITRE I : GENERALITES**

Article 1- INSTALLATION DE CHANTIER

Article 2 – AMENEES ET REPLI DU MATERIEL

Article  
**CHAPITRE II**

3 - LOCALISATION ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

: PROVENANCE, QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Article 4 - PROVENANCE DES MATERIAUX

Article

5 - LABORATOIRE

#### **CHAPITRE III : MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX**

Article 5 - GENERALITES

Article 6 - TRAVAUX PRELIMINAIRES

Article 7 - DEFINITION DES TRAVAUX A REALISER

Article 8 - DOCUMENTS D'EXECUTION

Article 9 - TERRASSEMENTS

Article 10 - REMBLAIS PROVENANT D'EMPRUNTS

Article 11 - BARRIERES DE PLUIES: CONSTRUCTION ET GESTION

#### **CHAPITRE IV : DESCRIPTION ET MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX**

Article 12 - DEBROUSSAILLEMENT

Article 13 – DEGAGEMENT MECANIQUE DE LA CHAUSSEE

Article 14 - ABATTAGE D'ARBRES

Article 15 - DEBLAI MIS EN DEPOT – DEBLAI MIS EN REMBLAI

Article 16 - REMBLAI PROVENANT D'EMPRUNT

Article 17 - MISE EN FORME DE LA PLATE-FORME Y. COMPRIS LES FOSSES ET EXUTOIRES

Article 18 – COUCHE DE ROULEMENT

Article 19 - PURGES

Article 20 - FOURNITURE ET POSE DE BUSES METALLIQUES

Article 21 - TETES EN MAÇONNERIE POUR BUSES

#### **CHAPITRE V : MODE D'EVALUATION DES TRAVAUX**

Article 23 - CONSISTANCE DES PRIX

Article 24 - DEFINITION DES PRIX ET EVALUATION DES TRAVAUX

Article 25 - PLANS DE RECOLEMENT

#### **CHAPITRE VI : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Article 26 – OUVERTURE D'UNE CARRIERE TEMPORAIRE

Article 27 - CONTROLE DE LA VEGETATION SUR L'EMPRISE, ELAGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES

Article 38 - BARRIERES DE PLUIES

#### **CHAPITRE I : GENERALITES**

Article 1 - INSTALLATION DE CHANTIER

## **I - Description des travaux**

L'installation de chantier ne devra se faire à moins de 500 m des points d'eau ou cours d'eau existants et comprendra : l'installation du personnel et les baraques de chantier nécessaires à l'accomplissement des travaux à proximité du chantier, la fabrication des panneaux d'information à placer aux extrémités de la route, des bâtiments et les panneaux de signalisation des chantiers et postes de travail. Les panneaux d'information devront être conformes au plan type.

L'installation de chantier comporte la mise en place du laboratoire de chantier tel que défini au CCTP. Le fonctionnement sera constaté contradictoirement avec l'Ingénieur, de même que l'aménée et le repli de matériel et engins nécessaires à l'exécution des travaux.

Ce prix comprend :

la préparation des surfaces, la construction ou la location, les aménagements des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l'Entrepreneur, les frais de gardiennage, l'aménagement et l'entretien des voies d'accès au chantier et de déviation, les installations de stockage des carburants, le contrôle et la vérification des plans de l'appel d'offres et l'établissement des plans d'exécution, les sujétions d'exécution des travaux sous trafic, les dispositions nécessaires en matière de signalisation permettant le bon écoulement de la circulation et la sécurité du chantier, le déplacement partiel ou total de ces installations en cours de chantier.

Les frais de remise en état des lieux après travaux (route et son environnement, base et installations de chantier, gîtes, emprunts et carrières, lieux de dépôt des matériaux etc), conformément aux clauses du CCAP et des prescriptions environnementales.

Le forfait sera versé à raison de quatre-vingts pour cent (80%) dès l'installation effective de l'Entreprise, les vingt pour cent (20%) restants seront versés après le repli des installations de l'entreprise et la remise des plans de récolelement.

Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier, dont le laboratoire, soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé ; un élément manquant supprime le droit à paiement de la totalité du forfait.

Après le repli du matériel, un procès-verbal établi, sous la responsabilité de l'Ingénieur du marché constatera la remise en état du site. Il devra être dressé et joint au P.V. de la réception des travaux. Le paiement du forfait de repli du matériel ne pourra être rémunéré qu'à la vue de ce P.V. constatant la remise en état du site y compris les carrières exploitées.

## **Article 2 - AMENEE ET REPLI DU MATERIEL**

Ce prix comprend :

L'aménée du matériel et engins nécessaires à l'exécution du chantier, y compris notamment les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre des couches de chaussée, de transport et le petit matériel des travaux de génie civil.

Le forfait sera versé à raison de 50 % de sa valeur lorsque la totalité du matériel concerné défini par le projet d'exécution approuvé aura été livré sur le chantier.

La seconde partie du forfait (50 % restants) sera versée après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée et les lieux occupés remis en état.

## **ETUDES D'EXECUTION :**

Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché et au forfait (FF).

Il rémunère toutes les prestations telles qu'elles sont décrites dans le « CCTP » et comprend notamment :

- 40% pour les études de réalisation,
  - 20% pour la production des documents,
  - 20% pour l'analyse et la validation des documents
  - 30% pour l'acquisition des matériels.
- et toutes sujétions.

## **Article 3 - LOCALISATION ET CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particularisées (CCTP) a pour objet la description des travaux de réhabilitation et de construction des routes en république du Cameroun.

La consistance, la définition, et la description des travaux à réaliser sont détaillées dans le présent CCTP, le bordereau des prix, la nomenclature des tâches et le détail estimatif.

Les travaux sont subdivisés en deux groupes :

- les travaux manuels
- les travaux mécanisés

- Les travaux manuels sont les travaux pouvant s'exécuter suivant la méthode HIMO. Ces travaux concernent principalement les abords de la chaussée et certaines tâches de la chaussée pouvant s'exécuter manuellement avec la participation des populations riveraines ou locales.

## CHAPITRE II : PROVENANCE, QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

### Article 4 - PROVENANCE DES MATERIAUX

L'Entrepreneur devra choisir des emplacements d'emprunts et les soumettre à l'agrément de l'Ingénieur dont le refus vaudra obligation pour l'Entrepreneur de rechercher de nouveaux sites d'emprunts sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lorsque l'emplacement d'un emprunt choisi par l'Entrepreneur aura été agréé, il devra y faire un nombre suffisant de sondages et devra remettre à l'Ingénieur un dossier technique portant sur :

- la localisation de l'emprunt,
- l'épaisseur de la découverte,
- le volume de l'emprunt.

Pour chaque emprunt, ce dossier devra comporter les résultats des essais suivants :

- 3 teneurs en eau naturelle,
- 3 analyses granulométriques,
- 2 limites d'Atte berg,
- 2 Proctor Modifié,
- 1 CBR.

L'Ingénieur se réserve le droit de demander des essais supplémentaires aux frais de l'Entrepreneur.

Les anciens sites d'emprunts ne pourront être exploités que si l'Entrepreneur a fourni les preuves qu'il y subsiste encore des matériaux ayant les caractéristiques requises.

L'Entrepreneur ne pourra commencer à exploiter la carrière identifiée qu'après le contrôle de qualité effectué par l'Ingénieur et l'autorisation donnée par ce dernier.

En cas de contradiction de résultats d'essais, l'Ingénieur peut demander à l'Entrepreneur d'effectuer des essais supplémentaires à ses frais.

L'Ingénieur pourra retirer l'autorisation à tout moment dès que la chambre d'extraction ne donnera plus de matériaux de bonne qualité, l'Entrepreneur ne pouvant prétendre à aucune indemnité.

Le débroussaillage, décapage des terres végétales et l'abattage d'arbres requis pour l'exploitation des emprunts sont à la charge de l'Entrepreneur et ne donneront pas droit à une rémunération explicite. La remise en état des carrières et emprunts est à la charge de l'Entrepreneur conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière de respect de l'environnement.

### Article 5 - LABORATOIRE

L'entreprise pourra alors faire exécuter les essais énumérés dans le CCTP par un laboratoire privé de son choix et faisant partie des laboratoires agréés, sur accord de l'Ingénieur. La présence sur site de ce laboratoire privé sera programmée de façon à permettre un avancement des travaux conforme au programme d'exécution.

L'Ingénieur et tout son personnel auront libre accès à ce laboratoire et à ses équipements pendant toute la durée des travaux.

Toutefois l'Ingénieur pourra utiliser son propre matériel pour réaliser les essais de contrôle ou faire appel à un Laboratoire agréé pour effectuer les essais de vérification qu'il juge nécessaires.

Dans le cas où des résultats de ces essais seraient hors spécification, l'Entrepreneur apportera les corrections nécessaires et les frais de laboratoire pour ces travaux lui seront imputés.

#### 5.3. Matériaux pour remblais en zone de purge et de bourbiers hors d'eau.

On utilisera les mêmes matériaux que pour les remblais courants.

#### 5.6. Buses métalliques

L'Entrepreneur devra présenter à l'Ingénieur un certificat de garantie de fabrication ou de l'usine de provenance avec les résultats conformes aux prescriptions demandées. L'ingénieur se réserve le droit de demander des essais de contrôle et de refuser tous les matériaux qui ne correspondent pas aux prescriptions, quand bien même ils auraient déjà fait l'objet d'une réception préliminaire sur la base des garanties présentées.

## CHAPITRE III : MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

### Article 6 - GENERALITES

#### Sécurité :

L'Entrepreneur est tenu de placer aux entrées du chantier, à tous les 20 kilomètres et au voisinage des travaux des panneaux indicateurs de travaux et de limitations de vitesse. Il reste responsable de tous les

accidents survenus sur le chantier et/ou occasionnés aux tiers, à son personnel et aux agents et fonctionnaires de l'Administration du fait de la présence de son chantier. L'organisation, le gardiennage et la police des chantiers sont à la charge et aux frais de l'Entrepreneur.

#### Maintien de la circulation :

L'Entrepreneur est responsable du maintien de la circulation sur l'étendue complète de son chantier durant toute la durée des travaux. Il ne sera toléré aucune coupure de circulation de plus de deux heures. Le maintien de la circulation est à la charge et aux frais de l'Entrepreneur et en cas de manquement de ce dernier, le Maître d'œuvre pourra faire intervenir un tiers afin de corriger les manques. Tous les frais relatifs à ces interventions seront alors imputés à l'Entrepreneur.

Lorsque cela s'avérera incontournable, l'Avis des autorités administratives locales sera requis pour toute coupure de trafic pour une durée déterminée.

#### Projet d'exécution – Programme des travaux :

L'Entrepreneur devra fournir un projet d'exécution des travaux et un planning des travaux qui devra être tenu à jour et notamment réactualisé après la définition précise des travaux conformément à l'article 7 ci-après et les documents d'exécution définis à l'article 8 suivant.

#### Article 7 - TRAVAUX PRELIMINAIRES

Les travaux préliminaires comprennent l'implantation de repères simples numérotés (piquets en bois) de part et d'autre de la route et en dehors de l'emprise des terrassements, à intervalle de 50 m de façon à matérialiser l'axe de la route et les profils en travers, à réceptionner par le Maître d'œuvre .

#### Article 8 - DEFINITION DES TRAVAUX A REALISER

Après réalisation des travaux préliminaires sur une longueur d'au moins 10 km ou sur l'ensemble du tracé si la longueur est inférieure, le Maître d'œuvre définira à l'Entrepreneur, lors d'une visite détaillée.

#### Article 9 - DOCUMENTS D'EXECUTION

Après définition des travaux décrite à l'article 7 par l'Ingénieur, l'Entrepreneur établira en cinq exemplaires les documents d'exécution suivants, conformément aux pièces constitutives du marché, et les soumettra au Maître d'œuvre dans un délai d'au moins dix (10) jours avant tout commencement et exécution des travaux correspondants :

- les linéaires des travaux consignés dans un schéma itinéraire;
- dessins et plans d'exécution de chaque ouvrage d'art et d'assainissement à l'échelle du 1/20<sup>e</sup> ou du 1/10<sup>e</sup> selon les cas ;
- les métrés correspondants aux travaux.

Le linéaire montrera :

- la longueur des travaux de débroussaillage
- la largeur de décapage ainsi que les surfaces et épaisseurs de déblai et remblai;
- les fossés à réaliser;

Les métrés des terrassements seront calculés par l'Entrepreneur contradictoirement avec l'Ingénieur en relevant les coordonnées rectangulaires, distances à l'axe en X et hauteur par rapport à l'horizontale en Y, des points caractéristiques du terrain naturel au droit de chaque profil après débroussaillage. Ces mesures pourront être réalisées à l'aide des moyens tels que décamètre, niveau de maçon, règle ruban, clissimètre, etc. après approbation de l'Ingénieur.

Un exemplaire des documents d'exécution sera retourné à l'Entrepreneur revêtu du visa de l'Ingénieur ou accompagné, s'il y a lieu, de ses observations dans un délai de sept (07) jours à partir de leur réception. Ce dossier servira de base pour la détermination des quantités à prendre en attachements sauf modification sur le chantier dûment constatée et approuvée par l'Ingénieur et métrée contradictoirement.

#### Article 10 - TERRASSEMENTS

L'objet de ces travaux consistera à réaliser, à partir de la chaussée existante, une mise en forme uniforme de la plate-forme existante, des fossés triangulaires de 1,50 mètre sur une profondeur de 0,6 mètre conformément aux profils en travers types. Toutefois, la plate-forme existante ne sera pas élargie si cela nécessite des terrassements importants. Les sections ne présentant pas de dégradations ne seront pas remises en forme.

Autant que possible, les terrassements seront minimisés en fixant le profil longitudinal de façon à réutiliser directement sur la plate-forme tous les bons matériaux provenant des terrassements et

acceptés par l'Ingénieur Des matériaux refusés seront étalés proprement le long de l'emprise ou mis en dépôt selon les spécifications de l'Ingénieur.

Une attention spéciale devra être apportée au dévers qui ne devra pas être inférieur à 3 % de part et d'autre de la ligne de centre en section droite et qui pourra atteindre 6% dans les courbes.

La compacité exigée au niveau de la plate-forme est fixée à 95 % de la densité sèche Proctor modifié. Pour arriver à ce résultat, l'Entrepreneur scarifiera la chaussée existante au besoin avant de procéder à la mise en forme. Il effectuera au minimum deux passes d'un matériel de compactage accepté au préalable par l'Ingénieur sur toute la surface de la plate-forme et il arrosera cette dernière durant le compactage lorsque requis.

La réception provisoire de la plate-forme se fera avant la mise en place de la couche de roulement. L'Ingénieur, s'il juge que le travail n'a pas été bien fait ou s'il doute des résultats du compactage, pourra exécuter des essais de contrôle ou les demander à un laboratoire extérieur agréé. Si sur une section, plus de 20 % des essais de compacité sont inférieurs aux spécifications, l'Entrepreneur reprendra le compactage avant que de nouveaux essais soient effectués et les frais y afférents lui seront imputables. Dans le cas contraire, l'Administration assurera les frais de Laboratoire.

Une planche d'essai sera réalisée au début des travaux de façon à définir l'atelier de compactage et le nombre de passes nécessaires pour arriver à la compacité requise.

#### Remblais en zone de purge et bourbier hors d'eau :

La mise en œuvre des remblais en zone de purge et de bourbier hors d'eau se fera en couches élémentaires de 20 cm d'épaisseur. Le nombre de passes par couche sera le même que celui défini sur la planche d'essai des remblais courants. Le compactage sera jugé satisfaisant si la densité in-situ mesurée au densitomètre à membrane est égale à 95% de la densité sèche Proctor Modifié. On effectuera au moins une mesure de densité in-situ par couche.

#### Article 11 - REMBLAIS PROVENANT D'EMPRUNTS

Compte tenu du caractère exceptionnel des déblais, les remblais seront exécutés par des matériaux d'emprunts. Les matériaux requis pour les remblais ou pour compléter la plate-forme seront puisés dans les résidus des carrières de latérite ou dans d'autres dépôts. Ils devront satisfaire les exigences de l'article 4 du présent CCTP.

#### b) - Mise en forme de la plate-forme:

La scarification de la chaussée sera exécutée avec un scarificateur monté sur une nivelleuse, sur une épaisseur d'au moins 10 cm. Après réglage, arrosage et compactage, le profil en travers obtenu sera conforme au profil en travers type imposé, joint au présent dossier. Le compactage sera exécuté en fonction du type de matériel utilisé et de la nature des matériaux de la chaussée en place. Le nombre de passes sera défini par la réalisation de planches d'essai par zones homogènes.

Il sera réalisé une mesure de densité in-situ tous les 200 mètres. La densité de référence Proctor sera mesurée sur échantillon prélevé tous les 5 km ou à chaque changement notable de la nature de matériau sur la plate-forme existante. Le compactage sera jugé satisfaisant si la mesure de la densité in-situ donne 95% de la densité Proctor Modifié.

Les matériaux utilisés pour la scarification, l'arrosage et le compactage seront soumis à l'accord de l'Ingénieur.

La pente transversale sera contrôlée soit à l'aide du niveau à eau et de gabarits, soit à l'aide de nivelettes. Le profil de la chaussée après reprofilage ne devra pas présenter d'écart supérieur à 2 cm par rapport au profil en travers type du présent marché.

Les matériaux rejetés dans les fossés par cette opération seront évacués hors de l'emprise de la route.

Dans l'état des lieux qu'il remettra, en fin de contrat, à l'Ingénieur, l'Entrepreneur signalera ces zones retrécies. Elles seront reprises lors du prochain reprofilage lourd par des apports locaux éventuels.

### CHAPITRE IV : DESCRIPTION ET MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

#### ➤ Travaux d'entretien

#### Article 11 - DEBROUSSAILLEMENT

##### I - Description des travaux

Ces travaux consistent à éliminer la végétation poussant en dehors de la surface circulable de la route ainsi que sur ses abords immédiats.

##### II - Mode d'exécution des travaux

Le débroussaillement consiste à couper, sans déraciner, toute végétation comprenant les touffes de plantes ligneuses, des arbustes et des plantes épineuses des terrains incultes poussant dans les fossés et sur les abords immédiats de ceux-ci. Ces travaux seront exécutés à la main par les populations riveraines

de chaque village desservi par la route rurale sur engagement temporaire à l'entreprise. Si la route rurale traverse les zones de faible densité linéaire de population, les travaux seront exécutés par les populations locales engagées temporairement par l'entreprise ou le cas échéant par les groupes locaux en sous-traitance organisé au sein des GIC ou Groupement Villageois. Les travaux sont exécutés sur une largeur de 1.5 m (un mètre et demi) à partir du bord extérieur du fossé, de chaque côté de la route ou sur une largeur indiquée par l'Ingénieur. Les zones à débroussailler seront métrées contradictoirement avant tout commencement de travaux. Sur la surface circulable et dans les fossés, les arbres et arbustes seront déracinés de manière à les empêcher de repousser. La coupe se fera au ras du sol (5 cm environ) de manière à avoir l'aspect d'un gazon. Toutes les branches surplombant l'emprise seront coupées suivant une verticale passant par la limite de débroussaillage. Seront abattus tous les arbres surplombant les abords et qui menacent de tomber sur la route et de barrer la circulation après une tornade. Les arbres dont le diamètre est supérieur à vingt ( $>20$  cm) centimètres feront l'objet de la tâche du prix n° 2 déforestation ou de la tâche du prix n° 3 abattage d'arbres isolés.

Toute végétation à l'entrée et à la sortie des ouvrages (ponts, dalots, buses...) sera coupée et, sauf s'ils servent à stabiliser un talus de remblai et ne menaçant pas les fondations de l'ouvrage, les arbres et arbustes seront déracinés de manière à faciliter l'écoulement de l'eau et permettre les inspections régulières de l'ouvrage. Tous les déchets végétaux seront soigneusement enlevés des accotements, fossés ou ouvrages, et évacués du côté aval de la route vers une zone où ils ne gêneront pas l'écoulement des eaux ni ne pourront être entraînés, pour gêner cet écoulement. Tous les produits issus des travaux de débroussaillage pourront être récupérés par les riverains mais en aucun cas ne peuvent être vendus par l'Entrepreneur. Il est interdit de brûler ces déchets pour éviter de déclencher des feux de brousse.

Tout matériau, pierre, bloc rocheux... pouvant constitué un danger pour la circulation sera également évacué de la chaussée et ses abords puis mis en dépôt hors de l'emprise de la route.

Ces travaux se feront aux lieux et périodes définis par le Maître d'Œuvre, suivant les normes énumérées ci-dessus.

#### **Article 13 - ABATTAGE D'ARBRES**

##### **I - Description des travaux**

Cette opération consiste en l'abattage d'arbres de diamètre supérieur à cinquante ( $>50$  cm) centimètres.

##### **II - Mode d'exécution des travaux**

Les travaux d'abattage d'arbres seront exécutés par les populations riveraines de chaque village desservi par la route rurale sur engagement temporaire à l'entreprise. Si la route rurale traverse les zones de faible densité linéaire de population, les travaux seront exécutés par les populations locales engagées temporairement par l'entreprise ou le cas échéant par les groupes locaux en sous-traitance organisé au sein des GIC ou Groupement Villageois.

L'abattage des arbres comprend la coupe, le dessouchage, le découpage des troncs en tronçons de longueurs définies par le Maître d'Œuvre délégué, l'évacuation des branches et souches hors des limites de l'emprise, en des lieux agréés par le Maître d'Œuvre. Il comprend également le transport et la mise en dépôt des bois récupérés en tronçons de longueurs définies par le Maître d'Œuvre. Les tronçons de bois issus des travaux d'abattage d'arbres seront mis à disposition du représentant de l'Ingénieur et en aucun cas ne pourront être récupérés ou vendus par l'Entrepreneur ou le Maître d'Œuvre. Le diamètre sera mesuré à un mètre au-dessus du niveau moyen du sol.

#### **Article 14 - DEBLAI MIS EN DEPOT -- DEBLAI MIS EN REMBLAI**

##### **I - Description des travaux**

La réalisation des terrassements en déblai concerne uniquement les déblais meubles ou rippables pour l'élargissement d'une plate-forme existante étroite, pour permettre l'obtention d'une largeur telle que définie sur le profil en travers type.

##### **II - Mode d'exécution des travaux**

Avant tout commencement des travaux, les quantités de travaux à réaliser par section seront métrées contradictoirement et le plus précisément possible, quel que soit le mode d'exécution adopté.

Les déblais seront exécutés selon les indications portées sur les plans et sur instructions de l'Ingénieur. Les matériaux provenant des déblais pourront être réutilisés en remblai s'ils présentent les qualités requises pour la tâche (remblai d'emprunt). En tout état de cause, leur réutilisation sera soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre. En cas de réutilisation des déblais, la mise en œuvre des matériaux sera exécutée selon les spécifications techniques utilisées pour la tâche du prix n° 6. Le remblai sera réalisé par couches successives de 10 à 20 cm d'épaisseur en fonction du type de matériel de compactage utilisé et de la nature des matériaux.

Les matériaux réutilisés en remblai auront une teneur en eau optimale pour obtenir un compactage de 90 % de l'OPM pour toutes les couches du remblai, sauf pour les trente (30) derniers centimètres où la densité sèche sera de 95 % de l'O.P.M. Les trente (30) centimètres supérieurs des fonds de déblai devront également être compactés à 95% l'O.P.M.

Les matériaux de déblai non réemployés en remblai seront évacués et mis en dépôt hors de l'emprise de la route en des emplacements agréés par le Maître d'Œuvre. La recherche des zones de dépôt sera de la compétence de l'Entrepreneur.

#### Article 15 - REMBLAI PROVENANT D'EMPRUNT

##### I - Description des travaux

Ces travaux consistent en un apport de matériaux sélectionnés et approuvés par le Maître d'Œuvre, nécessaire à l'élimination des franchissements difficiles : points bas, bourbiers, seuils rocheux, recalibrage de plate-forme dans les zones fortement dégradées et aux remblais d'accès sur les ouvrages existants sous chaussée (buses, dalots, ponts semi-définitifs) ainsi que le relèvement total ou partiel du profil en long d'un tronçon de route inondable en période de pluies.

##### II - Mode d'exécution des travaux

Avant tout commencement des travaux, les quantités de travaux à réaliser par section seront métrées contradictoirement et le plus précisément possible quel que soit le mode d'exécution adopté.

Les matériaux proviendront de gisements agréés par le Maître d'Œuvre. Ils devront présenter les caractéristiques suivantes:

- indice de plasticité < 35
- C.B.R. > 15 pour toute la masse de remblai, sauf pour les trente (30) derniers centimètres des remblais où le C.B.R. devra être > 20 et la densité sèche à 95% de l'O.P.M.

Avant approvisionnement et régâlage des matériaux d'apport, la plate-forme sera nivelée afin d'écrêter les bosses et ameublir le sol support.

L'Entrepreneur supportera toutes les charges d'exploitation des lieux d'emprunt et carrières et notamment l'indemnisation d'éventuelles expropriations, l'ouverture et l'aménagement des routes d'accès, le débroussaillage et le déboisement, l'enlèvement des terres végétales ou des matériaux indésirables et leur mise en dépôt hors des limites. Le drainage des zones d'emprunt ou des carrières devra être fait de façon efficace. Toutes les dispositions devront être prises pour que l'eau de ruissellement puisse s'écouler normalement en dehors de l'emprise de la route sans causer de dégâts aux propriétés riveraines.

Aucune zone d'emprunt ou carrière ne devra être ouverte en contrebas de la route à moins de quinze mètres de la limite de l'assiette, cette distance étant augmentée de la profondeur de la fouille. Le carreau des emprunts sera réglé de manière que l'eau ne séjourne pas à proximité de la route. L'Entrepreneur sera tenu de réaliser à ses frais, un système d'évacuation des eaux et de protection de la route (fossés de garde, puisards, ouvrages sous chaussées), dans des conditions telles qu'il ne puisse pas provoquer des écoulements nuisibles à la conservation ultérieure de la route.

Les matériaux seront transportés sur les lieux de mise en œuvre à l'aide des camions bennes ou des tracteurs agricoles avec remorques. Le remblai sera réalisé par couches successives de 10 cm pour les petits compacteurs et de 20 cm pour les gros engins de compactage. Les matériaux devront avoir une teneur en eau optimale pour obtenir un compactage de 90 % de l'OPM pour toutes les couches, sauf pour les (30) derniers centimètres où la densité sèche sera de 95% de l'O.P.M..

En fin de travaux, les lieux d'emprunt seront à égaliser aux frais de l'Entrepreneur et à rétablir à la satisfaction du Maître d'Œuvre. Le nivellement sera exécuté de manière à éviter des flaques d'eau indésirables sur les lieux. Les terres végétales seront bien reconstituées et régâlées et éventuellement les fossés seront créés, afin d'éviter l'érosion.

d'Œuvre. La recherche des emplacements de dépôt sera de la compétence de l'Entrepreneur.

#### Article 16 - MISE EN FORME DE LA PLATE-FORME Y COMPRIS LES FOSSES ET EXUTOIRES

##### I - Description des travaux

Cette tâche consiste en la remise en forme de la plate-forme de la chaussée existante avant l'exécution de remblais ou de recharge de chaussée. Cette opération comprend également le désherbage total de la surface circulable et des abords immédiats : accotements, développés de fossés et les crêtes. Les travaux consistent également au nettoyage, débroussaillage, curage et remise dans leur forme et dimensions initiales des fossés en terre et leurs exutoires. Cette tâche pourra être exécutée manuellement ou mécaniquement selon les quantités de tâches élémentaires.

Les travaux comprennent l'enlèvement de tous les matériaux empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux dans le fossé dépôt de terre, de pierres, de blocs rocheux et de débris végétaux. Tous rochers

ou affleurements rocheux rencontrés lors de l'exécution de cette opération seront par ailleurs rémunérés par la tâche du prix n°11: déroctage.

Tous les déchets, matériaux pollués ou gênants seront évacués en dépôt.

#### II - Mode d'exécution des travaux

La scarification de la chaussée sera systématiquement exécutée mécaniquement au moyen d'un scarificateur monté sur niveleuse ou autre engin de terrassement approprié, sur une épaisseur d'au moins 10 cm et au moins jusqu'au fond des ravines existantes.

Une fois la scarification exécutée, l'Entrepreneur réglera la chaussée et évacuera toutes les terres végétales foisonnées hors de l'assiette, afin qu'après l'arrosage et le compactage, la chaussée présente un profil respectant le profil en travers type défini dans le présent dossier. L'Entrepreneur arrosera et compactera la chaussée. L'arrosage sera défini par zone homogène afin d'obtenir une compacité maximale où la densité sèche sera de 95 % de l'OPM.

Le compactage sera exécuté en fonction du type de matériel utilisé et de la nature des matériaux répandus. Le nombre de passes sera défini par la réalisation de planches d'essai. Le profil après compactage devra suivre le profil en travers type défini au présent dossier.

Les matériaux utilisés par l'Entrepreneur pour la scarification, le répandage, l'arrosage et le compactage devront être soumis à l'accord du Maître d'Œuvre.

La pente transversale de la plate-forme sera contrôlée à l'aide de gabarits et d'un niveau à eau, éventuellement, lorsqu'une plus grande précision sera recherchée, par des nivelettes réglables en hauteur à partir de points reportés transversalement hors de l'emprise des travaux et préalablement cotés en altimétrie. Le profil de la chaussée après reprofilage et compactage ne devra présenter d'écart supérieur à 2 cm par rapport au profil en travers type du présent marché.

Les matériaux, éventuellement, tombés dans les fossés devront être rejettés en dépôt, après travaux, hors de l'emprise de la route. Les matériaux réutilisables en couche de roulement seront mis en tas pour les travaux de chaussée, et les matériaux improprez ou excédentaires mis en dépôt hors de la plate-forme pour ne pas gêner l'écoulement des eaux ou retomber dans les fossés.

En cas d'absence de points bas naturels pouvant permettre l'évacuation correcte des eaux de ruissellement, il sera créé des bassins de rétention ou puisards en des endroits appropriés.

### Article 17 - REPROFILAGE SIMPLE Y COMPRIS FOSSES ET EXUTOIRES

#### I - Description des travaux

Cette tâche consiste en un reprofilage mécanique simple de la couche de roulement en place ou de la plateforme, sans scarification. Cette opération comprend également le désherbage total de la surface circulable et des abords immédiats : accotements, développés de fossés et les crêtes. Les travaux consistent également au nettoyage, débroussaillage, curage et remise dans leur forme et dimensions initiales des fossés en terre et leurs exutoires. Cette tâche pourra être exécutée manuellement ou mécaniquement selon les quantités de tâches élémentaires.

Les travaux comprennent l'enlèvement de tous les matériaux empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux dans le fossé dépôt de terre, de pierres, de blocs rocheux et de débris végétaux.

#### II - Mode d'exécution des travaux

Avant tout commencement des travaux, les quantités de travaux à réaliser par section seront métrées contradictoirement et le plus précisément possible, quel que soit le mode d'exécution adopté.

Cette opération comprend le désherbage éventuel de la surface circulable, le reprofilage sans compactage de la chaussée existante. La pente transversale de la plate-forme sera contrôlée à l'aide des gabarits et d'un niveau à eau, éventuellement, lorsqu'une plus grande précision sera recherchée, par des nivelettes réglables en hauteur à partir des points reportés transversalement hors de l'emprise des travaux et préalablement cotés en altimétrie. Le profil de la chaussée après reprofilage ne devra pas présenter d'écart supérieur à 2 cm par rapport au profil en travers type du présent marché.

Les travaux consistent également au nettoyage, débroussaillage, curage et remise dans leur forme et dimensions initiales des fossés en terre et leurs exutoires. Cette tâche pourra être exécutée manuellement ou mécaniquement selon les quantités de tâches élémentaires. Ils comprennent l'enlèvement de tous les matériaux empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux dans le fossé dépôt de terre, de pierres, de blocs rocheux et de débris végétaux. Ils comprennent l'enlèvement de tous les matériaux empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux dans le fossé dépôt de terre, de pierres, de blocs rocheux et de débris végétaux.

Tous les déchets, matériaux pollués ou gênants seront évacués soigneusement en dépôt, vers une zone où ils n'entraveront pas l'écoulement des eaux ni ne pourront être entraînés, pour gêner cet écoulement.

## **Article 18- COUCHE DE ROULEMENT**

### **I - Description des travaux**

La mise en place d'une couche de roulement consiste, après la remise en forme de la plate-forme, en la mise en œuvre d'une couche de matériaux sélectionnés d'une épaisseur minimale qui sera de 15 cm après compactage sur la largeur de la plate-forme en respectant les dévers du profil en travers adopté.

### **II - Mode d'exécution des travaux**

Les matériaux pour couche de roulement et de rechargement seront des graveleux latéritiques, de la pouzzolane ou des scories volcaniques, provenant d'emprunts choisis par l'Entrepreneur et approuvés par le Maître d'Œuvre.

L'Entrepreneur supportera toutes les charges d'exploitation des lieux d'emprunt et carrières et notamment l'indemnisation d'éventuelles expropriations, l'ouverture et l'aménagement des routes d'accès, le débroussaillement et le déboisement, l'enlèvement des terres végétales ou des matériaux indésirables et leur mise en dépôt hors des limites. Le drainage des zones d'emprunt ou des carrières devra être fait de façon efficace. Toutes dispositions devront être prises pour que l'eau de ruissellement puisse s'écouler normalement en dehors de l'emprise de la route sans causer de dégâts aux propriétés riveraines. Aucune zone d'emprunt ou carrière ne devra être ouverte en contrebas de la route à moins de quinze mètres de la limite de l'assiette, cette distance étant augmentée de la profondeur de la fouille. Le carreau des emprunts sera réglé de manière que l'eau ne séjourne pas à proximité de la route. L'Entrepreneur sera tenu de réaliser à ses frais, un système d'évacuation des eaux et de protection de la route (fossés de garde, puisards, ouvrages sous chaussées), dans des conditions telles qu'il ne puisse pas provoquer des écoulements nuisibles à la conservation ultérieure de la route.

La mise en œuvre de ces matériaux en couche de roulement sera réalisée sur une épaisseur minimale de 15 cm après compactage, sur la largeur circulable en respectant les dévers du profil en travers adopté. Les matériaux graveleux répandus ne doivent pas présenter d'éléments de diamètre supérieur à 75 mm. Ils devront posséder les caractéristiques suivantes:

- indice de plasticité : < 25
- indice de C.B.R. : > 30, à 04 jours d'imbibition et à 95 % de l'O.P.M.

L'Entrepreneur arrosera et compactera les matériaux. L'arrosage sera défini par zone homogène afin d'obtenir une compacité maximale où la densité sèche sera de 95 % de l'OPM.

En cas de faibles quantités mises en œuvre, les matériaux seront mesurés au mètre cube foisonné approvisionné sur le site, par comptage du nombre de voyages des camions de transport précédemment étalonnés. Dans le cas contraire, les quantités prises en compte résulteront d'attachements contradictoires après vérification des épaisseurs par le Maître d'Œuvre, par métré du cubage de matériaux compactés mis en place.

En fin de travaux, les lieux d'emprunt seront remis en état ou égalisés aux frais de l'Entrepreneur. Le nivellement sera exécuté de manière à éviter des flaques d'eau indésirables sur les lieux. Les terres végétales seront régaleées et éventuellement les fossés créés ou remis en fonctionnement afin d'éviter l'érosion des surfaces considérées et environnantes. Il sera tenu compte des prescriptions environnementales du plan d'exécution.

## **Article 19- EMPLOIS PARTIELS**

### **I - Description des travaux**

Ce prix prévoit des apports de matériaux pour le bouchage des nids de poule et de ravines, le comblement de flashes ou la remise à niveau de certaines parties dégradées. Ces zones d'emplois partiels seront définies sur place par le Maître d'œuvre.

### **II - Mode d'exécution des travaux**

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du CPT. Le matériau sera conforme aux spécifications de l'article 31 du présent CPT. Les zones d'emploi partiel seront décaissées et débarrassées de tous les matériaux pollués et impropre à l'usage qui seront mis en dépôt en des lieux agréés par Maître d'Œuvre.

## **Article 20 - FOURNITURE ET POSE DE BUSE METALLIQUE**

### **I - Description des travaux**

Ces travaux consistent à rétablir la continuité du fil d'eau d'une traversée, (ruisseaux, sources, exutoires de fossés latéraux...) par l'implantation d'une buse métallique sous chaussée. Cette buse devra assurer un écoulement normal avec une pente minimale sans stagnation des eaux. L'implantation, le diamètre et la longueur de la buse seront parfaitement définis lors de l'établissement du schéma d'aménagement. La pose des buses sera exécutée aux emplacements notifiés par le Maître d'Œuvre. Toutefois,

l'entreprise pourra proposer de remplacer les buses par des ouvrages en maçonnerie de moellons selon les techniques locales employées. Pour ce faire, elle se conformera aux plans types joints en annexe.

## II - Mode d'exécution des travaux

Les buses métalliques employées devront être en tôle d'acier galvanisé, bitumées à chaud et auront au minimum:

- 2 mm d'épaisseur pour les buses Ø 800.
- 2,5 mm pour les buses Ø 1000.
- 3,4 mm pour les buses Ø 1500 et plus.

En aucun cas, l'épaisseur de la tôle ne devra pas être inférieure à 2 mm. Elles seront posées conformément aux règles du fabricant. L'ouvrage aura une pente minimale de 1 %. Il reposera sur une forme en graveleux sélectionné profilée et compactée qui correspondra à la forme du radier. Cette forme aura une largeur minimale de trois (3) fois le diamètre de la buse et une épaisseur minimale de 20 cm. Elle aura la même pente que l'ouvrage. Une contre-flèche sera donnée éventuellement à la buse si des tassements sont à craindre.

Avant pose, la buse devra recevoir une couche de peinture bitumineuse à froid sur les deux faces intérieure et extérieure en cas de déficience d'un bitumage à chaud.

Le fond de fouille ou le terrain d'assise sera nivelé, compacté, débarrassé de tout élément rocheux pouvant déformer la buse, et aura en principe la même pente que l'ouvrage. Les matériaux du bloc technique conformes à ceux des remblais (tâche du prix n° 6) ne devront pas contenir d'éléments supérieurs à 5 cm dans leur plus grande dimension, ni aucun élément susceptible de provoquer la corrosion dans toute la masse. Ces matériaux seront mis en place par couches successives de 10 à 15 cm sur toute la largeur de l'ouvrage. Ils seront compactés alternativement de part et d'autre de l'ouvrage au moyen d'engins mécaniques ou manuels (dames, plaques vibrantes, cylindres automoteurs). Les compacités à obtenir sont de 90 % de la densité sèche de l'O.P.M. pour le corps du remblai et 95 % de la densité de l'O.P.M. pour les quarante (40) centimètres supérieurs. Une nouvelle couche de remblai ne pourra être mise en œuvre qu'après contrôle de la conformité du compactage de la couche immédiatement inférieure. La hauteur du remblai au-dessus de la génératrice supérieure de la buse est au moins égale à 50 cm + Ø/10, Ø étant le diamètre de la buse, conformément aux spécifications du SETRA et LCPC.

Le raccordement du profil de la route avec dos d'âne créé par le bloc technique ne devra pas présenter des pentes > 4%.

En site marécageux pour éviter la contamination du lit de pose, un produit géotextile non tissé du type BIDIM ou équivalent sera interposé entre le fond de fouille et le lit de pose, et remontera d'un mètre environ sous la buse, à l'amont comme à l'aval, pour éviter les affouillements éventuels.

## Article 21 - PUISARD EN MAÇONNERIE POUR BUSE

### I - Description des travaux

Ces travaux consistent à fabriquer des têtes amont de buse ou de dalot en maçonnerie. Ces ouvrages sont destinés à recueillir les eaux provenant des fossés et à les canaliser dans les ouvrages de traversée.

### II - Mode d'exécution des travaux

Les têtes des ouvrages d'assainissement seront réalisées en maçonnerie conformément aux prescriptions techniques définies dans le présent cahier et devront être conformes aux plans des ouvrages types et recevoir l'agrément du Maître d'Œuvre. Une légère pente sera donnée au fond du puisard pour faciliter l'écoulement des eaux.

## Article 22- TETES DE BUSE SIMPLES OU DE DALOTS EN MAÇONNERIE

### I - Description des travaux

Ces travaux consistent à fabriquer les têtes amont et aval des buses en maçonnerie. Les têtes sont destinées à améliorer les conditions d'écoulement des eaux dans l'ouvrage. L'Entrepreneur pourra, après accord préalable du Maître d'Œuvre, réaliser les têtes de buses en béton cyclopéen.

### II - Mode d'exécution des travaux

Les têtes des ouvrages d'assainissement seront réalisées en maçonnerie conformément aux prescriptions techniques définies dans le présent Cahier. Les têtes de buses devront être conformes aux plans des ouvrages types joints dans la pièce n° 11 du dossier d'Appel d'Offres. Ce sont des têtes droites avec murs en retour. Exceptionnellement les têtes de buses en perrés peuvent être réalisées après un accord préalable du Maître d'Œuvre

## Article 23 - CURAGE DES OUVRAGES EXISTANTS

### I - Description des travaux

Cette opération concerne le dégagement des ouvrages ainsi que des entonnoements amont et aval des ouvrages de type ponceau et ponts.

#### **II - Mode d'exécution des travaux**

Les travaux comprennent l'enlèvement des dépôts et débris végétaux de toute nature entravant l'écoulement des eaux, le débroussaillage du lit et des berges sur 15m de longueur à l'entrée et sortie de l'ouvrage et de chaque berge sur 2 mètres de largeur, ainsi que toute opération de désengorgement du fil d'eau. L'Entrepreneur devra déblayer entièrement la section et les abords de l'ouvrage mettre les produits de curage en dépôt suivant l'ordre du Maître d'Œuvre.

Les défauts structurels éventuellement constatés (fondations, appuis, poutres...) au cours de cette opération, seront signalés au Maître d'Œuvre. Les travaux de réparation supplémentaires seront rémunérés séparément par les prix appropriés du bordereau des prix unitaires.

Cette opération de curage sera exécutée manuellement sous la conduite d'un chef d'équipe possédant un minimum de connaissances techniques. Ces travaux seront exécutés à la main par les populations riveraines de chaque village desservi par la route rurale sur engagement temporaire à l'entreprise. Si la route rurale traverse les zones de faible densité linéaire de population, les travaux seront exécutés par les populations locales engagées temporairement par l'entreprise ou le cas échéant par les groupes locaux en sous-traitance organisé au sein des GIC ou Groupements Villageois.

### **Article 24 - CURAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES TRANSVERSAUX**

#### **I - Description des travaux**

Cette opération concerne le curage des ouvrages hydrauliques transversaux ainsi que des entonnoements amont et aval des ouvrages de type buses, dalots...etc.

#### **II - Mode d'exécution des travaux**

Les travaux comprennent l'enlèvement des dépôts et débris végétaux de toute nature entravant l'écoulement des eaux, le débroussaillage du lit et des berges sur 15m environ à l'entrée et sortie de l'ouvrage, ainsi que toute opération de désengorgement du fil d'eau. L'Entrepreneur devra déblayer entièrement la section et les abords de l'ouvrage et répandre convenablement les produits d'extraction à l'aval de l'ouvrage ou les mettre éventuellement en dépôt suivant l'ordre du Maître d'Œuvre.

Les défauts structurels éventuellement constatés (fondations, appuis, poutres...) au cours de cette opération, seront signalés au Maître d'Œuvre. Les travaux de réparation supplémentaires seront rémunérés séparément par les prix appropriés du bordereau des prix unitaires.

Cette opération de curage sera exécutée manuellement sous la conduite d'un chef d'équipe possédant un minimum de connaissances techniques. Ces travaux seront exécutés à la main par les populations riveraines de chaque village desservi par la route rurale sur engagement temporaire à l'entreprise. Si la route rurale traverse les zones de faible densité linéaire de population, les travaux seront exécutés par les populations locales engagées temporairement par l'entreprise ou le cas échéant par les groupes locaux en sous-traitance organisé au sein des GIC ou Groupements Villageois.

### **Article 26 – CONSTRUCTION/REHABILITATION DES BARRIERES DE PLUIES**

#### **I - Description des travaux**

Cette tâche concerne la construction des barrières de pluies conformément au plan type contenu dans le dossier d'Appel d'Offres afin d'assurer la protection des routes pendant et après les pluies.

#### **II - Mode d'exécution des travaux**

Les barrières de pluies seront construites tous les 20 km en moyenne à partir de chaque extrémité de la route, conformément au plan type. L'exécution comprendra la mise en place des poteaux en profilés métalliques de part et d'autre de la route, et une barre transversale métallique, lestée à l'une de ses extrémités et pivotant autour d'un axe sur l'un des poteaux. Les poteaux seront scellés dans le sol à l'aide du béton dosé à 250kg de ciment par m<sup>3</sup>. Les poteaux et la barre seront peints aux couleurs rouge et blanc ou en toute autre couleur sur instruction du Maître d'Œuvre.

### **Article 27 - GESTION DES BARRIERES DE PLUIES**

#### **I - Description des travaux**

Cette tâche concerne la gestion pendant l'exécution des travaux des barrières de pluies existantes ou que l'Entrepreneur aura construites. La gestion des barrières de pluie est prévue d'être exécutée par les populations locales après les actions de sensibilisation.

#### **II - Consistance du prix**

La gestion des barrières de pluies implique la mise à disposition d'un agent pour le contrôle de la barrière de pluies, chargé de fermer la barrière en cas de pluies et de l'ouvrir quand elles auront cessé, après le délai nécessaire pour que la route soit praticable. Il comprend également les réparations en cas de dommages sur les barrières de pluies, ainsi que leur maintenance en bon état de fonctionnement.

## CHAPITRE IV : MODE D'EVALUATION DES TRAVAUX

### Article 28- CONSISTANCE DES PRIX

La consistance des prix unitaires fournis par l'Entrepreneur est définie au CCAP.

### Article 29- DEFINITION DES PRIX ET EVALUATION DES TRAVAUX

Les prix unitaires sont définis au bordereau des prix.

Les ouvrages réalisés seront payés à l'Entrepreneur par application des prix du bordereau aux quantités des travaux évalués selon les prescriptions de l'article 7 du présent CPT.

En cas de constatation de travaux supplémentaires dont les prix unitaires ne sont pas définis dans le bordereau des prix l'Ingénieur se réserve le droit d'appliquer ses prix unitaires de références.

L'Entrepreneur sera astreint au maintien de la circulation sur son chantier sans prétendre à une rémunération particulière et ce jusqu'à la réception provisoire de l'ouvrage.

### Article 30 - DOSSIER DE RECOLEMENT

A la fin des travaux, l'Entrepreneur devra produire un dossier de recollement complet qu'il remettra en trois (03) exemplaires à l'Ingénieur, au plus un mois après la réception provisoire. Les plans de recollement feront ressortir tous les travaux effectués par l'Entrepreneur, ainsi que leur localisation.

## CHAPITRE V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Article 31 - INSTALLATIONS DE CHANTIER

L'Entrepreneur proposera à l'Ingénieur avant le début des travaux le lieu de ses installations de chantier et sollicitera par note écrite (rapport de chantier faisant foi) son autorisation d'installation.

Le site doit être choisi en dehors des zones sensibles, afin de limiter le débroussaillage, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres. Dans la zone d'installation de chantier, l'élagage et l'abattage des arbres dont le diamètre mesuré à 1m du sol est supérieur à 20 cm sera réalisé après accord préalable du Maître d'œuvre délégué.

Le site doit prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie. Les aires d'entretien et de lavage des engins devront être bétonnées et prévoir un puisard de récupération des huiles et des graisses. Ces aires d'entretien devraient avoir une pente vers un puisard réalisé pour l'occasion et vers l'intérieur de la plate-forme afin d'éviter l'écoulement des produits polluant vers les sols non revêtus.

A la fin des travaux, l'entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. L'entrepreneur devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc. démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans son état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs. Pour la mise en dépôt de matériaux de démolition, l'Entrepreneur doit obtenir l'approbation du site du Maître d'œuvre. Les matériaux sont à recouvrir d'une couche de terre, et le site doit recevoir un drainage adéquat afin d'éviter toute érosion.

Après le repli du matériel, un procès-verbal, établi sous la responsabilité de la mission de contrôle, constatera la remise en état du site. Il devra être dressé et joint au P.V. de la réception des travaux. Le paiement du forfait de repli du matériel ne pourra être rémunéré qu'à la vue de ce P.V. constatant la remise en état du site y compris les carrières exploitées.

### ARTICLE 32- OUVERTURE D'UNE CARRIERE TEMPORAIRE

L'entrepreneur devra demander les autorisations prévues par les textes et règlements en vigueur :

La loi 76/14 du 8 juillet modifiée et complétée par celle n°90/024 du 10 août 1990

Décret 88/772 du 16 mai 1988 modifié par décret 89/674 du 13 avril 1989

Décret 90/1477 du 9 Mai 1990

Il prendra à sa charge tous les frais y afférents, y compris les taxes d'exploitation et les frais de dédommagements éventuels au propriétaire.

En cas de nécessité de nouveaux sites d'emprunt, l'entrepreneur devra obligatoirement demander l'accord préalable du Maître d'œuvre (note écrite consignée dans le rapport de chantier obligatoire).

Les critères suivants doivent être respectés :

distance du site à au moins 30 m de la route,

distance du site à au moins 1 00 m d'un cours d'eau, ou d'un plan d'eau,

distance du site à au moins 1 00 m des habitations,

surface à découvrir limitée au strict minimum

arbres de qualité (à l'appréciation du Maître d'œuvre délégué) préservés et protégés.

Les aires de dépôt devront être choisies de manière à ne pas gêner l'écoulement normal des eaux et devront être protégées contre l'érosion. L'Entrepreneur devra également obtenir pour les aires de dépôt l'agrément du Maître d'œuvre (note écrite obligatoire consignée dans le rapport de chantier).

Si les sites proposés, la méthode de l'exploitation et les aménagements prévus ne sont pas conformes aux directives environnementales, le Maître d'œuvre ne pourra donner son approbation et l'entrepreneur devra proposer d'autres sites, soit modifier la méthode d'exploitation, ou proposer les aménagements conformes aux directives, sans que l'entrepreneur puisse réclamer une indemnité quelconque.

L'Entrepreneur supportera toutes les charges d'exploitation des lieux d'emprunt et notamment l'ouverture et l'aménagement des pistes d'accès, le débroussaillage et le déboisement, l'enlèvement des terres végétales ou des matériaux indésirables et leur mise en dépôt hors des limites de l'emprunt, ainsi que les travaux d'aménagement concernant la protection de l'environnement prescrits.

L'Entreprise exécutera à la fin des travaux, les travaux nécessaires à la remise en état du site. Ces travaux comprennent :

le régalage des matériaux de découverts et ensuite le réglage des terres végétales afin de faciliter la percolation de l'eau, un engazonnement et des plantations si prescrits,

le rétablissement des écoulements naturels antérieurs et l'aménagement de fossés de garde,

la suppression de l'aspect délabré du site en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux.

Après la remise en état conformément aux prescriptions, un procès-verbal sera dressé et le dernier décompte ne pourra être réglé qu'à la vue du PV constatant le respect des directives de la remise en état.

#### **Article 33- UTILISATION D'UNE CARRIERE CLASSEE PERMANENTE**

L'Entrepreneur devra demander les autorisations prévues par les textes et règlements en vigueur et prendra à sa charge tous les frais y afférents, y compris les taxes d'exploitation et les frais de dédommagements éventuels aux propriétaires.

L'Entrepreneur veillera pendant l'exécution des travaux  
à la préservation et protection des arbres lors du gerbage des matériaux,  
aux travaux de drainage nécessaire pour protéger les matériaux mis en dépôts,  
à la conservation des plantations délimitant la carrière, l'entretien des voies d'accès et de service.

#### **Article 34 -CONTROLE DE LA VEGETATION SUR L'EMPRISE, ELAGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES**

Tous les déchets végétaux seront soigneusement enlevés des accotements, fossés ou ouvrage évacués vers les zones désignées dans un endroit approprié loin de toute habitation. Il est strictement interdit de brûler les déchets coupés sur place.

Si le brûlis des déchets est autorisé en des lieux agréés par le Maître d'œuvre délégué, l'entrepreneur doit disposer d'une citerne de 10.000 litres et d'une pompe d'arrosage pour pallier les éventualités de propagation du feu aux villages, aux habitations, à la végétation ou zones de culture avoisinant le site.

Les opérations d'abattage et d'élagage d'arbres sont des opérations à caractère exceptionnel. Ces opérations seront réalisées après accord préalable du Maître d'œuvre dans les cas suivants :

- arbres situés dans l'emprise à débroussailler dont le diamètre mesuré à un mètre du sol est supérieur à 20 cm : au cas où le dessouchage des arbres ne peut être réalisé (reconstitution des trous de dessouchage avec la terre d'apport obligatoire), la coupe des arbres se fera au ras du sol (entre 5 et 10 cm).

- arbres surplombant les abords et menaçant de tomber sur la route et de barrer la circulation après une tornade. Toutes les branches surplombant la plate-forme seront coupées après accord du Maître d'œuvre suivant une verticale passant par la limite de débroussaillage.

#### **Article 35 -CHARGEMENT ET TRANSPORT DES MATERIAUX D'APPORT ET DE MATERIEL**

Pour tout transport de matériaux et matériels, quels qu'ils soient, l'entrepreneur devra se conformer à la réglementation en vigueur, concernant les restrictions imposées aux poids et gabarits des engins et convois empruntant le réseau public et en particulier:

la charge maximale par essieu qu'il soit simple ou en tandem, les dimensions des véhicules, les convois exceptionnels de dimensions supérieures aux normes doivent faire l'objet d'une demande spéciale préalable, les mesures de protection de l'environnement (perte de matériaux en cours de transport, poussières), l'Entrepreneur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter la vitesse des véhicules sur le chantier: installation de panneaux de signalisation et porteurs de drapeaux, humidifier régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées, prévoir des déviations par des pistes et routes existantes.

L'Entrepreneur doit mettre en place une signalisation mobile adéquate.

#### **Article 35-SANCTIONS ET PENALITES**

Il est rappelé à l'Entrepreneur que l'article 79 de la loi cadre NI 96/12 du 5 août 1996 prévoit une amende de deux millions (2 000 000) à cinq millions (5 000 000) de francs CFA et une peine d'emprisonnement de six (6) mois à un (1) an ou de l'une de ces deux peines seulement, pour toute personne ayant empêché l'accomplissement des contrôles et analyses prévus par la dite loi et/ou par ses textes d'application.

L'article 83 de la loi cadre NI 96/12 du 5 août 1996 prévoit une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA et une peine d'emprisonnement de six (6) mois à un (1) an ou de l'une de ces deux peines seulement, pour toute personne qui fait fonctionner une installation ou utilise un objet mobilier en infraction aux dispositions de ladite loi. En cas de récidive, le montant maximal des peines est doublé.

L'article 88 de la même loi cadre prévoit qu'une entreprise contrevenant ou ayant contrevenu à la loi lors des travaux routiers sera exclue pour la période d'un an du droit de soumissionner.

Toute infraction aux prescriptions dûment notifiées par écrit (Ordre de Service) à l'entreprise par la mission de contrôle sera également consignée dans le cahier de chantier. Celui-ci pourra servir de pièce contractuelle en cas de litiges dans l'application des éventuelles sanctions.

La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses reste totalement à la charge de l'entrepreneur.

## Lire plutôt : Pièce VI BPU

LOT 1 : ENTRETIEN DE LA ROUTE NGALLA - SALLA - SOBIA - MVIANGA - MBONI - YENASSA - MBIEDE - MBOGUE

N°	Désignation des tâches Prix unitaire hors TVA en lettres (Francs CFA)	Unité	PRIX Unitaire en chiffres (FCFA) HTVA.	Prix unitaires en lettres (FCFA) HTVA.
<b>SÉRIE 100 : INSTALLATIONS ET ÉTUDES</b>				
101	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b> Ce prix rémunère au FORFAIT la construction d'une baraque de chantier de 6 m x 4 m avec magasin et bureau telle que décrite au CCTP. Ce prix comprend également la fourniture des équipements de sécurité (EPI) pour tous les ouvriers du chantier, la fourniture de la boîte à pharmacie. Le Forfait à :	ff		
102	<b>AMENÈE ET REPLI DU MATÉRIEL</b> Ce prix rémunère au FORFAIT dans les conditions générales prévues au contrat l'aménée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution du chantier. Il rémunère la prestation telle que décrite dans le CCTP. Ce prix sera payé après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée et les lieux occupés remis en état. Le Forfait à :	ff		
103	<b>ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET D'EXÉCUTION</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), les études géotechniques et techniques : Ce prix comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études géotechniques à réaliser au droit de l'ouvrage à construire, pour déterminer la profondeur d'affouillement et notamment les reconnaissances suivantes : sondages pressiométriques ou au pénétromètre léger.</li> <li>• Les études hydrauliques et hydrologiques ;</li> <li>• Les études techniques d'exécution, entre autres : les notes de calcul, les plans d'exécutions, etc.</li> </ul> Ce prix sera payé après la mise à disposition du projet d'exécution avant le début des travaux et le dossier de récolelement à la fin des travaux Le Forfait à :	ff		

**SÉRIE 200 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

	<b>DÉBROUSSAILLAGE</b> Cette tâche consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur et de l'emprise hors chaussée conformément aux directives du Maître d'Œuvre et aux prescriptions du présent CCTP. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'Œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations et haies sur l'emprise des accotements, des fossés latéraux et des talus,</li><li>• L'abattage, le dessouchage, l'enlèvement des racines, le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur à 20 cm,</li><li>• L'élagage des arbres hors emprise,</li><li>• Le ramassage, l'enlèvement, le transport, l'évacuation des arbres, arbustes, souches et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'Œuvre Délégué,</li><li>• Le remblaiement des trous créés par le dessouchage,</li><li>• L'enlèvement des produits de curage des fossés, son chargement, son transport quelle que soit la distance, son déchargement et sa mise en dépôt provisoire ou définitif dans un lieu agréé par le Maître d'Œuvre,</li><li>• Toutes les indemnisations éventuelles des riverains,</li><li>• Toutes sujétions liées à l'environnement.</li></ul> La quantité à prendre en compte, constatée contradictoirement, est le MÈTRE CARRE ( $m^2$ ) mesuré horizontalement, quel que soit l'état de chacun des deux accotements. Le mètre carré à :		
201	<b>ABATTAGE D'ARBRES ISOLES</b> Ce prix rémunère l'abattage d'arbres isolés dont la définition est fournie aux articles 16 et 17 du présent CCTP. Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• La coupe de tout arbre de diamètre supérieur à cinquante (&gt; 50) cm,</li><li>• Le dessouchage, le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits en des endroits agréés par le Maître d'œuvre,</li><li>• Toutes indemnisations éventuelles de riverains,</li><li>• Toutes sujétions liées à l'environnement.</li></ul> La quantité à prendre en compte, constatée contradictoirement, est l'unité à	u	
300	<b>SÉRIE 300 TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>		
301	<b>DÉFORESTATION ET DÉGAGEMENT DE L'EMPRISE A L'ENGIN LOURD.</b> Ce prix rémunère au mètre cube la déforestation et le dégagement de l'emprise à l'engin lourd en vue d'obtenir une largeur roulable de 4 à 6 mètres Le mètre cube à	$m^3$	
302	<b>MISE EN FORME DE LA PLATEFORME Y/C FOSSES ET EXUTOIRES.</b> Ce prix rémunère, au kilomètre (km) de route traitée quel que soit sa largeur, la mise en forme de la plate-forme avant mise en œuvre de la couche de roulement ou du rechargement. Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le nettoyage éventuel de la chaussée</li><li>• L'évacuation en dépôt des terres végétales existantes et des produits de curage des fossés,</li><li>• La scarification éventuelle de la chaussée,</li><li>• La remise en forme de la plate-forme scarifiée,</li><li>• Le compactage de la chaussée,</li><li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect</li></ul>	km	

	<p>des prescriptions environnementales.</p> <p>La quantité à prendre en compte est la longueur en KILOMÈTRE, mesurée selon la pente de l'axe de la chaussée réellement traitée entre bords intérieurs des fossés, s'ils existent.</p> <p>Le kilomètre à</p>		
303	<p><b>PURGES EN ZONE MARÉCAGEUSE</b></p> <p>Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE (<math>m^3</math>) l'extraction de matériaux de mauvaise tenue dans l'emprise de la chaussée et des accotements et leur substitution par des matériaux de bonne qualité répondant aux spécifications du présent CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'extraction des matériaux,</li> <li>• Le chargement, le transport sur toutes distances et le déchargement aux lieux de dépôt agréés par le Maître d'Œuvre Délégué,</li> <li>• Le remblaiement de la fouille avec des matériaux d'emprunt de bonnes caractéristiques pour la reconstitution du niveau initial du remblai avant exécution de la purge et la reconstitution des couches de chaussée, ce prix comprenant la fourniture à pied d'œuvre des matériaux et leur mise en œuvre conformément aux spécifications du présent CCTP, aux règles de l'art, compactage par couches de 20 cm maximum en particulier, et aux prescriptions du Maître d'Œuvre</li> <li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte résulte du mètre contradictoire des quantités totales, après compactage, de matériaux réellement remis en place.</p> <p>Le mètre cube à</p>	$m^3$	
304	<p><b>REMBLAI EN GRAVELEUX LATÉRITIQUES PROVENANT D'EMPRUNT.</b></p> <p>Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE (<math>m^3</math>) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au mètre cube, les remblais provenant de terre de nature latéritique sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre</p> <p>Le mètre cube à</p>	$m^3$	
305	<p><b>DÉBLAI MIS EN REMBLAI</b></p> <p>Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE (<math>m^3</math>) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au mètre cube, les déblais mis en remblais provenant de terre de nature latéritique sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre</p> <p>Le mètre cube à</p>	$m^3$	
306	<p><b>COUCHE DE ROULEMENT (RECHARGEMENT)</b></p> <p>Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE (<math>m^3</math>) sur une distance de 5,6 km la mise en œuvre d'une couche de roulement en graveleux latéritiques, sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La préparation des lieux de carrières ou d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation,</li> <li>• L'ouverture des emprunts et des carrières, y compris le débroussaillage, abattage d'arbres, enlèvement de terre végétale et découverte,</li> <li>• L'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels,</li> <li>• La fourniture des matériaux à pied d'œuvre y compris le chargement, le transport n'excédant pas 5000 m, le déchargement et le stockage,</li> <li>• Le répandage des matériaux en une seule couche d'une épaisseur minimale de 15 cm après compactage avec les moyens appropriés,</li> <li>• L'arrosage ou l'aération nécessaire pour obtenir la teneur en eau requise.</li> </ul>	$m^3$	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le compactage,</li> <li>Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte résulte du calcul géométrique effectué à partir des profils en travers implantés sur le terrain. Le mètre cube à</p>		
307	<p><b>REPROFILAGE SIMPLE.</b></p> <p>Ce prix rémunère, au kilomètre (km) de route traitée quel que soit sa largeur, la mise en forme de la plate-forme avant mise en œuvre de la couche de roulement ou du rechargement.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nettoyage éventuel de la chaussée</li> <li>L'évacuation en dépôt des terres végétales existantes et des produits de curage des fossés,</li> <li>La scarification éventuelle de la chaussée,</li> <li>La remise en forme de la plate-forme scarifiée,</li> <li>Le compactage de la chaussée,</li> <li>Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte est la longueur en KILOMÈTRE, mesurée selon la pente de l'axe de la chaussée réellement traitée entre bords intérieurs des fossés, s'ils existent.</p> <p>Le kilomètre à</p>	km	
<b>SÉRIE 400 : ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE</b>			
401	<p><b>FOURNITURE ET POSE DE BUSES MÉTALLIQUES Ø 800 mm</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre, le montage et la mise en place de buses métalliques diamètre 800 conformément au plan type du dossier d'appel d'offres, au dossier d'exécution et aux spécifications du présent CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture des buses y compris tous les éléments nécessaires au montage et à la pose,</li> <li>L'implantation et le piquetage de l'ouvrage,</li> <li>La mise en place éventuelle d'une déviation provisoire,</li> <li>L'exécution des fouilles en terrain de toutes natures et l'évacuation des déblais aux lieux agréés par le Maître d'Œuvre et la substitution éventuelle des terrains d'assise,</li> <li>Le montage et la mise en place des buses,</li> <li>La mise en œuvre du revêtement anti corrosion</li> <li>La réalisation du bloc technique (apport de matériau et mise en œuvre) jusqu'à <math>\varnothing/2 + 10</math> cm au moins, (<math>\varnothing</math> étant le diamètre de la buse), au-dessus de la génératrice supérieure de la buse :</li> <li>Toutes sujétions de pose (épuisement, pompage, étalement) et de prise en compte des tassements différentiels de l'ouvrage,</li> <li>Le nettoyage éventuel des ouvertures amont et aval des buses en vue d'assurer un parfait écoulement,</li> <li>Le raccordement avec des pentes inférieures à 4 % du dos d'âne créé par le bloc technique avec la chaussée existante.</li> <li>Toutes sujétions liées en particulier aux prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>Ces prix s'appliquent au MÈTRE LINÉAIRE (ml) de buse mis en œuvre selon le diamètre. Les longueurs à prendre en compte résultent du projet d'exécution approuvé.</p> <p>Le mètre linéaire à :</p>	ml	
402	<p><b>FOURNITURE ET POSE DE BUSES MÉTALLIQUES Ø 1 000 mm</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture à pied d'œuvre, le montage et la mise en place de buses métalliques diamètre 1 000 conformément au plan type du dossier d'appel d'offres, au dossier d'exécution et aux spécifications du présent CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture des buses y compris tous les éléments nécessaires au</li> </ul>	ml	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• montage et à la pose,</li> <li>• L'implantation et le piquetage de l'ouvrage,</li> <li>• La mise en place éventuelle d'une déviation provisoire,</li> <li>• L'exécution des fouilles en terrain de toutes natures et l'évacuation des déblais aux lieux agréés par le Maître d'Oeuvre et la substitution éventuelle des terrains d'assise,</li> <li>• Le montage et la mise en place des buses,</li> <li>• La mise en œuvre du revêtement anti corrosion</li> <li>• La réalisation du bloc technique (apport de matériau et mise en œuvre) jusqu'à <math>\varnothing/2 + 10</math> cm au moins, (<math>\varnothing</math> étant le diamètre de la buse), au-dessus de la génératrice supérieure de la buse ;</li> <li>• Toutes sujétions de pose (épuisement, pompage, étalement) et de prise en compte des tassements différentiels de l'ouvrage,</li> <li>• Le nettoyage éventuel des ouvertures amont et aval des buses en vue d'assurer un parfait écoulement,</li> <li>• Le raccordement avec des pentes inférieures à 4 % du dos d'âne créé par le bloc technique avec la chaussée existante.</li> <li>• Toutes sujétions liées en particulier aux prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>Ces prix s'appliquent au <b>MÈTRE LINÉAIRE (ml)</b> de buse mis en œuvre selon le diamètre. Les longueurs à prendre en compte résultent du projet d'exécution approuvé. Le mètre linéaire à :</p>		
403	<p><b>CONSTRUCTION DE TÊTES DE BUSES EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 800</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des têtes maçonnés pour buses de diamètre 80 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li> <li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li> <li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoointoientement ;</li> <li>➤ Et toutes sujétions ;</li> </ul> <p>L'Unité à</p>	u	
404	<p><b>CONSTRUCTION DE TÊTES DE BUSES EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 1 000</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des têtes maçonnés pour buses de diamètre 100 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li> <li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li> <li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris</li> </ul>	u	

	<p>le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoointoientement ;</p> <p>➤ Et toutes sujétions ;</p> <p>L'Unité à</p>			
405	<p><b>CONSTRUCTION DE PUISARDS EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 800</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des puisards maçonnés pour buses de diamètre 80 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li> <li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li> <li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoointoientement ;</li> <li>➤ Et toutes sujétions ;</li> </ul> <p>L'Unité à</p>	U		
406	<p><b>CONSTRUCTION DE PUISARDS EN MAÇONNERIE DE MOELLONS POUR BUSES Ø 1 000</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'unité (u), la confection des puisards maçonnés pour buses de diamètre 100 cm, réalisés conformément aux prescriptions techniques et aux plans types du présent dossier, non compris les ouvrages de tête rémunérés par ailleurs. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le « CCTP » et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fourniture des matériaux y compris l'extraction, la fabrication et la sélection des moellons, leur transport à pied d'œuvre ;</li> <li>➤ L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais excédentaires quelle que soit la distance, le déchargement au lieu de réemploi ou de dépôt définitif agréé par le maître d'œuvre ;</li> <li>➤ La fabrication du mortier dosé à 400 Kg de ciment par mètre cube et la mise en œuvre soignée de la maçonnerie y compris le calage, réglage, humidification des moellons, le façonnage des joints par rejoointoientement ;</li> <li>➤ Et toutes sujétions ;</li> </ul> <p>L'Unité à</p>	U		
407	<p><b>DÉPOSE / DÉMOLITION DES OUVRAGES EXISTANTS</b></p> <p>Ce prix rémunère à L'UNITÉ (U) la dépose / démolition des ouvrages existants selon les plans fournis et aux emplacements agréés par le Maître d'Œuvre.</p> <p>L'unité à</p>	U		

**LOT 2 : RÉHABILITATION DE LA ROUTE BRIGADE - PLACE DES FÊTES - RESTAURANT MUNICIPAL**

N°	Désignation des tâches	Unité	PRIX Unitaire en	Prix unitaires en lettres
----	------------------------	-------	------------------	---------------------------

	Prix unitaire hors TVA en lettres (Francs CFA)		chiffres (FCFA) HTVA.	(FCFA) HTVA.
<b>SERIE 000 : INSTALLATIONS</b>				
001	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b> Ce prix rémunère au FORFAIT la construction d'une baraque de chantier de 6 m x 4 m avec magasin et bureau telle que décrite au CCTP. Ce prix comprend également la fourniture des équipements de sécurité (EPI) pour tous les ouvriers du chantier, la fourniture de la boîte à pharmacie. <b>Le Forfait à : Un million mille</b>	ff		
002	<b>AMENÉE ET REPLI DU MATERIEL</b> Ce prix rémunère au FORFAIT dans les conditions générales prévues au contrat l'aménée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution du chantier. Il rémunère la prestation telle que décrite dans le CCTP. Ce prix sera payé après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée et les lieux occupés remis en état. <b>Le Forfait à : Six millions cinq cent mille</b>	ff		
003	<b>PROJET D'EXECUTION ET DE RECOLLEMENT</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), les études géotechniques et techniques : Ce prix comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études techniques d'exécution, entre autres : les notes de calcul, les plans d'exécutions, etc.</li> <li>• le dossier de récolement</li> </ul> Ce prix sera payé après la mise à disposition du projet d'exécution avant le début des travaux et le dossier de récolement à la fin des travaux <b>Le Forfait à : Cinq cent mille</b>	ff		
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>				
101	<b>DEBROUSSAILLAGE</b> Cette tâche consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur et de l'emprise hors chaussée conformément aux directives du Maître d'Œuvre et aux prescriptions du présent CCTP. Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'Œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières. Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations et haies sur l'emprise des accotements, des fossés latéraux et des talus,</li> <li>• Le remblaiement des trous créés par le dessouchage,</li> <li>• Toutes sujétions liées à l'environnement.</li> </ul> La quantité à prendre en compte, constatée contradictoirement, est le MÈTRE CARRE ( $m^2$ ) mesuré horizontalement, quel que soit l'état de chacun des deux accotements. <b>Le mètre carré à : Cent</b>	$m^2$		
108a	<b>REMBLAIS EN "GRAVELEUX LATÉRITIQUES" PROVENANT D'EMPRUNT</b> Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat au mètre cube, les remblais provenant de terre de nature latéritique sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre <b>Le mètre cube à Cinq mille cinq cent</b>	$m^3$		
110	<b>MISE EN FORME DE LA PLATEFORME Y/C CREATION DE FOSSES ET EXUTOIRES</b> Ce prix rémunère, au mètre carré ( $m^2$ ) de route traitée quel que soit sa largeur, la mise en forme de la plate-forme avant mise en œuvre de la couche de roulement ou du rechargement. Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nettoyage éventuel de la chaussée</li> <li>• L'évacuation en dépôt des terres végétales existantes et des produits de curage des fossés,</li> </ul>	$m^2$		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La scarification éventuelle de la chaussée,</li> <li>• La remise en forme de la plate-forme scarifiée,</li> <li>• Le compactage de la chaussée,</li> <li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte est la longueur en KILOMÈTRE, mesurée selon la pente de l'axe de la chaussée réellement traitée entre bords intérieurs des fossés, s'ils existent. Le mètre carré à Deux cent cinquante</p>		
208a	<b>COUCHE DE FONDATION EN GRAVELEUX NATUREL EP=15 CM</b> Ce prix rémunère au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) sur une distance de 5,6 km la mise en œuvre d'une couche de fondation en graveleux naturel, sur une épaisseur fixée par le Maître d'Œuvre. <ul style="list-style-type: none"> <li>• La préparation des lieux de carrières ou d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation,</li> <li>• L'ouverture des emprunts et des carrières, y compris le débroussaillage, abattage d'arbres, enlèvement de terre végétale et découverte,</li> <li>• L'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels,</li> <li>• La fourniture des matériaux à pied d'œuvre y compris le chargement, le transport n'excédant pas 5000 m, le déchargement et le stockage,</li> <li>• Le répandage des matériaux en une seule couche d'une épaisseur minimale de 15 cm après compactage avec les moyens appropriés,</li> <li>• L'arrosage ou l'aération nécessaire pour obtenir la teneur en eau requise,</li> <li>• Le compactage,</li> <li>• Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales.</li> </ul> Le mètre cube à Quatre mille cinq cent	$m^3$	
	<b>IMPREGNATION SABLEE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prix TM213b rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (<math>m^2</math>), l'imprégnation et sablage sur les surfaces devant recevoir un revêtement bitumineux.</li> <li>• Ce prix comprend notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>• le balisage réglementaire;</li> <li>• la préparation des surfaces à imprégner ;</li> <li>• la fourniture du liant et éventuellement du sable sur le lieu d'emploi quelle que soit la distance de transport ;</li> <li>• le chauffage éventuel du bitume, les dopes et toutes sujétions d'adaptation aux caractéristiques du support ;</li> <li>• la mise en œuvre ;</li> <li>• le sablage de la surface imprégnée pour permettre la circulation;</li> <li>• toutes sujétions relatives à la mise en œuvre éventuelle sur faible surface;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> Le mètre carré à Huit cent </li> </ul>	$m^2$	
214b	<b>ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE</b>  Le prix 214b rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE ( $m^2$ ), l'exécution des revêtements en enduits superficiels. Ces prix comprennent notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des surfaces,</li> <li>• la fourniture et le transport à pied d'œuvre des liants et agrégats;</li> <li>• la mise en œuvre;</li> <li>• le ramassage des agrégats en excès et leur mise en dépôt en un lieu agréé par le Maître d'œuvre;</li> <li>• toutes sujétions liés au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	$m^2$	

	Le mètre carré à Trois mille			
<b>SERIE 300 : ASSAINISSEMENT, DRAINAGE</b>				
317	<b>FOSSES BETONNES (50X100) CM</b> <p>Le prix 317j rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction du caniveau en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre;</li> <li>• la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;</li> <li>• l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;</li> <li>• les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures;</li> <li>• le coffrage et le ferraillage des ouvrages;</li> <li>• la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques;</li> <li>• la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces;</li> <li>• le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	ml		
Le mètre linéaire à : Quarante-cinq mille				
318	<b>DALETTE DE TRAVERSEE SUR FOSSES</b> <p>Le prix 318c rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction des dalettes en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre;</li> <li>• la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire;</li> <li>• l'implantation et le piquetage de l'ouvrage;</li> <li>• les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures;</li> <li>• le coffrage et le ferraillage des ouvrages;</li> <li>• la formulation et la fabrication des bétons selon les prescriptions techniques;</li> <li>• la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces;</li> <li>• le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul>	ml		
Le mètre linéaire à : Vingt-cinq mille				

## Lire plutôt : Pièce VII DQE

LOT 1 : ENTRETIEN DE LA ROUTE NGALLA - SALLA - SOBIA - MVIANGA - MBONI -  
YENASSA - MBIEDE - MBOGUE

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
<b>SÉRIE 100 : INSTALLATIONS ET ÉTUDES</b>					
101	Installation de chantier	FF	1,00		
102	Amenée et repli du matériel	FF	1,00		
103	Études géotechniques et d'exécution	FF	1,00		
<b>Sous total 100</b>					
<b>SÉRIE 200 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>					
201	Débroussaillage	m <sup>2</sup>	55 000,00		
202	Abattage arbres isolés supérieures à 50 cm	u	9,00		
<b>Sous total 200</b>					
<b>SÉRIE 300 : TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX</b>					
301	Déforestation et dégagement de l'emprise à l'engin lourd	m <sup>2</sup>	24 000,00		
302	Mise en forme de la plateforme y Compris fossés et exutoires	km	-		
303	Purges en zone marécageuse	m <sup>3</sup>	80,00		
304	Remblais en graveleux latéritique provenant d'emprunt	m <sup>3</sup>	873,87		
305	Déblais mis en remblai	m <sup>3</sup>	90,00		
306	Couche de roulement (rechargement)	m <sup>3</sup>	360,00		
307	Reprofilage simple	km	21,00		
<b>Sous total 300</b>					
<b>SÉRIE 400 : ASSAINISSEMENT ET OUVRAGE</b>					
401	Fourniture et pose de buses métalliques Ø800	ml	14,60		
402	Fourniture et pose de buses métalliques Ø1000	ml	14,60		
403	Construction de têtes de buses en maçonnerie de moellons pour buses Ø800	u	2,00		
404	Construction de têtes de buses en maçonnerie de moellons pour buses Ø1000	u	4,00		
405	Construction de puisards en maçonnerie de moellons pour buses Ø800	u	2,00		
406	Construction de puisards en maçonnerie de moellons pour buses Ø1000	u	-		
407	Dépose / démolition des ouvrages existants	u	1,00		
<b>Sous total 400</b>					
<b>RÉCAPITULATIF</b>					
<b>MONTANT TOTAL HTVA</b>					
<b>TVA (19,25%)</b>					
<b>IR (5,5% ou 2,2%)</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					
<b>TOTAL NAP</b>					

Arrêté le présent devis à la somme TTC de \_\_\_\_\_ (en  
Chiffre et en Lettres) F CFA.

LOT 2 : RÉHABILITATION DE LA ROUTE BRIGADE - PLACE DES FÊTES - RESTAURANT MUNICIPAL

N° Prix	DESIGNATION	U	QTES	PU HTVA	MONTANT
<b>SERIE 000 : INSTALLATIONS</b>					
001	Installation de chantier	ft			
002	Amenée et repli du materiels	ft			
003	Projet d'exécution et de recollement	ft			
<b>TOTAL SERIE 000: INSTALLATIONS</b>					
<b>SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
101	Débroussaillage	m2			
108 a	Remblais en "graveleux latéritiques" provenant d'emprunt	m3			
110	Mise en forme de la plateforme y/c création de fosses et exutoires	m2			
<b>TOTAL SERIE 100: NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b>					
<b>SERIE 200 : CHAUSSEE</b>					
208a	Couche de fondation en graveleux naturel ép=15 cm	m3			
213b	Imprégnation sablée	m2			
214b	Enduit superficiel bicouche	m2			
<b>TOTAL SERIE 200: CHAUSSEE</b>					
<b>SERIE 300 : ASSAINISSEMENT, DRAINAGE</b>					
317	Fossés bétonnés (50x100) cm	ml			
318	Dalette de traversée sur fossés	ml			
<b>TOTAL SERIE 300: ASSAINISSEMENT, DRAINAGE</b>					
<b>TOTAL HTVA</b>					
<b>TVA [19,25%]</b>					
<b>AIR [2,2%]</b>					
<b>MONTANT TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis à la somme TTC de \_\_\_\_\_ (en Chiffre et en Lettres) F CFA.

Lire plutôt : Pièce XIV

**LISTE DES ORGANISMES HABILITES A EMETTRE  
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**I) BANQUES**

1	Afriland First Bank (FISRT BANK)	BP : 11384, Yaoundé
2	Banque Atlantique du Cameroun (BACM)	BP : 2933, Douala
3	Banques Camerounaises des Petites et moyennes Entreprises (BC-PME)	BP : 12962, Yaoundé
4	Banque Gabonaise de Financement (BGFI)	BP : 600, Douala
5	Banque Internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC)	BP : 1925, Douala
6	Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun)	BP : 4593, Douala
7	Citibank Cameroun (CITIGROUP)	BP : 4571, Yaoundé
8	Commercial Bank- Cameroun (CBC)	BP : 4004, Douala
9	EcobankCameroun (ECOBANK)	BP : 582, Douala

<b>10</b>	National Financial Credit Bank (NFC Bank)	BP : 6578, Yaoundé
<b>11</b>	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun)	BP : 300, Douala
<b>12</b>	Société Générale Cameroun (SGC)	BP : 4042, Douala
<b>13</b>	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)	BP : 1784, Douala
<b>14</b>	Union Bank of Cameroon PLC (UBC)	BP : 15509, Douala
<b>15</b>	United Bank for Africa (UBA)	BP : 2088, Douala

## II) COMPAGNIES D'ASSURANCES :

<b>16</b>	Activa Assurances	BP : 12970, Douala
<b>17</b>	Area Assurances S.A	BP : 1531, Douala
<b>18</b>	Atlantique Assurances S.A	BP : 2933, Douala
<b>19</b>	Beneficial General Insurance, S.A	BP : 22328, Douala
<b>20</b>	Chanas Assurances	BP : 109, Douala
<b>21</b>	CPA S.A	BP : 54 Douala
<b>22</b>	NSIA Assurances S.A	BP : 2759 Douala
<b>23</b>	Proassur	BP : 5963, Douala
<b>24</b>	SAAR S.A	BP : 1011 Douala
<b>25</b>	Saham Assurances S.A	BP : 11315 Douala
<b>26</b>	Zenithe Insurance	BP : 1130, Yaoundé

# POUR LE DAO N°02

## Lire plutôt :

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### 7- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission hors ligne ou en ligne.

### 8- Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Construction des équipements d'éclairage public dans la ville de Kobdombo	01	KOBDOMBO	2 000 000 (Deux millions) francs CFA
KOBDOMBO	Construction d'un mini champ solaire à Ebekok (sis au palais polyvalent près du CSI bouquet minkonda)	02	EBEKOK	1 000 000 (Un million) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le cautionnement de soumission timbrée doit être accompagné de l'avis de crédit et de la demande de consignation délivrée par la CEDEC

### 14-1. Critères éliminatoires

#### 1. Absence à l'ouverture du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;

### 11. Remise des Offres

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le 28 Février 2025 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :

### 10- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Kobdombo (Recette Municipale), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, délivrée par ladite Recette Municipale, représentant les frais d'achat du dossier. En cas de non délivrance de la quittance pour achat du DAO, le soumissionnaire est tenu de présenter une preuve qui démontre le refus : voir circulaire n°0001/C/PR/MINMAP/CAB/ du 25/04/2022 v3; 82; 86

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	FRAIS D'ACQUISITION
KOBDOMBO	Construction des équipements d'éclairage public dans la ville de Kobdombo	1	KOBDOMBO	150 000 (Cent Cinquante Mille) Francs CFA
KOBDOMBO	Construction d'un mini champ solaire à Ebekok (sis au palais	2	EBEKOK	

	polyvalent près du CSI bouquet minkonda)		
--	--	--	--

#### 10- Acquisition of the DAO

The Tender Documents can be obtained as of publication of this opinion, with the Town hall of Kobdombo (Municipal Receipt), against presentation of a receipt of payment of a non-refundable sum, delivered by the aforementioned Municipal Receipt, representing the expenses of purchase of the file

COUNCIL	THE WORDING OF THE PROJECT	N° BATCH	PLACE	EXPENSES OF ACQUISITION
KOBDOMBO	Construction of public lighting equipment in the city of Kobdombo	01	KOBDOMBO	150 000 (One hundred and fifty thousand) CFA Francs
KOBDOMBO	Construction of a mini solar field in Ebekok (located at the multipurpose palace near the CSI bouquet minkonda)	02	EBEKOK	

#### 14-1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire Il s'agit notamment de :

1. Absence ou non-conformité à du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. Non la production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
7. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
8. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
9. Absence de l'attestation et rapport des visites des lieux accompagnés des photos en couleurs

#### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- i. La présentation de l'offre ;
- ii. Les références du soumissionnaire ;
- iii. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- iv. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- v. La qualification et expérience du personnel ;
- vi. Les moyens logistiques ;
- vii. La méthodologie ; Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 28 sur 39 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

### REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

#### C. PREPARATION DES OFFRES

##### A-VOLUME I : PIECES ADMINISTRATIVES

A2. Le cautionnement de soumission timbrée et accompagné du récépissé de la CEDEC (suivant modèle joint)

**16- Nombre maximum de lots**

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et ne peut être attributaire de plus de deux lots (02)

**PIECE N°IV : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE**

**Article 3 : Définitions et Attributions**

Le Chef de Service du Marché (CSM), est le Chef Service Technique de la Mairie de Kobbéombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :

- La direction générale de l'exécution des prestations. Il arrête toutes les dispositions technicofinancières (Art 44 CDM),
- La définition, l'élaboration, l'exécution et la réception des prestations objets du marché. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et sur les délais contractuels ;

**LOT N°1**

Prix N°202 : Fourniture et pose de lampadaires photovoltaïques complet 16 ampoules LED

**PIECE N°14 : L I S T E D E S O R G A N I S M E S H A B I L I T E S A E M E T T R E D E S C A U T I O N S  
D A N S L E C A D R E D E S M A R C H E S P U B L I C S**

**I- BANQUES**

- 1) AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- 2) BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- 3) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- 4) BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), BP 600 Douala,
- 5) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala ;
- 6) BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun), BP. 4 593, Douala ;
- 7) CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- 8) COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- 9) CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK), B.P. 30 388, Yaoundé;
- 10) ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 11) NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 12) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB), BP 300 Douala ;
- 13) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4 042 Douala ;
- 14) STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 15) UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 16) UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;
- 17) VISION FINANCE, BP Yaoundé
- 18) BGFI Bank;
- 19) BANGE Bank.

**II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- 1) ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- 2) ATLANTIQUE ASURANCES S.A, BP. 2933, Douala,
- 3) CPA S.A, BP. 54, Douala,
- 4) NSIA ASSURANCES SA, BP. 2759, Douala,
- 5) PRO ASSUR SA, BP.5963 Douala,
- 6) SAAR SA, BP. 1011, Douala,
- 7) SAHAM ASSURANCES SA, BP. 1540, Douala,
- 8) ZENITH ASSURANCES,
- 9) AREA ASSURANCES S.A, BP.1531 Douala,
- 10)BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A BP.2328 Douala,
- 11)CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala./-

# POUR LE DAO N°03

## **Lire plutôt :**

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

### **7- Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission hors ligne ou en ligne.

### **8- Caution de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
Acquisition d'un camion benne	01	KOBDOMBO	1 660 000 (Un million six cent soixante mille) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le cautionnement de soumission timbrée doit être accompagné de l'avis de crédit et de la demande de consignation délivrée par la CEDEC

### **14-1. Critères éliminatoires**

**I. Absence à l'ouverture du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;**

### **11. Remise des Offres**

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le 28 Février 2025 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :

A2. Le cautionnement de soumission timbrée et accompagné du récépissé de la CEDEC (suivant modèle joint)

### **16- Nombre maximum de lots**

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et ne peut être attributaire de plus de deux lots (02)

#### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- i. La présentation de l'offre ;
- ii. Les références du soumissionnaire ;
- iii. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- iv. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- v. Les spécifications techniques ;

### PIECE N°IV : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

#### CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE

##### Article 3 : Définitions et Attributions

Le Chef de Service du Marché (CSM), est le Chef Service Technique de la Mairie de Kobdombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :

- La direction générale de l'exécution des prestations. Il arrête toutes les dispositions technicofinancières (Art 44 CDM),
- La définition, l'élaboration, l'exécution et la réception des prestations objets du marché. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et sur les délais contractuels ;

### PIECE N°VI : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

### PIECE N°14 : LISTE DES ORGANISMES HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

#### III- BANQUES

- 20) AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- 21) BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- 22) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- 23) BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), BP 600 Douala.
- 24) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala ;
- 25) BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun), BP. 4 593, Douala ;
- 26) CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- 27) COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- 28) CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK), B.P. 30 388, Yaoundé;
- 29) ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 30) NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 31) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB), BP 300 Douala ;
- 32) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4 042 Douala ;
- 33) STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 34) UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 35) UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;
- 36) VISION FINANCE, BP Yaoundé
- 37) BGFI Bank;

38) BANGE Bank.

**IV- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

- 12) ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- 13) ATLANTIQUE ASURANCES S.A, BP. 2933, Douala,
- 14) CPA S.A, BP. 54, Douala,
- 15) NSIA ASSURANCES SA, BP. 2759, Douala,
- 16) PRO ASSUR SA, BP.5963 Douala,
- 17) SAAR SA, BP. 1011, Douala,
- 18) SAHAM ASSURACES SA, BP. 1540, Douala,
- 19) ZENITH ASSURANCES,
- 20) AREA ASSURANCES S.A, BP.1531 Douala,
- 21) BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A BP.2328 Douala,
- 22) CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala. /-

# POUR LE DAO N°04

**Lire plutôt :**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### 7- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission hors ligne ou en ligne.

### 8- Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à

COMMUNE	LIBELLE DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Construction de deux (02) forages munis de PMH au CSI de Ngombo et à Fang-Biloun Eyende Akoa	1		340 000 (Trois cent quarante mille) francs CFA
	Appui aux CTD pour alimentation en eau potable (réhabilitation de douze (12) forages équipés de pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune de Kobdombo : Nkoloboudou, Epkwassong, Ngombo, Ka'a, Awo'o Eba Engonga, Salla, Ndamvo, Ngada, Efoufoup Chefferie, Koutbenono, Fang-Bikang Et Ngalla)	2		1 000 000 (Un million) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le cautionnement de soumission timbrée doit être accompagné de l'avis de crédit et de la demande de consignation délivrée par la CEDEC

#### 10- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Kobdombo (Recette Municipale), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, délivrée par ladite Recette Municipale, représentant les frais d'achat du dossier dans le cas d'un DAO contenant plusieurs lots, le montant prévisionnel du marché à prendre en compte pour la détermination du prix d'acquisition du DAO est celui du montant maximum cumulé du nombre de lot qu'une soumission peut être adjudicataire (voir point 2 article 2 de l'arrêté 093/CAB/PM du 05/11/2022). Ce montant est de Soixante Cinq Mille (65.000) francs. En cas de non délivrance de la quittance pour l'achat du DAO, le soumissionnaire est tenu de présenter une preuve qui montre le refus (voir circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB/ du 25 -04 (2022, V3 point 82 et 86))

LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	FRAIS D'ACQUISITION
Construction de deux (02) forages munis de PMH au CSI de Ngombo et à Fang-Biloun Eyende Akoa	01	CSI de Ngombo et à Fang Biloun Eyende Akoa -	
Appui aux CTD pour alimentation en eau potable (réhabilitation de douze (12) forages équipés de pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune de Kobdombo : Nkoloboudou, Epkwassong, Ngombo, Ka'a, Awo'o Eba Engonga, Salla, Ndamvo, Ngada, Efoufoup Chefferie, Koutbenono, Fang-Bikang Et Ngalla)	02	COMMUNE KOBDOMBO	<u>65 000 (Soixante Cinq Mille) F CFA</u>

#### 11- Remise et présentation des offres

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le 28 Février 2025 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N°04/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

LOT 1 : CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES MUNIS DE PMH AU CSI DE NGOMBO ET À FANGBILOUN EYENDE AKOA

LOT 2 : APPUI AUX CTD POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RÉHABILITATION DE DOUZE (12) FORAGES ÉQUIPES DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO : NKOLOBOUDOU, EPKWASSONG, NGOMBO, KA'A, AWO'O EBA ENGONGA, SALLA, NDAMVO, NGADA, EFOUFOUP CHEFFERIE, KOUTBENONO, FANG-BIKANG ET NGALLA)

#### (À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme « COLEPS » ou toute autre moyen de communication électronique officiel préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le 28 Février 2025 à 11 heures (heure locale). Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis. Taille et format des fichiers : Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière. Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

### 14- Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types :

- Les critères éliminatoires,
- Les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

#### 14-1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire Il s'agit notamment de :

1. Absence et non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. Non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années;
6. Non-respect du format de fichier des offres ;
7. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
8. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
9. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
10. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
11. Attestation et rapport du lien du site et photos en couleur

#### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- i. La présentation de l'offre ;
- ii. Les références du soumissionnaire ;
- iii. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, l'attestation de solvabilité financière « gale à 50% du montant prévisionnel) ;
- iv. La qualification et l'expérience du personnel ;
- v. Les moyens logistiques ;
- vi. La méthodologie ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 29 sur 41 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

**A2. Le cautionnement de soumission timbrée et accompagné du récépissé de la CEDEC (suivant modèle joint)**

### GRILLE D'EVALUATION

Fiche N°	SOUMISSIONNAIRE :	Téléphone	
A	PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS		
A.1	CONDUCTEUR DES TRAVAUX	OUI	NON
A.1.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Ingénieur des Travaux du Génie Hydraulique / Génie Rural ou plus		
A.1.2	CV signé et daté		
A.1.3	Attestation de disponibilité		
A.1.4	Trois (03) ans ou plus comme Ingénieur des Travaux du Génie Hydraulique / Génie Rural		
<b>TOTAL A1</b>	<b>TOTAL DU CONDUCTEUR DES TRAVAUX</b>	.....	<b>Sur 04</b>
A2	CHEF DE CHANTIER	OUI	NON
A2.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien du Génie Hydraulique / Génie Rural ou plus		
A2.2	CV signé et daté		
A2.3	Attestation de disponibilité		
A2.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien du Génie Hydraulique / Génie Rural		
<b>TOTAL A2</b>	<b>TOTAL DU CHEF DE CHANTIER</b>	.....	<b>Sur 04</b>
<b>TOTAL A</b>	<b>TOTAL DES PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS</b>	.....	<b>Sur 08</b>
B	MOYENS MATÉRIELS	OUI	NON
B1	Pick-Up en propre (carte grise légalisée au transport)		
B2	Foreuse En propre Carte grise légalisée au transport		
B3	Compresseur En propre Carte grise Légalisée au transport		
B4	Petit matériel de chantier facture légalisée par une autorité administrative (GPS, résistivité, sonde électrique, sonde électrique, dispositif de mesure de débit)		
<b>TOTAL B</b>	<b>TOTAL DES MOYENS MATÉRIELS</b>	.....	<b>Sur 05</b>
C	RÉFÉRENCES	OUI	NON
C1	La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception, ordre de service de démarrez les travaux) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal au cours des trois (03) dernières années.		
C2	Référence N° 1 Neuf (09) projets d'hydrauliques villageoises achevé au cours des trois dernières années • Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ; • PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ; • Ordre de Service de démarrez les Travaux.		
C3	Référence N° 2 Douze (12) projets d'hydraulique villageoise réalisé au cours des Quatre dernières années • Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li><b>Ordre de service de démarrer les travaux</b></li> </ul>		
C4	<p>Référence N° 3 seize (16) projets d'hydraulique villageoise réalisé au cours des Cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li><b>Ordre de service de démarrer les travaux</b></li> </ul>		
C5	<p>Référence N° 4 Vingt (20) projets d'hydraulique villageoise réalisée au cours des Six dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li><b>Ordre de service de démarrage les travaux</b></li> </ul>		
C6	<p>Référence N° 5 Vingt Quatre (24) projets d'hydraulique villageoise réalisée au cours des Sept dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li><b>Ordre de service de démarrer les travaux</b></li> </ul>		
C7	<p>Référence N° 6 Douze (12) projets d'hydraulique villageoise réalisée au cours des trois dernières années dans la commune de KOBDOMBO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li><b>Ordre de service de démarrer les travaux</b></li> </ul>		
C8	<p>Référence N° 7 Quatre (04) projets d'hydraulique villageoise réalisée au cours des trois dernières années dans le Département</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li> <li>PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li> <li><b>Ordre de service de démarrer les travaux</b></li> </ul>		
<b>TOTAL C</b>	<b>TOTAL DE L'EXPÉRIENCE</b>	.....	<b>Sur 08</b>
<b>D</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE (sur 04 critères)</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
D1	Les états financiers certifiés ou autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les trois dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat		
D2	L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1er ordre,		
D3	Les chiffres d'affaires annuels des trois (03) dernières années selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe d'un montant égale à 150 000 000 ((Cent Cinquante Millions) Francs CFA)		
<b>TOTAL D</b>	<b>TOTAL DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	.....	<b>Sur 03</b>

E	PROPOSITIONS TECHNIQUES	OUI	NON
E1	Installation de chantier, sécurité et communication		
E2	L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux		
E3	Rapport commenté de visite du site des travaux avec photos en couleur		
E4	Attestation de visite du site signée sur l'honneur		
E5	Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux		
E6	Dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO)		
E7	Dispositions relatives au respect des mesures environnementales		
E8	Approvisionnement en matériaux de chantier		
E9	Contrôle interne		
<b>TOTAL E</b>	<b>TOTAL DES PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	.....	<b>Sur 09</b>
F	<b>ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
F1	CCTP Paraphé et signé		.
F2	CCAP Paraphé et signé		
F3	La charte d'intégrité		
F4	La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales		
<b>TOTAL F</b>	<b>TOTAL ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE</b>	.....	<b>Sur 04</b>
G	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
G1	Lisibilité de l'offre		
G2	Nombre de copie tel qu'exige le RPAO		
G3	Reliure		
G4	Intercalaires de couleur		
<b>TOTAL G</b>	<b>TOTAL PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	.....	<b>sur 04</b>

RECAPITULATIF			
A	<b>TOTAL A</b>		<b>Sur 08</b>
B	<b>TOTAL B</b>		<b>Sur 05</b>
C	<b>TOTAL C</b>		<b>Sur 08</b>
D	<b>TOTAL D</b>		<b>Sur 03</b>
E	<b>TOTAL E</b>		<b>Sur 09</b>
F	<b>TOTAL F</b>		<b>Sur 04</b>
G	<b>TOTAL G</b>		<b>Sur 04</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>Sur 41</b>
<b>NOMBRE DE « OUI » SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 29</b>			

**DÉCISION (QUALIFIÉ À L'ANALYSE FINANCIÈRE / ÉLIMINÉ) :**

#### 16- Nombre maximum de lots

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et ne peut être attributaire de plus de deux lots (02)

### PIECE N°IV : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

#### CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE

##### Article 3 : Définitions et Attributions

Le Chef de Service du Marché (CSM), est le Chef Service Technique de la Mairie de Kobdombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :

- La direction générale de l'exécution des prestations. Il arrête toutes les dispositions technicofinancières (Art 44 CDM),
- La définition, l'élaboration, l'exécution et la réception des prestations objets du marché. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et sur les délais contractuels ;

**PIECE N°VI : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

**LOT 2 : APPUI AUX CTD POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RÉHABILITATION DE DOUZE (12) FORAGES ÉQUIPES DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO : NKOLOBOUDOU, EPKWASSONG, NGOMBO, KA'A, AWO'O EBA ENGONGA, SALLA, NDAMVO, NGADA, EFOUFOUP CHEFFERIE, KOUTBENONO, FANG-BIKANG ET NGALLA)**

N°	Désignation des tâches Prix unitaire hors TVA en lettres (Francs CFA)	PRIX Unitaire En chiffres (Francs CFA)
<b>100 ETUDES ET INSTALL ATION DE CHANTIER</b>		
101	Amené et repli de matériel Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au FORFAIT (FF) l'Amené et repli du matériel. Il s'applique au forfait et toutes sujétions comprises. Le FORFAIT (FF) à :	
102	Etudes (projet d'exécution et plan de recollement) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et au FORFAIT (FF) l'élaboration et la mise à disposition de l'administration (Ingénieur du marché, Chef Service Technique, Maitre d'Ouvrage, MINMAP) le Projet d'exécution et le dossier de recollement en cinq (05) exemplaires Il s'applique au forfait Le Forfait (FF) à ::	
<b>200 REHABILITATION FORAGES A PMH</b>		
201	Démontage des points d'eau Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) le démontage des pompes d'eau Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises L'Unité à :	
202	Développement et désinfection des forages Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) le développement à l'air – lift et la désinfection des forages. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises L'Unité à :	
203	Fourniture et pose de corps de pompes défectueuses Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) la fourniture et la pose de corps de pompe défectueuse. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises L'Unité à :	
204	Fourniture et pose de tringle Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) la fourniture et la pose tringle en INOX. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises L'unité à :	
205	Fourniture et pose du cylindrique INOX Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) la fourniture et la pose Cylindre en INOX INDIA MARK II ou III. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises L'unité à :	
206	Fourniture et pose de tuyaux à bout INOX	

	Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) la fourniture et la pose de tuyau en PVC avec bout INOX. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises <b>L'Unité à :</b>	
207	Fourniture et pose de clapet anti retour de 40 Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) la fourniture et la pose de Clapet anti retour de diamètre 40. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises <b>L'Unité à :</b>	
208	Teflon industriel Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) la fourniture de Teflon Industriel. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises <b>L'Unité à :</b>	
209	Réfection de la clôture avec portillon Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) l'ensemble des travaux de réfection de la clôture avec pose de portillon et cadenas. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises <b>L'Unité à :</b>	
210	Peinture deux tons sur la clôture Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans le Marché et à l'Unité (U) l'application de la peinture de deux tons sur la clôture et le portillon. Il s'applique à l'Unité et toutes sujétions comprises <b>L'Unité à :</b>	

#### PIECE N°14 : L I S T E D E S O R G A N I S M E S H A B I L I T E S A E M E T T R E D E S C A U T I O N S D A N S L E C A D R E D E S M A R C H E S P U B L I C S

##### V- BANQUES

- 39) AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- 40) BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- 41) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- 42) BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), BP 600 Douala.
- 43) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala ;
- 44) BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun), BP. 4 593, Douala ;
- 45) CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- 46) COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- 47) CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK), B.P. 30 388, Yaoundé;
- 48) ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 49) NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 50) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB), BP 300 Douala ;
- 51) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4 042 Douala ;
- 52) STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 53) UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 54) UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;
- 55) VISION FINANCE, BP Yaoundé
- 56) BGFI Bank;
- 57) BANGE Bank.

##### VI- COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 23) ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- 24) ATLANTIQUE ASURANCES S.A, BP. 2933, Douala,
- 25) CPA S.A, BP. 54, Douala,

- 26) NSIA ASSURANCES SA, BP. 2759, Douala,
- 27) PRO ASSUR SA, BP.5963 Douala,
- 28) SAAR SA, BP. 1011, Douala,
- 29) SAHAM ASSURANCES SA, BP. 1540, Douala,
- 30) ZENITH ASSURANCES,
- 31) AREA ASSURANCES S.A, BP.1531 Douala,
- 32) BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A BP.2328 Douala,
- 33) CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala./-

# POUR LE DAO N°05

## Lire plutôt : Pièce I AAO

### 7- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet appel d'offres est la soumission en ligne ou hors ligne.

### 8- Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
KOBDOMBO	Construction du poste agricole de Mbeng	01	MBENG	300 000 (Trois cent dix mille) francs CFA
KOBDOMBO	Finition des travaux de construction de l'école publique d'Ebebok	02	EBEBOK	196 000 (Cent quatre-vingt-seize mille) francs CFA
KOBDOMBO	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école bilingue de Tombo	03	TOMBO	440 000 (Quatre cent quarante mille) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de la lettre circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements, ces cautionnements doivent être accompagnés chacun d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC. En cas de chèque-banque ou certifié délivré en lieu et place de des cautionnements, lesdits chèques doivent être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins (07) jours ouvrables avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.

### 9- Consultation du DAO :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Mairie de Kobdombo, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme « COLEPS » aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

### 10- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Kobdombo (Recette Municipale), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, délivrée par ladite Recette Municipale, représentant les frais d'achat du dossier. La quittance est acquise contre un versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Dossier de Consultatif. Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant son adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

#### 11- Remise et présentation des offres

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le 28 FEVRIER 2025 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :

#### DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE

N° 05/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025

POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BÂTIMENTS DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

LOT 1 : CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE MBENG

LOT 2 : FINITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EWEBOK

LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE BILINGUE DE TOMBO

(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme « COLEPS » ou toute autre moyen de communication électronique officiel préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le 28 FEVRIER 2025 à 11 heures (heure locale). Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers : Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

#### 14- Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types :

- Les critères éliminatoires,
- Les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

#### 14-1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire

Il s'agit notamment de :

14. Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
15. Non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;

16. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
17. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
18. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
19. Non-respect du format de fichier des offres (pour la soumission en ligne) ;
20. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
21. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, (le cas échéant) ;
22. Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, (le cas échéant) ;
23. Absence de l'attestation de catégorisation (le cas échéant) ;
24. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
25. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
26. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

#### **14-2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- xvii. La présentation de l'offre ;
- xviii. Les références du soumissionnaire ;
- xix. La capacité financière (attestation de solvabilité financière) ;
- xx. La qualification et l'expérience du personnel ;
- xxi. Les moyens logistiques ;
- xxii. La méthodologie (proposition technique) ;
- xxiii. Attestation et rapport de visite des lieux ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 24 sur 33 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

#### **7-Mode of tender**

The mode of tender retained for this consultation is the tender off line or line.

#### **8-Bid bond**

Each tenderer must join to his administrative parts a guarantee of tender, discharged with the hand, delivered by an organization or a financial institution approved by the Minister in charge of finances to emit the guarantees in the field of the public markets whose list appears in the part 14 of the CAD whose amount rises with:

COUNCIL	THE WORDING OF THE PROJECT	N BATCH	PLACE	BID BOND
KOBDOMBO	Construction of the agricultural station of Mbeng	01	MBENG	300 000 (Three hundred and ten thousand) francs CFA
KOBDOMBO	Completion of the building work of the public school of Ebebok	02	EBEBOK	196 000 (Hundred quatre-vingt-seize thousand) francs CFA
KOBDOMBO	Construction of a block of two (02) classrooms at the bilingual school of Tombo	03	TOMBO	440 000 (Four hundred and forty thousand) francs CFA

That is to say equal to 2% of the estimated cost all inclusive of tax (including all taxes) of the market in accordance with the decree in force and valid up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond delivered by a bank of first order or a financial organization of first category authorized by the Ministry in charge of Finances to emit guarantees within the framework of the public markets, will involve the pure and simple rejection offer. A

produced bid bond but not having any relationship with the consultation concerned is regarded as absent. The bid bond presented by a tenderer during the meeting of opening of the folds is inadmissible.

In addition, in accordance with the prescriptions of the circular n°00019/LC/MINMAP of june, 2024 relating to the methods of constitution, consignment, conservation, restitution, and deconstation of the surety, these surety must be accompanied by a receipt of consignment issued by the CDEC. In the event of a bank or certified check issued in place of the guarantees, said checks must be transmitted to the CDEC by the ussing financial institution at least seven (07) working day before the opening of the folds. The absence of this part leads to the immediate rejection the offer.

#### 9-Consultation of the DAO:

The Tender Documents (DAO) physical can be consulted free at the business hours with the Town hall of Kobdombo, as of publication of this Invitation to tender.

It can also be consulted on line on platform "COLEPS" with the addresses <<http://www.marchespublics.cm>> and <<http://www.publiccontracts.cm>> on Internet site of the ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm) <<http://www.armp.cm>>) or on any other electronic mean of communication indicated by the Building Owner.

#### 10-Acquisition of the DAO

The tender file can be obtained upon publication of this notice, at the town hall Kobdombo (municipal recipe) aigaint presentation of a receipt of payment of a non-refundable sum, issued by said municipal recipe, representing the folder purchase costs. The receipt is acquired against a non-refundable sum of fifty thousand (50,000) FCFA . The receipt must specify the number of the advisory file notice. When the file is whithdraw, the tenderer must, necessarily, be recorded by leaving his full address/ postal box, telephone, fax, e-mail

#### 11-Handing-over and presentation of the offers

For the tender off line, English or French the offers written in seven (07) specimens whose original and six (06) marked copies as such will have to arrive at the Town hall of Kobdombo at the latest the 24 FEB 2025 *at 11 hours* (standard time), and will have to be marked:

### OPEN INVITATION TO TENDER NATIONAL IN EMERGENCY

#### N\_05\_/ONIT/C-KOBDOMBO/ITB/2025 OF THE 30 JAN 2025

FOR THE EXECUTION OF THE CONSTRUCTION WORKS OF CERTAIN BUILDINGS IN THE COUNCIL OF KOBDOMBO, NYONG AND MFOUMOU DIVISION, CENTRE REGION

BATCH 1: CONSTRUCTION OF THE MBENG AGRICULTURAL SUBSTATION

BATCH 2: COMPLETION OF THE CONSTRUCTION WORKS OF THE EBEBOK PUBLIC SCHOOL

BATCH 3: CONSTRUCTION OF A BLOCK OF TWO (02) CLASSROOMS AT THE BILINGUAL SCHOOL OF TOMBO

(To be opened only during the meeting examination)

For the tender on line, the offer will have to be transmitted by the tenderer on platform "COLEPS" or any other electronic mean of communication official to specify by the building owner at the latest the 28 FEB 2025 *at 11 hours* (standard time).A backup copy of the offer recorded on key USB or CD/DVD will have to be transmitted under fold sealed with the clear and readable indication:"backup copy", in addition to the mention above within the time limits.

Cut and format of the files: For the tender on line, the maximum sizes of the documents which will forward on the platform and constituting the offer of the tenderer are as follows:

- 5 MO for the Administrative Offer;
- 15 MO for the Technical Offer;
- 5 MO for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- Format pdf for the textual documents;
- JPEG for the images.

The candidate will take care to use software of compression in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted.]

#### 14-Criteria of evaluation

The criteria of evaluation are of two types:

    Eliminatory criteria,

    Essential criteria.

A criterion cannot be at the same time eliminatory and essential

##### 14-1. Eliminatory criteria

The eliminatory criteria fix the minimal conditions to fill to be allowed with the evaluation according to essential criteria's. They should not be the subject of notation. The non-observance of these criteria involves the rejection of the offer of the tenderer

It is in particular about:

1. Absence or non-conform of the guarantee of tender to the opening of the folds;
2. Not production beyond the deadline of 48 Hours after the opening of the folds, a part of the administrative file considered to be non in conformity or absent at the time of the opening of the folds, (except the guarantee of tender);
3. Misrepresentations, fraudulent schemes or falsified parts;
4. File having obtained at the end of the technical Analysis less than 70% of the essential criteria;
5. Absence of the declaration on the honor of non-abandonment of the building sites during three last years;
6. Non-observance of the format of file of the offers;
7. Absence of a unit price quantified in the financial Offer;
8. Absence of leaflet accompanied by the charts of the manufacturer, (if necessary);
9. Absence of the approval or the authorization of the manufacturer, (if necessary);
10. Absence of the certificate of categorization (if necessary);
11. Absence of an element of the financial offer (the tender, BPU, the DQE);
12. Absence of the charter of dated and signed integrity;
13. Absence of the declaration of engagement to the respect of the environmental and social clauses dated and signed;

##### 14-2. Essential criteria

The criteria essential with the qualification of the tenderers will relate to:

- I. Presentation of the offer;
- II. References of the tenderer;
- III. After-sales service (availability of the spare parts, repair shop, technical staff), if necessary;
- iv. Financial capacity (the access to a credit limit or other resources financial, the sales turnover, certificate of financial solvency);
- v. The qualification and the experiment of the personnel;
- VI. Average logistics;
- vii. Methodology;
- viii. Certificate and report/ratio of visit of the places;

Each offer to be declared conforms technically must have satisfied all the criteria eliminatory and obtained at least 24 out of 33 of the essential criteria is 70% enumerated below to evaluate in accordance with the Grid of notation of the technical offers.

## Lire plutôt : Pièce III RPAO

	<p style="text-align: center;"><b>B–Volume II : Offre technique</b></p> <p>Elle comprend notamment :</p> <p><b>B.8 Les renseignements sur la qualification</b></p> <p>La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :</p> <p><b>B.1.6</b> la lettre de soumission de la proposition technique</p> <p><b>B.1.7</b> Références du soumissionnaire</p> <p>La liste des marchés réalisés (Maître d’Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu’entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années.</p> <p>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l’occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li><li>• PV de réception définitive ou provisoire, ou l’Attestation de bonne fin ;</li><li>• Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.</li></ul> <p>Dans le cadre de la passation des marchés relevant du seuil des lettres* commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises..</p> <p><i>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l’occurrence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>d) CV ;</li><li>e) Contrats de travail ;</li><li>f) Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ;</li></ul> <p><b>B.1.8 Personnel d’encadrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO</li></ul> <p>À savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conducteur des travaux : Un Technicien Supérieur du Génie civil/Génie Rural ayant une expérience d'au moins trois ans dans le domaine du bâtiment ;</li><li>- Chef de chantier : Un Technicien du Génie civil/Génie Rural ayant une expérience d'au moins trois ans dans le domaine du bâtiment ;</li></ul> <p><i>NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;</li><li>• attestation d'inscription aux ordres nationaux le cas échéant ;</li><li>• curriculum vitae signé et daté de l'expert ;</li><li>• attestation de disponibilité signée et datée de l'expert ;</li><li>• une attestation ou contrat de travail, ou journal de chantier justifiant l'expérience le cas échéant.</li></ul> <p><i>NB :</i></p> <p><i>Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres</i></p>
--	---

	<p><b>B.1.9 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux</b>  La liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Camion benne,</li> <li>• Un Pick-Up de liaison,</li> <li>• Le petit matériel de Génie Civil.</li> </ul> <p><b>NB :</b>  Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.</p>
	<p><b>B.9 Organisation et Méthodologie</b>  Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>h) Installation de chantier, sécurité et communication</li> <li>i) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux et l'attestation signée sur l'honneur ;</li> <li>j) le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;</li> <li>k) les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;</li> <li>l) les dispositions relatives au respect des mesures environnementales ;</li> <li>m) les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;</li> <li>n) Contrôle interne,</li> </ul>
	<p><b>B.10 La charte d'intégrité</b>  Le soumissionnaire remplira et souscrira le formulaire joint en annexe</p>
	<p><b>B.11 La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales</b>  Le soumissionnaire remplira et souscrira le formulaire joint en annexe</p>
	<p><b>B.12 Les preuves d'acceptations des conditions du marché</b>  Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> », des documents ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>c) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;</li> <li>d) Les cahiers des clauses techniques Particulières.</li> </ul> <p><u>NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.</u></p>
	<p><b>B.13 Commentaires CCAP et CCTP</b>  Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions</p>
	<p><b>B.14 La capacité financière</b>  Les Soumissionnaires devront présenter notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,</li> </ul>

#### 8- Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	CAUTION DE SOUMISSION
Construction du poste agricole de Mbeng	01	MBENG	300 000 (Trois cent dix mille) francs CFA
Finition des travaux de construction de l'école publique d'Ebebok	02	EBEBOK	196 000 (Cent quatre-vingt-seize mille) francs CFA
Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école bilingue de Tombo	03	TOMBO	440 000 (Quatre cent quarante mille) francs CFA

Soit égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de la lettre circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 JUIN 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements, ces cautionnements doivent être accompagnés chacun d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC. En cas de chèque-banque ou certifié délivré en lieu et place de des cautionnements, lesdits chèques doivent être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins (07) jours ouvrables avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.

**11- Remise et présentation des offres**

Pour la soumission hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Kobdombo au plus tard le 28 février à **11 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE**

**N° 05 /DAOU/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 DU 30 JANVIER 2025**

**POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BÂTIMENTS DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.**

**LOT 1 : CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE MBENG**

**LOT 2 : FINITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EWEBOK**

**LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE BILINGUE DE TOMBO  
(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme « COLEPS » ou toute autre moyen de communication électronique officiel préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le 28 février 2025 à **11 heures** (heure locale). Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible : « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers : Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

#### **14- Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation sont de deux types :

- Les critères éliminatoires,
- Les critères essentiels.

Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

##### **14-1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire

Il s'agit notamment de :

14. Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
15. Non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
16. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
17. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
18. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
19. Non-respect du format de fichier des offres ;
20. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
21. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, (le cas échéant) ;
22. Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, (le cas échéant) ;
23. Absence de l'attestation de catégorisation (le cas échéant) ;
24. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
25. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
26. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

##### **14-2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- xxiv. La présentation de l'offre ;
- xxv. Les références du soumissionnaire ;
- xxvi. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- xxvii. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- xxviii. La qualification et l'expérience du personnel ;
- xxix. Les moyens logistiques ;
- xxx. La méthodologie ;
- xxxi. Attestation et rapport de visite des lieux ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 21 sur 30 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évaluer conformément à la Grille de notation des offres techniques.

#### **15- Attribution :**

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

#### **16- Nombre maximum de lots**

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire de plus de tous ces lots.

#### **17- Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour la réception des offres.

#### **18- Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Kobdombo ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

#### **19- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP ou le Maître d'Ouvrage.

#### 14-2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- ix. La présentation de l'offre ; 4 pts
- x. Les références du soumissionnaire ; 3 pts
- xi. La capacité financière (attestation de solvabilité financière) ; 1pt
- xii. La qualification et l'expérience du personnel ; 8 pts
- xiii. Les moyens logistiques ; 5 pts
- xiv. La méthodologie proposition technique) ; 10 pts
- xv. Attestation et rapport de visite des lieux ; 2 pts

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 24 sur 33 des critères essentiels soit 70% énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

#### 16- Nombre maximum de lots

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire d'au plus deux lots.

La grille d'évaluation est la suivante :

Fiche N°.....	SOUMISSIONNAIRE :	Téléphone : .....	
A	<b>PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS</b>		
A1	<b>CONDUCTEUR DES TRAVAUX</b>	OUI	NON
A1.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien Supérieur du Génie Civil / Génie Rural ou plus		
A1.2	CV signé et daté		
A1.3	Attestation de disponibilité		
A1.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien Supérieur du Génie Civil / Génie Rural		
<b>TOTAL A1</b>	<b>TOTAL DU CONDUCTEUR DES TRAVAUX</b>	.....	sur 04
A2	<b>CHEF DE CHANTIER</b>	OUI	NON
A2.1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien du Génie Civil / Génie Rural ou plus		
A2.2	CV signé et daté		
A2.3	Attestation de disponibilité		
A2.4	Trois (03) ans ou plus comme Technicien du Génie Civil / Génie Rural		
<b>TOTAL A2</b>	<b>TOTAL DU CHEF DE CHANTIER</b>	.....	sur 04
<b>TOTAL A</b>	<b>TOTAL DES PERSONNELS AUX POSTES-CLÉS</b>	.....	sur 08
B	<b>Moyens Matériels</b>	OUI	NON
B1	Listing du matériel signé par soumissionnaire		
	Pick-Up de liaison		
	Contrat de location ou preuve de la propriété		
	Carte grise		
B3	Petit matériel de chantier		
<b>TOTAL B</b>	<b>TOTAL DES MOYENS MATERIELS</b>	.....	sur 05
C	<b>RÉFÉRENCES</b>	OUI	NON
C1	La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des trois (03) dernières années.		

C2	Référence N° 1  d'un marché réalisé au cours des trois dernières années <ul style="list-style-type: none"><li>• Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li><li>• PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li><li>• Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.</li></ul>		
C3	Référence N° 2  d'un marché réalisé au cours des trois dernières années <ul style="list-style-type: none"><li>• Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;</li><li>• PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;</li><li>• Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.</li></ul>		
<b>TOTAL C</b>	<b>TOTAL DE L'EXPÉRIENCE</b>	..... sur 03	
D	<b>CAPACITE FINANCIERE</b>	OUI	NON
D1	L'attestation de capacité financière d'un montant égale à cinquante pour cent (50%) du montant prévisionnel du projet délivrée par une banque agréée de 1er ordre,		
<b>TOTAL D</b>	<b>TOTAL DE LA CAPACITE FINANCIERE</b>	..... sur 01	
E	<b>PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	OUI	NON
E1	Installation de chantier, sécurité et communication		
E2	L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux		
E3	Rapport commenté de visite du site des travaux		
E4	Attestation de visite du site signée sur l'honneur		
E5	le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux		
E6	Dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) et notion genre		
E7	Dispositions relatives au respect des mesures environnementales		
E8	Travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter		
E9	Approvisionnement en matériaux de chantier		
E10	Contrôle interne		
<b>TOTAL E</b>	<b>TOTAL DES PROPOSITIONS TECHNIQUES</b>	..... sur 10	
F	<b>ATTESTATION ET RAPPORT DE VISITE DES LIEUX</b>	OUI	NON
F1	Attestation de visite des lieux		
F2	Rapport de visite des lieux		
<b>TOTAL F</b>	<b>TOTAL ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ</b>	..... sur 02	
G	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	OUI	NON
G1	Lisibilité de l'offre		
G2	Nombre de copie tel qu'exige le RPAO		
G3	Reliure		
G4	Intercalaires de couleur		
<b>TOTAL G</b>	<b>TOTAL PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE</b>	..... sur 04	

RÉCAPITULATIF			
A	<b>TOTAL A</b>	..... sur 08	
B	<b>TOTAL B</b>	..... sur 05	

C	<b>TOTAL C</b>	sur 03
D	<b>TOTAL D</b>	sur 01
E	<b>TOTAL E</b>	sur 10
F	<b>TOTAL F</b>	sur 02
G	<b>TOTAL G</b>	sur 04
	<b>TOTAL GENERAL</b>	sur 33
	<b>NOMBRE DE « OUI » SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 24</b>	

**DÉCISION (QUALIFIÉ À L'ANALYSE FINANCIÈRE / ÉLIMINÉ) :**

## Lire plutôt : Pièce IV CCAP

### Article 3 : Définitions et Attributions

#### 3.1. Définitions générales

- *Le Maître d'Ouvrage* est le Maire de la Commune de Kobdombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :
  - La préparation de la procédure et la passation du marché (Art 6 CDM),
  - La transmission des rapports périodiques de la passation et l'exécution du marché au MINMAP et à l'ARMP (Art 6 CDM),
  - La signature, la conservation des documents générés et la transmission des copies desdites documents au MINMAP, l'ARMP ainsi que des autres acteurs concernés,
  - La bonne exécution des prestations.
- *Le Chef de Service du Marché (CSM)*, est le Chef Service Technique de la Commune de Kobdombo. À ce titre, il est responsable entre autres de :
  - La direction générale de l'exécution des prestations. Il arrête toutes les dispositions technico-financières (Art 44 CDM),
  - La définition, l'élaboration, l'exécution et la réception des prestations objets du marché. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et sur les délais contractuels ;
- *L'Ingénieur du marché* est

**LOT 1, 2 et 3 : le Délégué Départemental des Travaux Publics du Nyong et Mfoumou.**

À ce titre, il est responsable entre autres du suivi et du contrôle technique et financier de l'exécution du marché (Art 45 CDM) :

- *La Maîtrise d'œuvre Publique* externe est assurée l'Ingénieur du Marché, (Article 6, Arrêté N°401/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019). À ce titre, il est chargé de garantir les intérêts du Maître d'Ouvrage aux stades de la définition, de l'élaboration, de la direction de l'exécution et de la réception des prestations (Art 46 CDM) ;
- *L'Organisme chargé du Contrôle Externe* de l'exécution du marché est le Ministère des Marchés Publics à travers la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Nyong et Mfoumou (démembrement déconcentré compétent). Assure le contrôle de l'effectivité, de conformité et de la qualité des prestations objet du marché. À ce titre,
  - Il vérifie à travers les contrôles inopinés l'effectivité et la qualité des prestations réalisées ;
  - Il vérifie l'adéquation du marché avec les autres documents de Passation ;
  - Il signale au Chef de Service du Marché, à l'Ingénieur du Marché les manquements observés ;
  - Il reçoit des autres acteurs (Maître d'Ouvrage, Chef de Service du Marché, Ingénieur du Marché et Maître d'œuvre) copie de toute la documentation nécessaire à la réalisation de ses missions
  - Il délivre les visas préalables requis au paiement du décompte général et définitif.
- *L'Organisme chargé de la régulation du Marché* est l'ARMP, il est le surveillant et le facilitateur du système. (Art 48 CMD)
- *La Commission de Passation* compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Kobdombo ;
- *Le poste comptable assignataire* est la Recette municipale de Kobdombo ;
- *Le Cocontractant* est \_\_\_\_\_

### 3.2. Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret n° 2018/366 du 30 juin 2018 portant code des marchés publics, sont désignés comme suit :

- Autorité chargée de la liquidation des dépenses : le Maire de la Commune de Kobdombo.
- Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements : le Maire de la Commune de Kobdombo ;
- responsable chargé du paiement : le Receveur Municipal de la Commune de Kobdombo ;
- responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché : le Maire de la Commune de Kobdombo et le Chef service du Marché.

### Lire plutôt : Pièce VI BPU

#### LOT 1 : CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE MBENG

N° Prix	CONSISTANCE DES TRAVAUX	P.U. (FCFA) chiffres
<b>LOT 100 TRAVAUX PRÉPARATOIRES-ETUDES</b>		
101	<p>Installation générale du chantier y compris étude et projet d'exécution            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au FORFAIT (FF) les travaux d'installation de chantier. Il rémunère les travaux tels qu'ils sont décrits dans le CCTP (Chap. I) de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70% pour l'installation, et repli</li> <li>• 30% pour la documentation</li> </ul> <p>Le FORFAIT (FF) à :</p>	
<b>LOT 200: IMPLANTATION-TERRASSEMENTS-FONDATIONS</b>		
201	<p>Nivellement de la plateforme et Implantation du bâtiment            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au Forfait (Ft) le Nivellement de la plateforme et Implantation du bâtiment. Conformément aux clauses du CCTP, il rémunère la mise à niveau de la plate-forme du bâtiment et ce sur une emprise de cinq (05) mètres toute autour de celui-ci. Et toutes sujétions.            Le Forfait (Ft) à :</p>	
202	<p>Fouille en rigole et en puits            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>) l'exécution des fouilles en rigole et en puits. Conformément aux clauses du CCTP (Chap. II), il rémunère la réalisation des fouilles qui seront descendues jusqu'au bon sol, assurant une parfaite stabilité de l'ouvrage. Dans tous les cas, la profondeur de ces fouilles sera inférieure à 70 cm en tous points. Les parois des fouilles seront bien dressées et les fonds parfaitement nivelés.            Et toutes sujétions.            Le MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>) à :</p>	
203	<p>Remblais au droit des fondations et sous dallage            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>) la terre mise en remblai dans les fouilles et sous dallage. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le CCTP (Chap. II) et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'extraction des matériaux ;</li> <li>– Le chargement, le transport sur toutes distances et l'épandage aux lieux de réutilisation en remblai ;</li> <li>– Le compactage ;</li> <li>– Et toutes sujétions.</li> </ul> <p>Le MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>) à :</p>	
204	<p>Béton de propreté (ép. : 5 cm)            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CUBE</p>	

	(m <sup>3</sup> ) de béton de propreté tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.), Les charges de personnel, d'outillage, de matériel. Le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) à :	
205	Maçonnerie de 15x20x40 bourrées de béton Ce prix rémunère les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de pose des agglos bourrés, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement en agglos de 15x20x40cm ; l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier du mortier de pose et le béton du bourrage ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à	
206	Béton armé pour semelles, amorces de poteaux et longrine (dosage : 350kg/ m3) Ce prix rémunère dans les conditions générales définies au marché le MÈTRE CUBE(m <sup>3</sup> ) de béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup> mis en œuvre dans la confection des semelles, des amorces des poteaux et du chaînage bas, tel que décrit au CCTP, Il comprend L'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection u béton; les charges de personnel, outillage, de matériel et toutes sujétions de façonnage des aciers et de mise en œuvre du béton armé (coffrage, etc.). Le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) à :	
207	Béton ordinaire pour dallage du sol (ép. : 8 cm) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de béton ordinaire pour dallage sur sol, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : L'approvisionnement du poste en film polyane de 400 microns ; l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
<b>LOT 300: MACONNERIE-ELEVATION</b>		
301	Agglos de 15x20x40 creux Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de pose des Agglos de 15×20×40 creux, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier de pose ; les charges de personnel, outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre. Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
302	Béton armé pour poteaux, linteaux chainages et poutres Ce prix rémunère dans les conditions générales définies au marché le MÈTRE CUBE(m <sup>3</sup> ) de béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup> mis en œuvre dans la confection des poteaux, linteaux, chaînage haut et poutres, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton. Les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de façonnage des aciers et de mise en œuvre du béton armé (coffrage, etc.). Le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) à :	
303	Enduit au mortier de ciment pour crépissage des murs Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) d'enduit au mortier de ciment, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier pour enduit; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
<b>LOT 400: CHARPENTE-COUVERTURE</b>		
401	Bois dur traités pour charpente (fermes et pannes) y compris solivage et rivage Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) de bois, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement	

	du poste en bastings, en chevrons de section 6 x 6 pour pannes et en lattes de section 4 x 8 pour solivage de rive de pignon ; le traitement du bois au xylamon ou au carbonyle ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre, Le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) à :	
402	Plafond en contreplaqué y compris couvre joint Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de plafond, tel que décrit au CCTP, II, comprend : l'approvisionnement du poste en bois dur de section 4 x 8 pour solivage ; le traitement du bois au xylamon ou au carbonyle ; l'approvisionnement du poste en plafonite ; les charges de personnel, d'outillage et de mise en œuvre, y compris couvre-joints et trous de ventilation ; Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
403	Tôles bac alu 5/10e pour couverture Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de couverture en tôle bac Alu 5/10e, tel que décrit au CCTP, II comprend : l'approvisionnement du poste en tôle bac Alu 6/10e; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre. Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
404	Tôles faîtière de 0,50, type bac Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de tôle faîtière, tel que décrit au CCTP, II comprend : l'approvisionnement du poste en tôle faîtière ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre, Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :	
405	Fourniture et pose de planches de rive y compris habillage tôles lisses sur planche Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de planche de rive, tel que décrit au CCTP, II comprend : l'approvisionnement du poste en planches d'essence dure de dimension 5.00x30x3 et la fixation ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de fixation et de mise en œuvre, Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :	
<b>LOT 500: MENUISERIES BOIS ET METALLIQUE</b>		
501	Portes extérieures en panneaux métalliques y/c serrures de 0.9x2.2m Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) de Porte métallique sur cadre en bois dur du pays de 90*220, tel que décrit au CCTP, II comprend : l'approvisionnement du poste en porte métallique complète préalablement traitée à l'antirouille ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre. L'UNITÉ (u) à :	
502	Portes intérieures en panneaux de bois ép. 20 cm y/c serrures de 0.8x2.2m Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) de Porte panneaux de bois ép. 20 cm, tel que décrit au CCTP, II comprend : l'approvisionnement du poste en porte métallique complète préalablement traitée à la peinture à huile; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, L'UNITÉ (u) à :	
503	Fourniture et pose des CHASSIS NACO 8 lames fixés sur le cadre en bois dur y compris toutes autres sujétions Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) des CHASSIS NACO 8 lames, tel que décrit au CCTP, II comprend : l'approvisionnement du poste en porte métallique complète préalablement traitée à l'antirouille ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, L'UNITÉ (u) à :	
<b>LOT 600 : ELECTRICITE</b>		

601	Circuit de mise à terre, coffret, filerie et gaines Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>Forfait (Ft)</b> de Tube flexible, fil et cuivre, tel que décrit au CCTP. Le <b>Forfait (Ft)</b> à :	
602	Régllette de 1,20 Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de régllette complète, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en régllette complète de 120 cm longueur ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
603	Hublot rond étanche Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> un hublot rond, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en interrupteur ou en prise ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
604	Interrupteurs Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> d'interrupteur, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en interrupteur; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
605	Prise de courant Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de prise, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en prise ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
<b>LOT 700 : PLOMBERIE- SANITAIRE</b>		
701	Tuyauterie en PVC y /c toutes suj. Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>FORFAIT (FF)</b> de Tuyauterie en PVC, tel que décrit au CCTP. Le <b>FORFAIT (FF)</b> à :	
702	WC chasse-basse Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de WC chasse-basse, tel que décrit au CCTP. L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
703	Porte-serviettes Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de Porte-serviettes, tel que décrit au CCTP. L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
704	Porte papier hygiénique Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de Porte papier hygiénique, tel que décrit au CCTP. L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
705	siphon de sol Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de siphon de sol, tel que décrit au CCTP. L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
706	Fosse septique pour 5 usagers Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de Fosse septique pour 5 usagers, tel que décrit au CCTP. L' <b>UNITÉ (u)</b> à :	
707	Puisard de collecte Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l' <b>UNITÉ(u)</b> de Puisard de collecte, tel que décrit au CCTP.	

	<b>L'UNITÉ (u) à :</b>	
<b>LOT 800: PEINTURE</b>		
801	<p>Préparation générale des surfaces à peindre            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) de Préparation générale des surfaces à peindre</b>, tel que décrit au CCTP.  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
802	<p>Couche de Peinture sur murs intérieurs et extérieurs            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>le MÈTRE CARRÉ(m<sup>2</sup>) de peinture sur murs intérieurs et extérieurs en Pantex ou équivalent(en deux (02) couches)</b>, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : la préparation des surfaces, l'approvisionnement et l'impression à la chaux ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, de composition et toutes sujétions,  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
803	<p>Couche de Peinture sur plafond            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) de peinture sur plafond en Pantex 800 ou équivalent</b>, tel que décrit au CCTP, Il comprend : la préparation des surfaces, l'approvisionnement et l'impression au Pantimat ou similaire ; l'approvisionnement et la finition par de la peinture type Pantex 800 ou équivalent; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, de composition et toutes sujétions.  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
804	<p>Couche de peinture à huile sur menuiserie métallique et soubassement            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) de peinture sur menuiseries en bois-métallique</b>, tel que décrit au CCTP.            Il comprend notamment : la préparation des surfaces, l'approvisionnement et l'impression au Glycéro dilué du bois ; l'approvisionnement et la finition par de la peinture glycérophthalique pour le bois et le métal ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, de composition et toutes sujétions de mise en œuvre,  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
<b>LOT 900: REVETEMENT</b>		
901	<p>Carreaux anti dérapent pour sol de toilettes            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) de Carreaux anti dérapent pour sol de toilettes</b>, tel que décrit au CCTP.  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
902	<p>Carreaux en faïence pour murs de toilettes h=2 m            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) de Carreaux en faïence pour murs de toilettes h=2 m</b>, tel que décrit au CCTP.  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
903	<p>Chape lissée            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) de chape ordinaire lissée</b>, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
<b>LOT 1000 AMENAGEMENT EXTERIEUR</b>		
1001	<p>Rigoles en maçonnerie bourrés sur fond en béton de 40x30 y compris chainage supérieur            Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, <b>le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de caniveau</b>, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en sable, gravier, acier, ciment, eau.            L'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton armé; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre.  <b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	

1002	<p>Dallage du sol autour du bâtiment (largeur de 80 cm)</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le <b>MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>)</b> de béton ordinaire pour dallage sur sol, tel que décrit au CCTP. Ce prix comprend notamment : l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p>Le <b>MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>)</b> à :</p>	
------	---	--

## LOT 2 : FINITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EBEBOK

N° Prix	CONSISTANCE DES TRAVAUX	P.U. (FCFA) chiffres
<b>LOT 100 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>		
101	<p><b>Installation du chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au <b>FORFAIT (FF)</b> les travaux d'installation de chantier. Il rémunère les travaux tels qu'ils sont décrits dans le CCTP (Chap. I) de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10% pour l'aménagement du personnel et du matériel ;</li> <li>• 20% pour la mise en place sur le site des travaux d'un panneau indicatif de chantier ;</li> <li>• 10% pour l'isolation du site des travaux par de bandes de signalisation (rouge-blanc) ;</li> <li>• 30% pour la location d'une base de chantier avec un bureau ;</li> <li>• 10% pour l'aménagement des aires de stockage des matériaux ;</li> <li>• 10% pour le nettoyage général du site à la fin du chantier ;</li> <li>• 10% pour le repli du personnel et du matériel.</li> </ul> <p>Le <b>FORFAIT (FF)</b> à :</p>	
102	<p><b>Débroussaillage du site</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au <b>MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>)</b> le débroussaillage du site. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La coupe de toutes les touffes de plantes ligneuses, des arbustes et arbres et éventuellement des plantes épineuses ;</li> <li>- Le rejet hors de l'emprise des résidus ;</li> <li>- Le retrait pour stockage, pour réemploi ou évacuation à la décharge publique la terre végétale sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de dix (10) mètres tout autour de celui-ci.</li> </ul> <p>Et toutes sujétions liées à la protection de l'environnement.</p> <p>Le <b>MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>)</b> à :</p>	
103	<p><b>Production des documents d'exécution des travaux</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au <b>FORFAIT (FF)</b> la production des documents contractuels. Conformément aux clauses du CCTP</p> <p>Le <b>FORFAIT (FF)</b> à :</p>	
<b>LOT200 : MAÇONNERIE -ÉLÉVATION</b>		
201	<p><b>Enduit au mortier de ciment</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>)</b> d'enduit au mortier de ciment, tel que décrit au CCTP. Ce prix comprend notamment : l'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier pour enduit; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p>Le <b>MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>)</b> à :</p>	
202	<p><b>Dallage du sol</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le <b>MÈTRE</b></p>	

	<b>CARRÉ (m<sup>2</sup>) de béton ordinaire pour dallage sur sol, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</b> <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b>	
203	<b>Chape lissée</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de chape ordinaire lissée, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b>	
204	<b>Tableau mural</b> de dimensions Longueur : 5 m, largeur : 1.2 m Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ (u) de tableau mural, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier pour enduit : L'approvisionnement du poste en treillis soudé ou grillage fin, ainsi qu'en ardoise de couleur verte ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,	
205	<b>Clastras</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de pose des clastras, tel que décrit au CCTP, <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b>	
<b>LOT300 : CHARPENTE - COUVERTURE ET PLAFOND</b>		
301	<b>Bois dur traité pour Fermes, panne, solivage et latte de bardage</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) de bois, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en basting, en chevrons de section 6 x 6 pour pannes et en lattes de section 4 x 8 pour solivage de rive de pignon ; le traitement du bois au xylamon ou au carbonyle ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre. <b>Le MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>) à :</b>	
302	<b>Plafond intérieur et véranda en plafonite de 4mm</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de plafond, tel que décrit au CCTP, Il, comprend : l'approvisionnement du poste en bois dur de section 4 x 8 pour solivage ; le traitement du bois au xylamon ou au carbonyle ; l'approvisionnement du poste en plafonite ; les charges de personnel, d'outillage et de mise en œuvre, y compris couvre-joints et trous de ventilation ; <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b>	
303	<b>Plafond extérieur en tôles lisse d'épaisseur 0.5mm</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de plafond, tel que décrit au CCTP <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b>	
304	<b>planche et tôles de rive en Alu</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de planche et tolede rive, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en planches d'essence dure de dimension 5.00x30x3 et la fixation ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de fixation et de mise en œuvre, <b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b>	
305	<b>Tôle bac alu 5/10<sup>e</sup></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de couverture en tôle bac Alu 5/10 <sup>e</sup> , tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en tôle bac Alu 6/10 <sup>e</sup> ; les charges de	

	personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre, Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
306	Tôle faîtière Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de tôle faîtière, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en tôle faîtière ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre. Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :	
<b>LOT 400 : MENUISERIE BOIS ET MÉTALLIQUE</b>		
401	Porte métallique sur cadre en bois dur Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) de Porte métallique sur cadre en bois dur du pays de 97*220, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en porte métallique complète préalablement traitée à l'antirouille ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, L'UNITÉ (u) à :	
<b>LOT 500 : ÉLECTRICITÉ</b>		
501	Tube flexible orange de 12cm de diamètre Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le ROULEAU de Tube flexible orange de 12cm de diamètre, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en rouleau flexible orange ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, Le ROULEAU à :	
502	Câbles V.G.V. 1,5 mm <sup>2</sup> en plafond Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le ROULEAU de câble VGV 1,5 mm <sup>2</sup> , tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en rouleau de câble VGV 1,5 mm <sup>2</sup> ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, Le ROULEAU à :	
503	Fil TH 2,5 mm <sup>2</sup> pour alimentation et prises Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le ROULEAU de fil TH 2,5 mm <sup>2</sup> , tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en rouleau de fil TH 2,5 mm <sup>2</sup> ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, Le ROULEAU à :	
504	Réglette de 120 Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) de réglette complète, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en réglette complète de 120 cm longueur ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, L'UNITÉ (u) à :	
505	Hublots ronds pour la véranda Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) un hublot rond, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en interrupteur ou en prise ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, L'UNITÉ (u) à :	
506	Interrupteur et prise de courant encastrés Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) d'interrupteur ou de prise, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en interrupteur ou en prise ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre, L'UNITÉ (u) à :	
507	Attaches, dominos, boîtiers, boites de dérivation, toutes sujétions de sécurité,	

	<p>raccordement avec le réseau existant dans l'établissement</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales Prévues au contrat, l'ENSEMBLE (ens.) au forfait des divers accessoires intervenant dans la fixation, les connexions et la protection des différents circuits électriques, tel que décrit au CCTP. Il comprend : l'approvisionnement du poste en accessoires, les charges de personne, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>L'ENSEMBLE (ens.) à :</p>	
--	--	--

### LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE BILINGUE DE TOMBO

N° prix	CONSISTANCE DES TRAVAUX	P.U. (FCFA) chiffres
<b>LOT 100 TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>		
101	<p><b>Installation du chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au FORFAIT (FF) les travaux d'installation de chantier. Il rémunère les travaux tels qu'ils sont décrits dans le CCTP (Chap. I) de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10% pour l'aménagement du personnel et du matériel ;</li> <li>• 20% pour la mise en place sur le site des travaux d'un panneau indicatif de chantier ;</li> <li>• 10% pour l'isolation du site des travaux par de bandes de signalisation (rouge-blanc) ;</li> <li>• 30% pour la location d'une base de chantier avec un bureau ;</li> <li>• 10% pour l'aménagement des aires de stockage des matériaux ;</li> <li>• 10% pour le nettoyage général du site à la fin du chantier ;</li> <li>• 10% pour le repli du personnel et du matériel.</li> </ul> <p>Le FORFAIT (FF) à :</p>	
102	<p><b>Débroussaillage et Décapage du site</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) le débroussaillage et décapage du site. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La coupe de toutes les touffes de plantes ligneuses, des arbustes et arbres et éventuellement des plantes épineuses ;</li> <li>- Le rejet hors de l'emprise des résidus ;</li> <li>- Le retrait pour stockage, pour réemploi ou évacuation à la décharge publique la terre végétale sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de dix (10) mètres tout autour de celui-ci.</li> </ul> <p>Et toutes sujétions liées à la protection de l'environnement.</p> <p>Le MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) à :</p>	
103	<p><b>Production des documents d'exécution des travaux</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au FORFAIT (FF) la production des documents contractuels. Conformément aux clauses du CCTP (Chap. I), il rémunère la production des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40% pour la production du projet d'exécution ;</li> <li>• 40% pour la production du plan de recollement ;</li> <li>• 20% pour la production du journal de chantier.</li> </ul> <p>Le FORFAIT (FF) à :</p>	
<b>LOT 200 : TERRASSEMENT</b>		
201	<p><b>Nivellement de la plateforme</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) le Nivellement de la plateforme. Conformément aux clauses du CCTP (Chap. 200), il rémunère la mise à niveau de la plate-forme du bâtiment et ce sur une emprise de cinq (05) mètres toute autour de celui-ci. Et toutes sujétions.</p> <p>Le MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) à :</p>	

	<b>Implantations de l'ouvrage</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au FORFAIT (FF) l'implantation du bâtiment. Conformément aux clauses du CCTP (Chap. II), il rémunère l'implantation du bâtiment faite sur une chaise conformément aux plans et agréée par l'Ingénieur du Marché. Et toutes sujétions. Le FORFAIT (FF) à :	
202	<b>Fouilles en rigoles et en puits</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) l'exécution des fouilles en rigole et en puits. Conformément aux clauses du CCTP (Chap. II), il rémunère la réalisation des fouilles qui seront descendues jusqu'au bon sol, assurant une parfaite stabilité de l'ouvrage. Dans tous les cas, la profondeur de ces fouilles sera inférieure à 70 cm en tous points. Les parois des fouilles seront bien dressées et les fonds parfaitement nivelés. Et toutes sujétions. Le MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) à :	
203	<b>Remblais de terre</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues dans la Lettre Commande et au MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) la terre mise en remblai dans les fouilles et sous dallage. Il rémunère tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans le CCTP (Chap. II) et comprend notamment : - L'extraction des matériaux ; - Le chargement, le transport sur toutes distances et l'épandage aux lieux de réutilisation en remblai ; - Le compactage ; - Et toutes sujétions. Le MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) à :	
204	<b>LOT 300 : FONDATIONS</b>	
301	<b>Béton de propreté</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) de béton de propreté tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.), Les charges de personnel, d'outillage, de matériel. Le MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) à :	
302	<b>Agglos bourrés de 20x20x40cm</b> Ce prix rémunère les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CARRÉ ( $m^2$ ) de pose des agglos bourrés, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement en agglos de 20x20x40cm ; l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier du mortier de pose et le béton du bourrage ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, Le MÈTRE CARRÉ ( $m^2$ ) à :	
303	<b>Béton armé pour semelles, poteaux et chainages</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales définies au marché le MÈTRE CUBE( $m^3$ ) de béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup> mis en œuvre dans la confection des semelles, des amorces des poteaux et du chaînage bas, tel que décrit au CCTP, Il comprend L'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection u béton; les charges de personnel, outillage, de matériel et toutes sujétions de façonnage des aciers et de mise en œuvre du béton armé (coffrage, etc.). Le MÈTRE CUBE ( $m^3$ ) à :	
304	<b>Rampes d'accès pour handicapés</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales définies au marché le MÈTRE CUBE( $m^3$ ) de béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup> mis en œuvre dans la confection des rampes d'accès pour les handicapés placée au niveau de la porte arrière de chacune des salles de classe,	

	<p>tel que décrit au CCTP, Il comprend L'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton ; les charges de personnel, outillage, de matériel et toutes sujétions de façonnage des aciers et de mise en œuvre du béton armé (coffrage, etc.),</p> <p><b>Le MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>) à :</b></p>	
305	<p><b>Béton armé dosé à 350kg/m<sup>3</sup>pour dallage sol (épaisseur 8cm)</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CARRÉ(m<sup>2</sup>) de béton ordinaire pour dallage sur sol, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : L'approvisionnement du poste en film polyane de 400 microns ; l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
<b>LOT 400 : MAÇONNERIES - ÉLÉVATIONS</b>		
401	<p><b>Maçonneries en agglos creux de 15 x 20 x 40</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) de pose des Maçonneries en agglos creux de 15 x 20 x 40, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier de pose ; les charges de personnel, outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
402	<p><b>Enduit au mortier de ciment</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) d'enduit au mortier de ciment, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier pour enduit; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
403	<p><b>Béton armé pour poteaux, linteaux, chaînage et poutres</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales définies au marché le MÈTRE CUBE(m<sup>3</sup>) de béton armé dosé à 350kg/m<sup>3</sup> mis en œuvre dans la confection des poteaux, linteaux, chaînage haut et poutres, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton. Les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de façonnage des aciers et de mise en œuvre du béton armé (coffrage, etc.).</p> <p><b>Le MÈTRE CUBE(m<sup>3</sup>) à :</b></p>	
404	<p><b>Tableau mural</b> de dimensions Longueur : 5 m, largeur : 1.2 m</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) de tableau mural, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier pour enduit : L'approvisionnement du poste en treillis soudé ou grillage fin, ainsi qu'en ardoise de couleur verte ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>L'UNITÉ (U) à :</b></p>	
405	<p><b>Chape lissée</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ(m<sup>2</sup>) de chape ordinaire lissée, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en matériaux (sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du mortier ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes</p>	

	sujétions de mise en œuvre, Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
406	<b>Clastras en éléments de 15 x38 X59</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de pose des clastras, tel que décrit au CCTP. Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
<b>LOT 500: CHARPENTE – COUVERTURE –PLAFOND</b>		
501	<b>Fermes doublées</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'UNITÉ(u) de ferme, tel que décrit au CCTP, Il comprend : L'approvisionnement du poste en bois dur section 3 x 12; le traitement du bois au xylamon ou au carbonyle; les charges de personnel, outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre, L'UNITÉ (u) à :	
502	<b>Pannes et lattes de rive pignon</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) de bois, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en chevrons de section 6 x 6 pour pannes et en lattes de section 4 x 8 pour solivage de rive de pignon ; le traitement du bois au xylamon ou au carbonyle ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre, Le MÈTRE CUBE (m <sup>3</sup> ) à :	
503	<b>Plafond intérieur et véranda en plafonite de 4mm</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de plafond, tel que décrit au CCTP, Il, comprend : l'approvisionnement du poste en bois dur de section 4 x 8 pour solivage ; le traitement du bois au xylamon ou au carbonyle ; l'approvisionnement du poste en plafonite ; les charges de personnel, d'outillage et de mise en œuvre, y compris couvre-joints et trous de ventilation ; Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
504	<b>Plafond extérieur en tôle lisse de 0.5mm</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) de plafond, tel que décrit au CCTP Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
505	<b>Tôles de rive en alu</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de tôles de rive en alu posé sur planche de rive, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en tôles lisses d'épaisseur 0,5 mm et la fixation ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de fixation et de mise en œuvre, Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :	
506	<b>Planches de rive</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de planche de rive, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en planches d'essence dure de dimension 5.00x30x3 et la fixation ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de fixation et de mise en œuvre, Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :	
507	<b>Tôles Bac Alu en alu 5/10<sup>e</sup></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE CARRÉ(m <sup>2</sup> ) de couverture en tôle bac Alu 5/10 <sup>e</sup> , tel que décrit au CCTP, Il comprend :	

	<p>l'approvisionnement du poste en tôle bac Alu 6/10<sup>e</sup>; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre,</p> <p><b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
508	<p><b>Faîtières crantées de 50cm de large</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE LINÉAIRE (ml)</b> de tôle faîtière, tel que décrit au CCTP, Il comprend :</p> <p>l'approvisionnement du poste en tôle faîtière ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre,</p> <p><b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
509	<p><b>Bandes ourlées en alu de 0,5 mm</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE LINÉAIRE (ml)</b> de rive pignon en alu, tel que décrit au CCTP,</p> <p><b>Le mètre linéaire (ml) à :</b></p>	
<b>LOT 600 : MENUISERIE BOIS ET MÉTALLIQUE</b>		
601	<p><b>Porte métallique sur cadre en bois dur du pays de 97*220</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'<b>UNITÉ(u)</b> de Porte métallique sur cadre en bois dur du pays de 97*220, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en porte métallique complète préalablement traitée à l'antirouille ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>L'UNITÉ (u) à :</b></p>	
602	<p><b>Seuils en cornières de 30 autour de la véranda et des estrades</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE LINÉAIRE (ml)</b> de seuil en cornières de 30 autour de la véranda et des estrades, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment l'approvisionnement du poste en cornières de 30, les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions d'assemblage et de mise en œuvre,</p> <p><b>Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :</b></p>	
<b>LOT 700 : ÉLECTRICITÉ</b>		
701	<p><b>Tube flexible orange de 12cm de diamètre</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>ROULEAU</b> de Tube flexible orange de 12cm de diamètre, tel que décrit au CCTP, Il comprend :</p> <p>l'approvisionnement du poste en rouleau flexible orange ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>Le ROULEAU à :</b></p>	
702	<p><b>Câbles VGV 1,5 mm<sup>2</sup> en plafond :</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>ROULEAU</b> de câble VGV 1,5 mm<sup>2</sup>, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en rouleau de câble VGV 1,5 mm<sup>2</sup> ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>Le ROULEAU à :</b></p>	
703	<p><b>Fil TH 2,5mm<sup>2</sup> pour alimentation et prise</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>ROULEAU</b> de fil TH 2,5 mm<sup>2</sup>, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en rouleau de fil TH 2,5 mm<sup>2</sup>; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre,</p> <p><b>Le ROULEAU à :</b></p>	
704	<p><b>Fourniture et pose réglette de 120 pour l'intérieur des salles</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'<b>UNITÉ(u)</b> de</p>	

	<p>réglette complète, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : L'approvisionnement du poste en réglette complète de 120 cm longueur ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre,  <b>L'UNITÉ (u) à :</b></p>	
705	<p><b><u>Hublots pour véranda :</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'<b>UNITÉ(u)</b> un hublot rond, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en interrupteur ou en prise ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre,  <b>L'UNITÉ (u) à :</b></p>	
706	<p><b><u>Pose Interrupteurs et prises de courant encastré</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, l'<b>UNITÉ(u)</b> d'interrupteur ou de prise, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en interrupteur ou en prise ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre,  <b>L'UNITÉ (u) à :</b></p>	
707	<p><b><u>Attaches, dominos, boîtier de dérivation, toutes sujétions de sécurité et de raccordement avec le réseau existant dans l'établissement</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales Prévues au contrat, l'<b>ENSEMBLE(ens.)</b> au forfait des divers accessoires intervenant dans la fixation, les connexions et la protection des différents circuits électriques, tel que décrit au CCTP, Il comprend : l'approvisionnement du poste en accessoires, les charges de personne, d'outillage, de matériel, et toutes sujétions de mise en œuvre.  <b>L'ENSEMBLE (ens.) à :</b></p>	
<b>LOT 800 : PEINTURE</b>		
801	<p><b><u>Plafond en Pantex 800 ou équivalent</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE CARRÉ(m<sup>2</sup>)</b> de peinture sur plafond en Pantex 800 de couleur blanche (en deux (02) couches), tel que décrit au CCTP, Il comprend : la préparation des surfaces, l'approvisionnement et l'impression au Pantimat ou similaire ; l'approvisionnement et la finition par de la peinture type Pantex 800 ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, de composition et toutes sujétions,  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
802	<p><b><u>Murs extérieurs en Pantex 1300 ou équivalent</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE CARRÉ(m<sup>2</sup>)</b> de peinture sur Murs extérieurs en Pantex 1300 de couleur orange (en deux (02) couches), tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : la préparation des surfaces, l'approvisionnement et l'impression à la chaux ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, de composition et toutes sujétions,  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
803	<p><b><u>Murs intérieurs en Pantex 800 ou équivalent</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE CARRÉ(m<sup>2</sup>)</b> de peinture sur Murs intérieurs en Pantex 800 de couleur orange (en deux (02) couches), tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : la préparation des surface, l'approvisionnement et l'impression à la chaux ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, de composition et toutes sujétions,  <b>Le MÈTRE CARRÉ (m<sup>2</sup>) à :</b></p>	
804	<p><b><u>Peinture Glycérophthalique sur menuiserie bois et métal</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le <b>MÈTRE CARRÉ</b></p>	

	(m <sup>2</sup> ) de peinture sur menuiseries en bois métallique, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : la préparation des surfaces, l'approvisionnement et l'impression au Glycéro dilué du bois ; l'approvisionnement et la finition par de la peinture glycérophthalique pour le bois et le métal ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel, de composition et toutes sujétions de mise en œuvre, Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	
<b>LOT 900 : VRD</b>		
901	Caniveau en Béton Armé dosé à 350/Kg m <sup>3</sup> , épaisseur 8 cm dalette aux entrées des salles Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, le MÈTRE LINÉAIRE (ml) de caniveau en béton armé en acier HA 8, tel que décrit au CCTP, Il comprend notamment : l'approvisionnement du poste en sable, gravier, acier, ciment, eau et dallettes préfabriquées en béton armé. L'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton armé et des dallettes ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre, Le MÈTRE LINÉAIRE (ml) à :	
902	Dallage des alentours du bâtiment (épaisseur 8cm) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat le MÈTRE CARRÉ(m <sup>2</sup> ) de béton ordinaire pour dallage sur sol, tel que décrit au CCTP, Ce prix comprend notamment : l'approvisionnement du poste en matériaux (gravier, sable, ciment, eau de gâchage, etc.) pour la confection du béton ; les charges de personnel, d'outillage, de matériel et toutes sujétions de mise en œuvre. Le MÈTRE CARRÉ (m <sup>2</sup> ) à :	

## Lire plutôt : Pièce VII DQE

### LOT 1 : CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE MBENG

CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTES AGRICOLE DE MBENG						
Prix	Désignation des prix	Unité	Qté	PU	Prix total	
<b>LOT 100 TRAVAUX PREPARATOIRES</b>						
101	Installation générale du chantier	Ft	1			
102	Etudes, Projet d'exécution	Ft	1			
<b>Sous-total 100</b>						
<b>LOT 200: IMPLANTATION-TERRASSEMENTS-FONDATIONS</b>						
201	Nivellement de la plateforme et Implantation du bâtiment	Ft	1,00			
202	Fouille en rigole et en puits	m <sup>3</sup>	22,00			
203	Remblais au droit des fondations et sous dallage	m <sup>3</sup>	38,00			
204	Béton de propreté (ep :5 cm)	m <sup>3</sup>	1,60			
205	Maçonnerie de 15x20x40 bourrées de béton	m <sup>2</sup>	42,00			
206	Béton armé pour semelles, amorces de poteaux et longrine (dosage : 350kg/ m3)	m <sup>3</sup>	2,600			
207	Béton ordinaire pour dallage du sol (ep : 8 cm)	m <sup>3</sup>	4,20			
<b>Sous-total 200</b>						
<b>LOT 300: MACONNERIE-ELEVATION</b>						
301	Agglos de 15x20x40 creux	m <sup>2</sup>	160,00			

302	Béton armé pour poteaux, linteaux chainages et poutres	m <sup>3</sup>	3,20		
303	Enduit au mortier de ciment pour crépissage des murs	m <sup>2</sup>	272,0		
<b>Sous-total 300</b>					
<b>LOT 400: CHARPENTE-COUVERTURE</b>					
401	Bois dur traités pour charpente (fermes et pannes) y compris solivage et rivage	m <sup>3</sup>	3,6		
402	Plafond en contreplaqué y compris couvre joint	m <sup>2</sup>	52,0		
403	Tôles bac alu 5/10 <sup>e</sup> pour couverture	m <sup>2</sup>	75,0		
404	Tôles faîtière de 0,50, type bac	ml	9,5		
405	Fourniture et pose de planches de rive y compris habillage tôles lisses sur planche	ml	32,00		
<b>Sous-total 400</b>					
<b>LOT 500: MENUISERIES BOIS ET METALLIQUE</b>					
501	Portes extérieures en panneaux métalliques y/c serrures de 0.9x2.2m	U	1,00		
502	Portes intérieures en panneaux de bois ép. 20 cm y/c serrures de 0.8x2.2m	U	2,00		
503	Fourniture et pose des CHASSIS NACO 8 lames fixés sur le cadre en bois dur y compris toutes autres sujétions	m <sup>2</sup>	5,00		
<b>Sous-total 500</b>					
<b>LOT 600 : ELECTRICITE</b>					
601	Circuit de mise à terre, coffret, filerie et gaines en PVC	Ft	1,0		
602	Réglette de 1,20	U	6,0		
604	Hublot rond étanche	U	1,0		
605	Interrupteurs	U	5,0		
606	Prise de courant	U	5,0		
<b>Sous-total 600</b>					
<b>LOT 700 : PLOMBERIE SANITAIRE</b>					
701	Tuyauterie en PVC y /c toutes suj.	Ft	1,0		
702	WC chasse-basse	U	1,0		
703	Porte-serviettes	U	1,0		
704	Porte papier hygiénique	U	1,0		
705	siphon de sol	U	1,0		
706	Fosse septique pour 5 usagers	U	1,0		
707	Puisard de collecte	U	1,0		
<b>Sous-total 700</b>					
<b>LOT 800: PEINTURE</b>					
801	Préparation générale des surfaces à peindre	m <sup>2</sup>	272,0		
802	Couche de Peinture sur murs intérieurs et extérieurs	m <sup>2</sup>	272,0		
803	Couche de Peinture sur plafond	m <sup>2</sup>	52,0		
804	Couche de peinture à huile sur menuiserie métallique et soubassement	m <sup>2</sup>	12,0		
<b>Sous-total 800</b>					
<b>LOT 900: REVETEMENT</b>					
901	Carreaux anti dérapent pour sol de toilettes	m <sup>2</sup>	5		
902	Carreaux en faïence pour murs de toilettes h=2 m	m <sup>2</sup>	16		
903	Chape lissée	m <sup>2</sup>	47		
<b>Sous-total 900</b>					
<b>LOT 1000 AMENAGEMENT EXTERIEUR</b>					
100 1	Rigoles en maçonnerie borbés sur fond en béton de 40x30 y compris chainage supérieur	ml	34		
100 2	Dallage du sol autour du bâtiment (largeur de 80 cm)	m <sup>2</sup>	26		
<b>Sous-total 1000</b>					
Total General HTVA					
TVA 19,25%					
IR (2,2% ou 5,5%)					
<b>TOTAL TTC</b>					
Net à payer					

Arrêté le présent devis à la somme TTC de \_\_\_\_\_ (en Chiffre et en Lettres) F CFA.

**LOT 2 : FINITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EBEOK**

N°	DÉSIGNATION	Unité	Qté	P.U	Prix Total
<b>LOT 100 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>					
101	Installation du chantier	FF	1		
102	Débroussaillage du site	m <sup>2</sup>	900		
103	Production des documents d'exécution des travaux	FF	1		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 100</b>				
<b>LOT 200 : MAÇONNERIE - ÉLÉVATION</b>					
201	Enduit au mortier de ciment	m <sup>2</sup>	279		
202	Dallage du sol	m <sup>2</sup>	125		
203	Chape lissée	m <sup>2</sup>	125		
204	Tableau mural	u	2		
205	Claustres	m <sup>2</sup>	26		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 200</b>				
<b>LOT 300 : CHARPENTE - COUVERTURE ET PLAFOND</b>					
301	Bois dur traité pour Fermes, panne, solivage et latte de bardage	m <sup>3</sup>	8,15		
302	Plafond intérieur et véranda en plafonite de 4mm	m <sup>2</sup>	195,5		
303	Plafond extérieur en tôles lisse d'épaisseur 0.5mm	m <sup>2</sup>	54		
304	planche et tôles de rive en Alu	ml	59		
305	Tôle bac alu 5/10°	m <sup>2</sup>	190		
306	Tôle faîtière	ml	17		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 300</b>				
<b>LOT 400 : MENUISERIE BOIS ET MÉTALLIQUE</b>					
401	Porte métallique sur cadre en bois dur	u	4		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 400</b>				
<b>LOT 500 : ÉLECTRICITÉ</b>					
501	Tube flexible orange de 12cm de diamètre	Rouleau	1		
502	Câbles V.G.V. 1,5 mm <sup>2</sup> en plafond	Rouleau	1		
503	Fil TH 2,5 mm <sup>2</sup> Pour alimentation et prises	Rouleau	2		
504	Réglette de 120	u	10		
505	Hublots ronds pour la véranda	u	2		
506	Interrupteur et prise de courant encastrés	u	8		
507	Attaches, dominos, boîtiers, boites de dérivation, toutes sujétions de sécurité, raccordement avec le réseau existant dans l'établissement	Ens.	1		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 500</b>				
	<b>TOTAL HTVA</b>				
	<b>TVA (19,25%)</b>				
	<b>IR (5,5% ou 2,2%)</b>				
	<b>TOTAL TTC</b>				
	<b>NET A PAYER</b>				

Arrêté le présent devis à la somme TTC de \_\_\_\_\_ (en Chiffre et en Lettres) F CFA.

**LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE BILINGUE  
DE TOMBO**

N°	DÉSIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
	<b>LOT 100 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>				
101	Installation du chantier	FF	1		
102	Débroussaillage et Décapage du site	m <sup>2</sup>	900		
103	Production des documents d'exécution des travaux	FF	1		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 100</b>				
	<b>LOT 200 : TERRASSEMENT</b>				
201	Nivellement de la plate-forme	m <sup>2</sup>	488		
202	Implantation de l'ouvrage	FF	1		
203	Fouilles en rigoles et en puits	m <sup>3</sup>	25		
204	Remblais de terre	m <sup>3</sup>	55		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 200</b>				
	<b>LOT 300 : FONDATIONS</b>				
301	Béton de propreté	m <sup>3</sup>	1,8		
302	Agglos de 20*20*40 bourrés	m <sup>2</sup>	41		
303	Béton armé pour semelles, poteaux et chaînages	m <sup>3</sup>	3,8		
304	Rampe d'accès pour handicapés	m <sup>3</sup>	0,75		
305	Béton armé de 350Kg/m <sup>3</sup> pour dallage du sol (ép. 8cm)	m <sup>2</sup>	125		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 300</b>				
	<b>LOT 400 : MAÇONNERIE -ÉLÉVATION</b>				
401	Murs en agglos creux de 15x20x40	m <sup>2</sup>	128		
402	Enduit au mortier de ciment	m <sup>2</sup>	279		
403	Béton armé dose à 350 Kg/m <sup>3</sup> pour poteaux, linteaux, poutres et chaînages	m <sup>3</sup>	4,6		
404	Tableau mural de dimensions Longueur : 5m, largeur : 1.20m	u	2		
405	Chape lissée	m <sup>2</sup>	125		
406	Claustres en éléments de 15 x 38 x 59	m <sup>2</sup>	26		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 400</b>				
	<b>LOT 500 : CHARPENTE - COUVERTURE ET PLAFOND</b>				
501	Fermes doublées	m <sup>3</sup>	6		
502	Pannes et lattes de rive pignon	m <sup>3</sup>	2,15		
503	Plafond intérieur et véranda en plafonite de 4mm	m <sup>2</sup>	195,5		
504	Plafond extérieur en tôles lisse d'épaisseur 0.5mm	m <sup>2</sup>	54		
505	Tôles de rive en Alu	ml	59		
506	Planches de rive	ml	28		
507	Tôle bac alu 5/10°	m <sup>2</sup>	190		
508	Faîtière crantée de 50 cm de large	ml	17		
509	Bande ourlée en alu de 0,5mm	ml	22		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 500</b>				
	<b>LOT 600 : MENUISERIE BOIS ET MÉTALLIQUE</b>				
601	Porte métallique sur cadre en bois dur du pays de 97*220	u	4		
602	Seuils en cornières de 30 autour de la véranda et des estrades	ml	36		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 600</b>				
	<b>LOT 700 : ÉLECTRICITÉ</b>				
701	Tube flexible orange de 12cm de diamètre	Rouleau	1		
702	Câbles V.G.V. 1,5 mm <sup>2</sup> en plafond	Rouleau	1		
703	Fil TH 2,5 mm <sup>2</sup> Pour alimentation et prises	Rouleau	2		
704	Réglette de 120 pour l'intérieur des salles	u	10		
705	Hublots ronds pour la véranda	u	2		
706	Interrupteur et prise de courant encastrés	u	8		
707	Attaches, dominos, boîtiers, boites de dérivation, toutes sujétions de sécurité, raccordement avec le réseau existant dans l'établissement	Ens.	1		
	<b>SOUS - TOTAL LOT 700</b>				

	LOT 800 : PEINTURE			
801	Plafond en Pantex 800 ou équivalent	m <sup>2</sup>	152	
802	Murs extérieurs en Pantex 1300 ou équivalent	m <sup>2</sup>	146.6	
803	Murs intérieurs en Pantex 800 ou équivalent	m <sup>2</sup>	139	
804	Peinture glycérophthalique sur Menuiserie Bois et Métallique	m <sup>2</sup>	45	
	<b>SOUS - TOTAL LOT 800</b>			
	LOT 900 : VRD			
901	Caniveau en B.A dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> , ép. 8cm et dallettes aux entrées des salles	m <sup>2</sup>	54	
902	Dallage aux alentours du bâtiment	m <sup>2</sup>	38,5	
	<b>SOUS - TOTAL LOT 900</b>			
	RÉCAPITULATIF			
	LOT 100 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES			
	LOT 200 : TERRASSEMENT			
	LOT 300 : FONDATIONS			
	LOT 400 : MAÇONNERIES - ÉLÉVATIONS			
	LOT 500 : CHARPENTE - COUVERTURE			
	LOT 600 : MENUISERIE BOIS ET MÉTALLIQUE			
	LOT 700 : ÉLECTRICITÉ			
	LOT 800 : PEINTURE			
	LOT 900 : VRD			
	<b>TOTAL HTVA</b>			
	TVA (19,25%)			
	IR (5,5% ou 2,2%)			
	<b>TOTAL TTC</b>			
	<b>NE A PAYER</b>			

Arrêté le présent devis à la somme TTC de \_\_\_\_\_ (en Chiffre et en Lettres) F CFA.

### Lire plutôt : Pièce XIV

#### L I S T E D E S O R G A N I S M E S H A B I L I T E S A E M E T T R E D E S C A U T I O N S D A N S L E C A D R E D E S M A R C H E S P U B L I C S

##### III) BANQUES

1	Afriland First Bank (FISRT BANK)	BP : 11384, Yaoundé
2	Banque Atlantique du Cameroun (BACM)	BP : 2933, Douala
3	Banques Camerounaises des Petites et moyennes Entreprises (BC-PME)	BP : 12962, Yaoundé
4	Banque Gabonaise de Financement (BGFI)	BP : 600, Douala
5	Banque Internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC)	BP : 1925, Douala
6	Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun)	BP : 4593, Douala
7	Citibank Cameroun (CITIGROUP)	BP : 4571, Yaoundé
8	Commercial Bank- Cameroun (CBC)	BP : 4004, Douala
9	EcobankCameroun (ECOBANK)	BP : 582, Douala
10	National Financial Credit Bank (NFC Bank)	BP : 6578, Yaoundé
11	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun)	BP : 300, Douala
12	Société Générale Cameroun (SGC)	BP : 4042, Douala
13	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)	BP : 1784, Douala
14	Union Bank of Cameroon PLC (UBC)	BP : 15509, Douala
15	United Bank for Africa (UBA)	BP : 2088, Douala

**IV) COMPAGNIES D'ASSURANCES :**

16	Activa Assurances	BP : 12970, Douala
17	Area Assurances S.A	BP : 1531, Douala
18	Atlantique Assurances S.A	BP : 2933, Douala
19	Beneficial General Insurance, S.A	BP : 22328, Douala
20	Chanas Assurances	BP : 109, Douala
21	CPA S.A	BP : 54 Douala
22	NSIA Assurances S.A	BP : 2759 Douala
23	Proassur	BP : 5963, Douala
24	SAAR S.A	BP : 1011 Douala
25	Saham Assurances S.A	BP : 11315 Douala
26	Zenithe Insurance	BP : 1130, Yaoundé

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Copie

KOBDOMBO le

- MINMAP,
- CIPM/KOBDOMBO,
- ARMP,
- DDMAP-NM,
- Affichages/Chronos.

**Le Maire de KOBDOMBO**



*Sa Majesté ~*  
**ZÉ BIWOLE Caulif**  
 PLET - TQG  
 Ingénieur Agronome - PV  
 Chercheur en Sciences de l'Indénier